

# Mordons les chiens de garde !

## Revue de presse n°33

janvier-mars 2024

### Politique, économie



Humour de Siné mensuel

# Table des matières

Financer autrement.....	3
Les banques belges au pays du pétrole .....	4
#Investigation – Retards du tram à Liège.....	5
« La gestion du chantier par l'entrepreneur est catastrophique ».....	5
Frites : l'industrie de la patate dévore les terres du Nord .....	7
François Jarrige : « Il n'y a jamais eu autant d'animaux prolétaires qu'à l'âge du capitalisme industriel ».....	12
Christophe Clerc et Gérard Mordillat : « La propriété marchande, c'est la destruction » .....	18
De quoi nous prive la propriété ? .....	22
Propriété collective des terres .....	25
Propriété commune : 4 pistes pour dépasser la propriété privée .....	29
Humour de Siné mensuel.....	32
La propriété privée est-elle un droit intouchable ?.....	33
Pourquoi les médias ne racontent pas la véritable histoire des inondations en Libye.....	37
Le Haut-Karabakh replonge dans le silence.....	41
Dix millions d'Australiens privés d'Internet et de téléphone après une importante panne de réseau, des services bancaires, sanitaires et de transports sévèrement impactés .....	45
Retrait de l'agrément d'Anticor : une menace pour la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts... ..	47
Éric Dupond-Moretti se paie les juges ! .....	48
Royaume-Uni et intelligence artificielle : les risques pour les droits causés par les technologies de détection des fraudes.....	49
L'humain diminué .....	51
Ces petites mains humaines, précaires et exploitées qui rendent IA et robots plus intelligents .....	54
Doter 80% des Français d'une identité numérique, obliger les navigateurs à bloquer des sites .....	59
Humour de Siné mensuel.....	60
Calculer et punir, l'essor de la justice algorithmique aux États-Unis .....	61
Neuralink recrute ses premiers cobayes.....	65
Confessions d'un repentir de McKinsey.....	66
« Je n'ai plus confiance ».....	68
Loin du front, la société ukrainienne coupée en deux.....	70
En Espagne, l'union de la gauche au pouvoir, ça marche (et ça continue !).....	77
Un témoin de l'assassinat de JFK rompt un silence de 60 ans. ....	80
La planète n'est pas assurable .....	82
FEDEX : Vers une nouvelle restructuration ?.....	83
BMW et Renault impliqués dans un scandale écologique au Maroc.....	87
Vie et mort du quick commerce en France : des années de non-respect de la loi.....	98
Livraison ultrarapide de courses : le modèle « start-up » s'effondre, les salariés sur le carreau .....	104
Si un sans-papiers est soulagé de quitter une boîte, imaginez ce qu'il a subi ».....	107
Amérique Latine en Résistance : démocratie et corruption.....	110
Amérique Latine en Résistance : de la tragédie à la farce .....	115

# Financer autrement

Depuis 2019 et alors qu'elles ont annoncé un virage écologique, 4 banques françaises ont financé le plus grand producteur de pétrole pour 16 milliards de dollars.

Les prêts aux géants du pétrole, c'est fini. Les grandes banques ont toutes entamé un virage écologique et le promettent : pour s'aligner sur l'Accord de Paris et atteindre à zéro carbone en 2050, il en est fini de financer les énergies fossiles.

L'engagement est clair et noté dans leurs ambitions stratégiques. Sauf que, ce qu'oublient souvent de préciser les institutions bancaires lorsqu'elles préparent leurs slogans publicitaires sur fonds de panneaux photovoltaïques, c'est que les prêts ne sont pas le seul service financier qu'elles rendent aux grands groupes pétroliers.

Le Monde, avec l'aide de plusieurs ONG comme Reclaim Finance, Greenpeace ou ShareAction, le prouve avec son enquête sur le plus gros producteur mondial de pétrole : Saudi Aramco. Détenu à 98 % par l'État saoudien, elle est l'entreprise la plus émettrice de CO<sup>2</sup> au monde. Mais « surtout, elle assume une politique d'expansion pétro-gazière agressive, incompatible avec une trajectoire neutre en carbone à 2050 », précise Le Monde.

Des banques qui se sont engagées à respecter l'Accord de Paris ne financeraient certainement pas ces projets. Raté. Selon le journal, quatre grandes banques françaises (BNP Paribas, Société générale, Crédit agricole et BPCE/Natixis) ont permis à Saudi Aramco de se financer pour 16 milliards de dollars depuis 2019. Cela représente un tiers de son budget annuel.

En avril 2022, près de 30 banques accordent un gigantesque prêt de 8 milliards de dollars à Saudi Aramco. Parmi elles : BNP Paribas, Société général, Natixis et Crédit agricole.

Mais la relation entre les banques françaises et le pétrolier saoudien ne s'arrête pas là. Et surtout, pas aux seuls prêts que l'institution promet d'arrêter d'accorder pour respecter les objectifs climatiques.

En janvier 2022, BNP Paribas accompagne par exemple l'entreprise pour racheter un pétrolier polonais. Coût du conseil : 4,9 millions d'euros. Entre 2021 et 2022, la banque a touché plus de 25 millions d'euros pour ce type de conseil.

Et enfin, les institutions financières jouent souvent le rôle d'intermédiaire. C'est le cas lorsque la compagnie pétrolière veut émettre des obligations pour se financer par exemple. Depuis 2017, BNP Paribas, Crédit agricole et la Société générale ont aidé 17 fois Saudi Aramco à émettre ces fameuses obligations. Mais elles n'ont pas trahi leur promesse. Aider à emprunter, c'est pas prêter.

FINANCITÉ



# Les banques belges au pays du pétrole

Dans son dernier rapport, FairFin identifie le soutien des banques belges aux entreprises d'énergie fossile. On se concentre souvent sur les grandes banques internationales qui financent massivement l'industrie fossile.

« Rassurez-vous », les banques belges ne sont pas en reste.

Nos collègues de l'association FairFin ont identifié les 15 principaux producteurs d'énergie fossile. Assez facile, en somme, car les coupables sont toujours les mêmes : Shell, ExxonMobile, TotalEnergies... des noms que nous connaissons trop bien. À partir de là, FairFin a cherché qui en Belgique détenait des actions, accordait des prêts ou aidait ces institutions à émettre des obligations (soit à se financer). « Malgré leurs prétendues ambitions climatiques, malgré toutes les preuves que ces 15 entreprises sont un danger pour la planète, les banques actives en Belgique continuent de les soutenir », regrette FairFin. Ensemble, elles auraient injecté pas loin de 11 milliards d'euros dans ces entreprises depuis 2021.

Bien entendu, BNP Paribas et ING se distinguent par leur taille et donc leur capacité à soutenir ces producteurs d'énergies fossiles. La première est responsable de la moitié de la facture belge, la seconde dépasse le milliard d'euros de soutien.

Mais KBC détient aussi plusieurs centaines de millions d'euros d'actions réparties dans ces entreprises pétrolières. Tout comme les banques privées Delen ou Degroof Petercam. Belfius, elle, est épinglée par le rapport en raison des investissements de son partenaire Candriam.

Le rapport de FairFin dresse un constat triste mais déjà connu : nous ne pouvons pas compter sur l'autorégulation des banques pour arrêter de financer l'expansion des énergies fossiles. Nous avons besoin d'une législation.

FINANCITÉ, 22 novembre 2023



# #Investigation – Retards du tram à Liège

## « La gestion du chantier par l'entrepreneur est catastrophique »



© RTBF

Deux ans et demi de retard, une ville ouverte dans toute sa longueur sur 12 km, des bouchons incessants, un chantier au bord de la faillite, des commerçants en mode « survie » et des Liégeois excédés. Voilà en résumé les travaux du tram à Liège. Ils débutent en juin 2019, six mois après la signature du contrat confidentiel entre la Région wallonne, le TEC et Tram'Ardennt. Cette dernière est l'entreprise sélectionnée par la région au terme d'un appel public. On y retrouve notamment l'entreprise française Colas, un géant international spécialisé dans la construction de voiries et de voies ferrées et CAF, une entreprise espagnole qui fabrique des trams.

Pour comprendre le retard, nous avons tenté à de nombreuses reprises de joindre les responsables du chantier, en vain. En 4 mois d'enquête, ils n'ont jamais accepté nos demandes d'interview. Nous avons pris les devants et nous sommes rendus sur chantier. C'est là que nous avons noué des liens avec des ouvriers et des ingénieurs « Je pense que Colas n'a pas eu le temps de finaliser les plans » nous confie l'un d'eux. « C'était vraiment difficile d'avoir les plans d'exécution, les bons plans finaux. Même sur un chantier dans la Pampa, on les aurait eus plus vite ».

Une autre source rencontrée en toute discrétion poursuit « On a commencé avec les plans de l'avant-projet, vu qu'on n'avait pas les finaux. Notre bureau d'études était en retard, mais il faut aussi savoir que la Région et le TEC doivent valider ces plans finaux et eux, ils prennent leur temps et sont pointilleux. Honnêtement, Colas n'est pas le seul fautif. » déclare cet ancien chef de chantier, qui ajoute « En plus, pour rattraper les retards, on a ouvert toute la ligne, les 12 kilomètres. Normalement, ça ne se fait pas, on travaille par tronçons. Le fait de tout ouvrir, ça a étouffé la ville et c'est ça qui fatigue les Liégeois. Où qu'ils aillent, c'est le bordel. Les ouvriers français disent qu'ils n'ont jamais vu ça. »

### **Un sous-sol liégeois complexe, aucun cadastre et du béton coulé accidentellement dans une ancienne galerie minière**

Ce manque de préparation s'est confirmé quand Colas et ses partenaires ont commencé à creuser dans le sous-sol de Liège. Cette étape est essentielle. Il faut déplacer tous les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité et de téléphonie pour éviter qu'ils soient sous les rails du tram. Premier problème à Liège, il n'existe aucun cadastre précis de ces réseaux. « Cela veut dire que chaque fois que l'entrepreneur ouvre le sol, il doit contacter tous les gestionnaires de réseaux pour qu'ils identifient les câbles et leur importance » dit Jacques Teller, professeur d'urbanisme à l'Université de Liège » « Et ça, ça peut prendre un certain temps, on parle en mois », précise-t-il.

Pour éviter des accidents, les entreprises font des sondages et analyses avant le début du chantier. Selon plusieurs sources, cette étape préalable aurait été quelque peu bâclée. « On a trouvé des câbles qui n'étaient pas référencés ou qui étaient au mauvais endroit. Parfois, on en a percé accidentellement et quand c'est du gaz, c'est la panique, tout s'arrête et on dégage. »

Ces sondages permettent aussi de repérer des vestiges d'anciennes constructions, des éléments abandonnés comme des cuves à mazout. Visiblement, le sous-sol liégeois est truffé de surprises et comme ces analyses n'ont pas toujours été bien effectuées, les équipes de Colas ont eu quelques mauvaises blagues. Un exemple parmi d'autres, elles n'ont pas repéré une ancienne galerie minière et lorsqu'elles ont coulé du béton dans un trou, le produit se rependait dans la galerie en dessous. D'autres découvertes ont obligé les équipes de Colas à reporter certaines interventions, parfois de plusieurs mois.



© RTBF

### **La structure de Colas sur chantier**

Nous avons aussi rencontré les syndicats de chez Colas pour avoir leur vision du chantier. Eux, pointent du doigt un projet extrêmement complexe sur le plan technique, mais aussi une structure particulière au sein de l'entreprise Colas. « Il n'y a pas un, mais des Colas » détaille Salvador Alonso Merino, permanent syndical CSC. « Il y a Colas Rail France, Colas Route France, Colas Belgium, etc., plein d'acteurs qui ne se parlent pas toujours, ont parfois des plans différents et des équipes différentes. Parfois, il y a de la confusion sur le chantier. Une équipe fait des travaux, le lendemain d'autres arrivent et ne savent pas ce qui a été fait », conclut le syndicaliste.

Un constat partagé par un ouvrier : « Un jour, on arrive sur un secteur et on voit des blocs de béton. On ne sait pas ce que c'est alors on les casse, on roule dessus, bref on a tout flingué. Et en fait, on ne nous a pas dit, mais il fallait les garder ces blocs. Donc on a pu tous les refaire. » Ce genre de situation se serait reproduit à plusieurs reprises, soit par manque de communication, soit parce que les plans n'étaient pas bons.

Le fait que l'entreprise soit française (la filiale belge est peu présente dans le projet et tout est géré par les instances françaises) est aussi un élément mis en avant par plusieurs intervenants. Non seulement, elle ne connaît pas le sol liégeois et la complexité institutionnelle belge, mais en plus, certains responsables auraient débarqué à Liège avec un « sentiment de supériorité » et fait preuve d'une certaine « arrogance » vis-à-vis des entreprises et autorités belges.

### **Colas paye pour cette gestion**

Nous avons parlé de cette gestion du chantier avec la Région wallonne. Elle confirme qu'il y a eu des errements de la part de l'entrepreneur et regrette de ne pas avoir suivi le chantier de plus près. Le Ministre dit retenir la leçon et ajoute qu'à l'avenir, il faudra peut-être imposer des échéances intermédiaires à l'entrepreneur pour mieux contrôler l'avancée des travaux.

Le TEC lui, rappelle qu'il n'a rien à dire sur la gestion du chantier, mais il précise que les retards liés à la gestion et au manque de préparation sont au frais de l'entreprise Colas. Les 79 millions d'euros d'indemnités ne couvrent que les retards liés au Covid, aux inondations et à la hausse des prix suite à la guerre en Ukraine.

RTBF.BE, 17 octobre 2023

# Frites : l'industrie de la patate dévore les terres du Nord



Haies coupées, prairies retournées... Dans le Nord, l'appétit des cultivateurs de pommes de terre gagne du terrain, et ravage le département. Les acteurs locaux tentent de résister à ce phénomène.

Trélon et Ohain (Nord), reportage

« Là c'est à lui, ici aussi, il y a aussi là-bas. » À Trélon et à Ohain, deux villages situés dans le parc naturel régional (PNR) de l'Avesnois, aux confins du département du Nord et à la lisière de la Belgique, on ne sait plus où donner de la tête face à l'expansion d'un agriculteur néerlandais. Comme si ce dernier se bâtissait un véritable empire. Le long de la départementale à la sortie de Trélon, un champ de pommes de terre est arrivé à maturation. « Vous voyez ce terrain ? Avant, c'était une belle prairie, avec des vaches, ça a bien changé », se désole Thierry Reghem, maire de Trélon.

Le terrain appartient désormais à cet agriculteur néerlandais, qui n'a pas souhaité répondre à *Reporterre* et préfère l'anonymat. Il s'est installé en 2015, et s'est étendu progressivement sur les communes voisines. Le cas de cet exploitant illustre le bouleversement démarré voilà plus d'une décennie sur le territoire.

Ces terres d'élevage, à l'origine dédiées au lait et à la viande bovine, cèdent progressivement la place aux grandes cultures, en particulier celle de la pomme de terre. Selon les chiffres de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt (Draaf) Hauts-de-France, communiqués spécialement à *Reporterre*, les surfaces agricoles dédiées au tubercule dans le parc naturel régional de l'Avesnois ont augmenté de 131 % entre 2010 et 2022.



Thierry Reghem, maire de Trélon. © Stéphane Dubromel / Reporterre



## Un territoire à la merci des patatiers

Un territoire jusque-là relativement préservé par la culture de la patate, contrairement au reste de la région Hauts-de-France où elle est plus présente. Cette dernière concentre 64 % de la production nationale, et 8 % de la production en Europe en 2023, selon la Chambre d'agriculture. Avec son climat océanique ainsi que ses terres argileuses et limoneuses, le nord de la France est particulièrement propice à la culture du tubercule. L'essor des industries de la pomme de terre dans les années 80 marquées par un produit emblématique, la frite, offre également des débouchés prometteurs.

La région Hauts-de-France se hisse aussi à la première place de la transformation de pomme de terre et représente 70 % des frites produites en France. Avec des entreprises surtout étrangères : le groupe canadien McCain, n°1 mondial sur ce secteur, y a installé deux usines. Au total, une frite industrielle sur trois consommées dans l'Hexagone vient de chez McCain. Fin août, la société belge Agristo, spécialisée dans la fabrication de produits à base de pomme de terre surgelée, a aussi racheté le site de la sucrerie Tereos située à Escaudoeuvres, à une quarantaine de kilomètres des portes de l'Avesnois.



La sucrerie du groupe Tereos, fermée depuis quelques mois. Elle a été vendue et sera transformée en usine de frites industrielles. © Stéphane Dubromel / Reporterre

Mais plus que la hausse des surfaces consacrées à la pomme de terre dans l'Avesnois, ce sont les pratiques agricoles inhérentes à cette culture, parfois intensives, et leurs conséquences pour l'environnement qui inquiètent le territoire. La pomme de terre est une culture épuisante pour le sol, à cause de l'utilisation d'engins agricoles massifs qui tassent le sol. De plus, elle nécessite souvent l'usage de pesticides pour prévenir le mildiou. Enfin, certains exploitants n'hésitent pas aussi à modifier le paysage.



Dans l'Avesnois, les surfaces agricoles dédiées à la pomme de terre ont augmenté de 131 % entre 2010 et 2022. © Stéphane Dubromel / Reporterre

**Haies arrachées, prairies**

**retournées... Des « exploitants sans scrupules »**

Dans un chemin cahoteux bordé d'arbres, un éleveur qui s'est installé dans le coin en 1996 montre le bouleversement du paysage que subit le territoire. « D'un côté vous avez une pâture intouchée, verdoyante, et de l'autre un champ de colza à perte de vue où les haies ont été arrachées, témoigne-t-il anonymement. Cette destruction est l'œuvre d'un Belge arrivé il y a quelques années. Les haies devaient certainement le limiter dans ses activités. »

Selon Sylvain Oxoby, le maire d'Ohain, ce terrain appartient bien à un agriculteur belge, qui cultive entre autres de la pomme de terre. Selon nos informations, l'exploitant revend une partie de sa production à une industrie belge de pommes de terre. Contacté par Reporterre, il n'a pas souhaité nous répondre. « On est face à des exploitants sans scrupules pour obtenir un maximum de rendement, s'indigne l'édile. Ils n'hésitent pas à se livrer à des retournements de prairies et à des arrachages de haies pour se faciliter le travail, sans se soucier de la préservation du paysage. »



Sylvain Oxoby, maire d'Ohain : « On est face à des exploitants sans scrupules. » © Stéphane Dubromel / Reporterre

Composé à 42 % de prairies et de 11 000 km de haies bocagères, le PNR de l'Avesnois présente plusieurs facettes, selon Yvon Brunelle, directeur du parc. « Il y a toujours eu de la pomme de terre dans certaines poches du territoire, comme à l'est en direction de Valenciennes et Cambrai, explique-t-il. Mais c'est vrai que le Sud Avesnois, vers Trélon et Ohain, où la densité bocagère est plus forte, n'était pas concerné il y a quelques années encore par cette culture. C'est un phénomène nouveau pour la population locale qui, d'après ce qui m'a été rapporté, s'émeut de l'arrivée de pratiques agricoles intensives de personnes extérieures, en particulier les Belges et le fameux Néerlandais. » Parallèlement à l'extension de la culture de la patate, l'Avesnois comme tout le département du Nord compose depuis des années avec l'installation d'agriculteurs belges et néerlandais. En Belgique et aux Pays-Bas, le foncier agricole est saturé. De plus, le prix à l'hectare peut y être jusqu'à dix fois supérieur à la France. Pour ces agriculteurs du Benelux, l'Avesnois présente un sérieux intérêt puisqu'il se situe à quelques kilomètres de la frontière. Pratique pour acheminer leur production jusqu'aux usines belges et néerlandaises de transformation de la pomme de terre, parmi les plus productives du monde. Ce serait le cas de l'agriculteur



néerlandais de Trélon, selon Thierry Reghem. « Il m'a dit qu'il travaillait pour un industriel néerlandais et qu'il envoyait sa production là-bas. Il ne s'en cache pas ».



Dans le bocage avesnois, des terres cultivées de façon intensive. Les haies ont été coupées pour gagner en rendement. En face se trouve une pâture où les haies sont toujours en place. Les restes de tailles alimentent des systèmes de chauffage. © Stéphane Dubromel / Reporterre

**« On ne peut pas mettre**

**un gendarme derrière chaque haie »**

Sylvain Oxoby est actuellement traversé par une autre inquiétude : l'agriculteur néerlandais, qui a déjà investi au moins 2 millions d'euros dans sa production depuis son arrivée, selon nos informations, pourrait s'étendre davantage. « Il cherche actuellement à reprendre près de 200 hectares de terrain sur ma commune, fait savoir le maire d'Ohain. Des terres appartenant à l'agriculteur belge évoqué précédemment. »

La mine soucieuse derrière son bureau, l'édile poursuit : « La mairie ne peut en aucun cas jouer son droit de préemption. Si une offre de rachat était transmise par le Néerlandais, on espère que la Safer [1] bloquera la vente, au motif qu'il dispose de suffisamment de terres, en privilégiant un projet agricole en accord avec nos ambitions territoriales ». D'ici à 2025, le PNR Avesnois s'est donné pour objectif d'atteindre 30 % de surfaces destinées au bio.

Face au bouleversement de leur terroir, les acteurs locaux paraissent dépassés. « Le pouvoir du maire est limité en la matière : nous nous limitons à une surveillance et à un dépôt de plainte en cas d'infractions environnementales », exprime Sylvain Oxoby, résigné. Deux agriculteurs sont convoqués par la gendarmerie prochainement pour des arrachages de haies. Ils risquent au maximum une amende et une injonction de les replanter. En accord avec le parquet, l'Office français de la biodiversité (OFB) se saisit uniquement des dossiers avec « un lourd impact sur la biodiversité », selon Alexis Pecqueur, chef d'enquête de l'OFB dans ce secteur. « Plusieurs procédures judiciaires sont en cours », assure l'agent de l'environnement. Impossible en revanche pour son équipe en sous-effectif d'intervenir à chaque signalement.

« Le parc n'a pas de pouvoir de répression, ajoute Yvon Brunelle. Nous pouvons seulement mettre en place des garde-fous, en donnant des moyens d'alerte aux communes. » Dans un nouveau plan local d'urbanisme intercommunal (Plui), en cours d'approbation, 80 % des haies du PNR Avesnois doivent être classées comme espèces protégées. Les arracher constituerait dès lors un délit. « Est-ce que ce sera suffisant pour stopper les infractions ? Je n'en sais rien, remarque Yvon Brunelle. Malheureusement, on ne peut pas mettre un gendarme derrière chaque haie. »

**Après cet article**



Des patates cultivées sur la « route de Wauquiez »

**Notes**

[1] Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Simon HENRY et Stéphane DUBROMEL (photographies)  
11 octobre 2023 (Reporterre)

# François Jarrige : « Il n’y a jamais eu autant d’animaux prolétaires qu’à l’âge du capitalisme industriel »



Photos : Marie Rouge

Si le capitalisme industriel s’est construit sur l’exploitation des énergies fossiles ainsi que sur celle des travailleurs, les animaux ont aussi été pris dans son engrenage. Utilisés dans l’artisanat et le maraîchage, ils ont également fourni une énergie indispensable aux grandes usines naissantes. Dans *La Ronde des bêtes. Le Moteur animal et la fabrique de la modernité* (La Découverte, 2023), l’historien François Jarrige met en lumière le rôle méconnu mais fondamental de la mise au travail des animaux dans l’avènement de l’Anthropocène.

**Vous êtes historien, enseignant-chercheur à l’université de Bourgogne et spécialiste de l’histoire des techniques. En quoi l’arrivée des techniques industrielles a-t-elle modelé notre rapport au monde, notre façon d’être ?**

Votre question est vaste tant les choix techniques et les cultures matérielles ne cessent de façonner nos rapports au monde et aux autres. Ce que l’on appelle les techniques industrielles a très profondément transformé notre rapport au monde : ces techniques, que l’on peut dater de la « révolution industrielle », permettent d’accroître la capacité de production, la puissance, le contrôle que les sociétés exercent sur leur milieu. Elles ont permis de démultiplier la puissance productive, inaugurant ce qu’on appelle désormais l’Anthropocène, et son ambivalence, tant la nouvelle puissance d’agir devient aussi une nouvelle puissance destructrice. On a longtemps considéré ces techniques comme un progrès, la condition du confort moderne, qui permettait de s’émanciper des contraintes pesant sur les sociétés anciennes.

Derrière ces techniques qui se multiplient à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle émergent un tout autre monde et de nouveaux imaginaires, dont l’élément le plus symbolique est la machine à vapeur. En utilisant un combustible fossile connu depuis longtemps – mais peu exploité car les outils techniques manquaient – elle inaugure une nouvelle ère extractiviste en offrant d’innombrables esclaves énergétiques aux humains, inaugurant une trajectoire continue d’exploitation des ressources du sous-sol dont nous ne parvenons pas à nous défaire en dépit des appels multiples à « décarboner ».

Je dirais que les techniques industrielles ont construit un rapport artificialisé au monde, une mise à distance des contraintes écologiques, et un imaginaire cornucopien inédit [voir ci-dessous] (car l’on peut désormais produire en série, se déplacer et communiquer beaucoup plus rapidement. Tout cela crée un rapport plus distant, plus abstrait au monde et à la nature et une confiance inédite dans le génie humain censé lever tous les obstacles grâce à la confiance dans le progrès continu.

*Cornucopianisme* : Les cornucopiens croient au droit des êtres humains à jouir d’une abondance matérielle illimitée grâce aux progrès de la science. La philosophe Catherine Larrère décrit le cornucopianisme (du latin *cornu copiae*, « corne d’abondance ») comme la « croyance dans l’abondance naturelle ». Anne Frémaux, une autre philosophe, le décrit comme une « idéologie philosophique » qui s’« interdit d’imaginer des “limites” au pouvoir humain ».



**Alors que le progrès pouvait être entendu comme social ou scientifique, il s'entend aujourd'hui forcément comme technique. Comment expliquer que toute notion de progrès se soit technicisée ?**

C'est une chose que j'ai tenté d'expliquer dans mon livre *On arrête (parfois) le progrès. Histoire et décroissance*, publié à l'automne dernier : il s'agissait de retracer l'histoire de cette notion de progrès, de ses critiques et de ses usages, car la catégorie de progrès est trop abstraite et un peu vide à mon sens. C'est une notion qui évolue dans le temps et dont la signification a beaucoup changé, et derrière laquelle on peut mettre des choses extrêmement diverses.

C'est une notion qui doit aussi être replacée dans son historicité : l'idée de progrès est d'abord plutôt neutre, elle ne désigne pas nécessairement une amélioration ; c'est seulement à l'époque moderne, entre les XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, que le progrès se charge d'une connotation positive, avec l'idée qu'il existe une amélioration continue. C'est notre régime moderne d'historicité persuadé que l'avenir sera meilleur que le passé.

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la notion de progrès reste peu employée, et quand elle l'est, ce n'est pas pour qualifier le monde de la production et des techniques, mais plutôt l'amélioration des savoirs, des mœurs, ou encore l'émancipation à l'égard des tutelles anciennes, religieuses et politiques, comme à l'époque des Lumières. Le progrès a ensuite été réduit à l'innovation technique au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ; à l'époque de l'industrialisation et des régressions politiques, le progrès va alors de plus en plus être identifié à la maîtrise de la nature par les nouveaux outils techniques de la « révolution industrielle », tous les autres progrès devant en découler.

Depuis 150 ans, la notion de progrès a été ramenée à la capacité technique des sociétés humaines à contrôler leur environnement pour répondre à leurs besoins. Elle ne cesse d'ailleurs d'être enterrée puis relancée, comme aujourd'hui où elle semble se réduire aux appels incessants à la « modernisation ». Alors qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le progrès devait émanciper les individus des tutelles politiques et religieuses, au XIX<sup>e</sup> siècle, paradoxalement, le progrès réinvente un nouveau fatalisme, centré sur le monde de la production et de l'économie.

Il devient alors une nouvelle idéologie qui va être réappropriée par toute une série d'intérêts, notamment économiques et politiques, qui vont en faire une nouvelle croyance collective et une véritable idéologie. En ramenant ce progrès au progrès des techniques, nous oublions le fait que le progrès est pluriel et qu'il peut introduire toute une série de progrès dans d'autres domaines : social, politique – les techniques de surveillance, par exemple, peuvent avoir des impacts politiques néfastes – et bien sûr environnemental, puisque le progrès de certains dispositifs se paie d'un accroissement de la consommation d'énergie, de déchets et de polluants. Le capitalisme industriel a absorbé l'idée de progrès pour construire des marchés pour de nouveaux produits en permanence renouvelés. Ainsi, il est devenu un élément constituant de l'imaginaire publicitaire et de la communication qui triomphe au XX<sup>e</sup> siècle.

**Dans l'imaginaire collectif, le progrès est linéaire, inévitable, automatique. Pourtant, votre ouvrage *La Ronde des bêtes* paru à la rentrée à La Découverte, ainsi que vos précédents, montrent une histoire plus nuancée, avec des réfractaires ou des personnes préférant aux nouvelles technologies des méthodes plus traditionnelles. Comment expliquer alors ce mythe du progrès inéluctable ?**

À l'époque contemporaine, ce qu'on nomme progrès est devenu un outil d'accompagnement et de légitimation d'un certain nombre de trajectoires historiques, industrielles et politiques. J'ai tenté de suivre comment est née cette idée reçue que l'on n'arrête pas le progrès. On peut dater son émergence de l'arrivée de l'automobile, cette nouvelle industrie qui va susciter beaucoup de débats, de conflits, alors que de nombreux acteurs s'interrogent sur la pertinence de ce développement qui ne fait pas du tout consensus à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À la veille de la Grande Guerre de 1914, qui va profondément mettre à mal la naïve confiance progressiste et scientifique héritée du XIX<sup>e</sup> siècle, l'expression « On n'arrête pas le progrès » est devenue d'un emploi fréquent. Elle s'est installée peu à peu pour désigner l'impossibilité de freiner certaines réalisations considérées comme des symboles de la modernité et du progrès en marche, comme l'électricité et l'automobile.

Depuis vingt ans, mon travail consiste à explorer les déçus, les critiques, les récalcitrants à cette trajectoire : j'essaie de sortir du récit évolutionniste longtemps dominant, comme si les choses arrivaient naturellement dans une sorte de consensus permanent, alors qu'en réalité, à chaque époque, il y a des conflits et de multiples possibles non advenus. Le monde tel qu'on le connaît aujourd'hui ne s'est pas installé naturellement, il a fallu faire taire des opposants, rendre invisibles des trajectoires alternatives... Ce que l'on appelle le progrès, c'est la trajectoire qui s'est finalement imposée.

Dans *Technocritiques*, j'avais analysé ce que j'appelle des « moments technocritiques », où les controverses et les doutes surgissent de manière particulièrement forte, avant d'être refermés par des cadrages modernisateurs, des relances de promesses articulées au progrès, comme à l'époque des dites « Trente Glorieuses » ou avec les promesses numériques aujourd'hui.

Après m'être intéressé à l'histoire du progrès, déconstruit par ces critiques, y compris par des luttes ouvrières, je m'intéresse désormais à d'autres formes de progrès, ou à des progrès oubliés. L'idée est de pluraliser ce que l'on appelle le progrès, en montrant qu'à chaque époque il existe plusieurs chemins possibles, et que ces chemins sont aussi légitimes.

Dans le contexte actuel, il peut être pertinent de faire resurgir des conceptions alternatives du progrès qui ont pu exister et qui ont été abandonnées ou oubliées. C'est de là qu'est né mon projet sur *La Ronde des bêtes* qui explore l'histoire longue des techniques utilisant la force animale, afin de retrouver d'autres rapports au monde, d'autres cultures matérielles, d'autres formes de mobilisation de l'énergie, qui ne passeraient pas par l'exploitation intensive des ressources fossiles, ce que les acteurs du XIX<sup>e</sup> siècle appelaient parfois un « progrès avec prudence ».

**Dans *La Ronde des bêtes*, ouvrage sur les manèges et moteurs actionnés par les animaux, vous notez que « la science des ingénieurs et des économistes » défend les nouvelles énergies (vapeur, charbon), a contrario des petits artisans ou paysans, qui privilégient souvent les manèges à chevaux, plus modestes mais plus sûrs que ces nouvelles énergies incertaines. Les remises en cause de l'industrialisation ne sont donc pas récentes, comme nous avons tendance à le croire ?**

Aujourd'hui, dans un contexte de changement climatique, on redécouvre le fait que nous ne sommes pas entrés subitement et sans débat dans les sociétés industrielles contemporaines. *La Ronde des bêtes* est un ouvrage un peu descriptif, c'est un travail de longue haleine qui m'a accompagné pendant plusieurs années. J'ai essayé de faire ressurgir la présence de ces techniques animales. Dans les statistiques, ces équipements ne sont pas pris en compte : les ingénieurs des Mines, dont le rôle est de développer l'industrie minière et l'usage du charbon, les disqualifient.

Ceux qui les défendaient, les petits fabricants, les paysans et les artisans, s'expriment moins, leurs pratiques et leurs imaginaires restent obscurs. Il y a un effet d'invisibilité, qui pose d'ailleurs des questions importantes pour les historiens : qu'est-ce que fait apparaître l'histoire ? Le travail des historiens ne consiste pas seulement à répéter les doxas dominantes ou à légitimer les trajectoires qui sont finalement advenues, il consiste aussi à retrouver les doutes, les pratiques et les imaginaires enfouis. C'est ce que je tente de faire.



Si l'on s'intéresse à l'histoire de l'énergie animale, il faut prendre en compte la longue durée puisque sa domestication remonte à l'Antiquité et au Moyen Âge, mais leur usage n'a jamais été aussi important qu'à l'ère industrielle. Dans les récits habituels, les animaux sont présentés comme une source d'énergie archaïque, remplacée au XIX<sup>e</sup> siècle par l'industrialisation. Or, les deux mondes coexistaient : il n'y a jamais eu autant d'animaux prolétaires qu'à l'âge du capitalisme industriel. Loin de mettre de côté les êtres vivants, l'industrialisation intensifie leur mobilisation, jusqu'à en faire des engrenages décisifs d'un capitalisme profondément inscrit dans le réseau de la vie.

**L'industrialisation et le capitalisme ont-ils bouleversé notre rapport à l'animal, notamment en nous éloignant de lui ?**

Dans un premier temps, le capitalisme industriel tend à multiplier la présence animale ; il repose largement sur des matières premières et des ressources extraites de l'animal, comme les os, le cuir, la laine. Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, il repose sur l'intensification du travail animal dans toute une série de secteurs d'activités, bien au-delà du transport.

Dès les années 1830, les économistes promeuvent d'ailleurs le charbon comme un moyen d'économiser le travail des animaux, ou de le réserver aux besoins les plus importants comme l'armée ou le transport. Le charbon est même justifié comme une ressource écologique, parce qu'il permet de diminuer la pression sur la biomasse en protégeant les forêts et en préservant les ressources agricoles. C'est alors qu'émerge l'utopie de substituer le « cheval mort », ou « cheval vapeur », au cheval vivant.

Il y a tout un discours qui vise à présenter ce capitalisme fossile comme un outil d'émancipation des êtres vivants, humains comme animaux. Or, ce n'est pas ce qui s'est passé : en réalité, le travail des animaux s'est intensifié avec l'utilisation croissante du charbon. L'énergie animale n'a pas été remplacée subitement par d'autres sources d'énergie plus efficaces ou plus rentables, elle s'est développée parallèlement et complémentarément à elles selon la logique des additions et des symbioses énergétiques récemment analysée par Jean-Baptiste Fressoz. Le moteur animal fut ainsi employé pour compenser localement l'absence de cours d'eau ou lorsque la vapeur était jugée trop coûteuse ou dangereuse. L'intensification du travail des animaux a permis à certains acteurs modestes de retarder l'adoption des dangereux et coûteux combustibles fossiles dont beaucoup d'acteurs cherchaient à se passer au XIX<sup>e</sup> siècle.

**Jean-Baptiste Fressoz** : Né en 1977, Jean-Baptiste Fressoz est historien chargé de recherches au CNRS. Ses travaux portent sur l'histoire environnementale, les savoirs climatiques et l'Anthropocène. Il a notamment publié, en collaboration avec l'historien Fabien Locher, *Les Révoltes du ciel. Une histoire du changement climatique XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* (éditions du Seuil, 2020).

Par ailleurs, aujourd'hui, en plein capitalisme high-tech, il n'y a jamais eu autant d'êtres vivants exploités, de travailleurs prolétarisés, ou d'animaux exploités dans des élevages concentrationnaires, tués pour les besoins sociaux – en premier lieu pour l'alimentation carnée qui a explosé dans les sociétés industrielles.

Le capitalisme industriel a redéfini la place des animaux, la relation que l'on entretenait avec eux, notamment en instaurant progressivement un éloignement, une artificialisation du rapport à l'animal. Là où les animaux étaient des collaborateurs au quotidien, des compagnons de souffrance et de travail, ils sont devenus des matières premières, exploités dans des bâtiments séparés, à l'écart de la vue.

**Si les animaux se retrouvent à travailler, souvent dans des conditions pénibles – à l'instar des chevaux dans les mines – c'est à ce moment-là qu'ils commencent à acquérir des droits : la Société protectrice des animaux (SPA) apparaît en 1845, créée par des hommes soucieux du sort des chevaux qui triment dans les rues. Ces droits, légitimes, ne sont-ils pas une manière de « moraliser » le capitalisme qui exploite ces animaux par obsession du profit ?**

Les revendications de droits en faveur des animaux émergent précocement mais ne commencent à aboutir que très tardivement. Par ailleurs, les enjeux varient beaucoup selon les espèces et les activités : ainsi, à la différence des gros animaux de trait, acceptés et valorisés comme des auxiliaires de travail indispensables, la mise au travail des chiens suscite davantage d'oppositions et fait l'objet de tentatives d'interdiction dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Il existe des situations très variables selon les secteurs, les branches et les types de tâches imposées aux bêtes.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, il y a certes l'émergence des premiers mouvements de protection des animaux, mais on ne reconnaît jamais de droits à ces derniers. La première grande loi en France qui va a priori les protéger est la loi de 1850, qui criminalise la violence envers eux dans l'espace public. Mais cette loi visait surtout à moraliser l'espace public en y faisant disparaître la violence, au lendemain de la révolution de 1848. L'État craint alors les révoltes populaires et veut moraliser le peuple en régulant certaines pratiques comme celles des charretiers fouettant leur animal dans l'espace public.

Par ailleurs à la même époque, on ne criminalise pas le traitement fait aux animaux dans les espaces privés, que ce soit dans les ateliers, les usines, les fermes ou encore les intérieurs domestiques. Il faut attendre la fin du XX<sup>e</sup> siècle pour que les mouvements en faveur de la reconnaissance des droits des animaux soient véritablement pris en compte et commencent à obtenir certaines victoires, très partielles encore aujourd'hui.

**« Un cheval coûte de l'argent, et n'est pas toujours facile à remplacer ; des hommes ! Il y en a partout, et toujours... Quelle touchante humanité ! »** observe un médecin lillois sous la

## **Restauration. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette différence de traitement entre les animaux et les humains ?**

Cette citation date de 1826 et est extraite du mémoire d'un médecin qui dénonce les conditions de travail des prolétaires lillois, pire selon lui que celles des bêtes. Dans le nord de la France, l'industrialisation s'accélère avec de grandes filatures concentrées de plus en plus actionnées par un moteur central. Jusque dans les années 1830, cette première génération d'usines fonctionne avec des manèges actionnés par des chevaux. Il n'y a pas de régulation du travail, pas de limite : les ouvriers, notamment l'été, travaillent jusqu'à quatorze ou quinze heures par jour. Et s'ils ne peuvent plus travailler, ils sont renvoyés.

À l'inverse, les chevaux sont un capital précieux dont il faut prendre soin. Lorsqu'émerge la question sociale, il n'est pas rare de trouver des dénonciations de l'exploitation plus poussée des hommes que des bêtes, comme chez ce médecin lillois. Si un cheval doit être acheté, la main-d'œuvre, elle, est simplement remplacée. Cela pose la question de la séparation entre humain et animal. À cette époque, cela ne va pas de soi : entre le prolétaire, l'esclave et l'animal, les frontières sont assez floues et poreuses. Le travailleur est considéré comme une bête, à une époque où l'esclavage existe encore : en France, il ne sera aboli qu'en 1848, et dans certaines colonies espagnoles il ne le sera qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Et même quand l'esclavage sera aboli, le travail contraint ne cessera d'être ressuscité sous d'autres formes, notamment dans les empires.

Si les animaux font indéniablement l'objet d'une attention et de soins particuliers, il n'en demeure pas moins que leur tâche est particulièrement rude. On leur confie d'abord les travaux de force les plus pénibles : tirer, soulever ou écraser. En même temps que leur emploi s'étend, la dénonciation de leurs souffrances s'accroît, devenant même une composante de la question sociale. Les animaux semblent de plus en plus insérés dans le collectif des êtres exploités, et des témoignages décrivent les difficultés de leur tâche alors que la métaphore de la « bête de somme » se répand afin de désigner les travaux humains les plus rudes.

Il y a tout un débat à l'époque sur cette trinité des êtres au travail que sont les travailleurs, les esclaves, les animaux. Les esclaves sont considérés comme des biens meubles, proches des animaux. Les ouvriers officiellement libres sont quant à eux des citoyens avec une égalité de droit, mais leurs conditions de travail les rapprochent des bêtes de somme. Ce qui est intéressant à noter, c'est qu'il n'y a pas cette frontière évidente entre travail humain et travail animal. Toutes ces catégories sont regroupées par les ingénieurs et les économistes dans l'expression *moteurs animés*, à la différence des *moteurs inanimés* que sont les moteurs hydrauliques, les machines à vapeur, etc. Le capitalisme industriel s'installe sur cette absence de séparation. C'est finalement seulement au XX<sup>e</sup> siècle, avec l'élimination du travail animal, que le capitalisme industriel va entériner la séparation entre un travail humain, basé sur l'intelligence et le savoir-faire, et un travail animal, identifié comme un travail de bête de somme. De même que l'esclavage va disparaître, l'esclavage des animaux va être de plus en plus repoussé. Mais en fait, il va surtout changer de forme, avec l'invention de l'élevage industriel. C'est cela toute l'ambivalence du second XX<sup>e</sup> siècle : le travail animal ne disparaît pas, il change de forme et sépare de plus en plus les animaux domestiques – qui vont être investis d'une énorme affection, de soins – des animaux invisibilisés et tués dans les grands élevages industriels, dans le désintérêt le plus complet.

## **Face à la raréfaction des ressources énergétiques qui ont permis l'émergence de la société industrielle et à la nécessaire décarbonation, l'énergie animale est-elle une énergie d'avenir dans certains cas appropriés (maraîchage, traction animale, etc.) ?**

Nous sommes à une époque où la question de la condition animale polarise énormément le débat public, entre ceux qui sont pour une abolition complète de toute forme d'exploitation et ceux qui défendent une forme d'usage raisonné de l'animal. C'est un débat un peu piégé dans le contexte actuel. Ce que j'essaie de montrer dans mon livre, c'est que le travail des animaux, qui est une forme d'exploitation, est aussi une forme de collaboration entre des êtres sensibles qui partagent une commune condition. Les artisans, les ouvriers d'avant le XX<sup>e</sup> siècle qui eux-mêmes travaillaient dur, avaient un autre rapport aux animaux, perçus comme des compagnons d'ouvrage. Plutôt que de simplement dénoncer l'exploitation des animaux, mon enquête essaie de ressusciter des formes de coexistence et de collaboration oubliées entre animaux humains et non humains.

La question est évidemment de savoir comment imaginer un travail avec les animaux qui ne se limite pas à leur exploitation ou à leur réduction ontologique au statut de machine. Je n'ai pas de réponse tranchée mais suis convaincu que cela passe par le dépassement des logiques extractivistes et productivistes dominantes, par la réinvention de formes de coexistence et de partage, voire de luttes inter-espèces, pour dépasser les dualismes simplistes et ouvrir des fronts communs aux animaux humains et non humains.

Pour ce qui est de l'énergie d'avenir : si l'idée est de remplacer les sources d'énergie massives et bon marché que les combustibles fossiles ont offertes pendant près de deux siècles, c'est inenvisageable. La force animale

ne pourra évidemment jamais les remplacer. En réalité, aucune source d'énergie ne peut remplacer les énergies fossiles bon marché qui ont construit notre monde, il faut apprendre à faire le deuil de l'abondance et sortir des promesses et du techno-solutionnisme qui nous bercent d'illusions. C'est la difficulté à laquelle on se heurte aujourd'hui : il faut décarboner, beaucoup cherchent des solutions alternatives et pensent trouver des techniques miraculeuses qui nous offriront une puissance équivalente à celle que le charbon, le pétrole et le gaz nous ont offerte. Mais ces sources d'énergie fossile, en quantité limitée, correspondent à un moment que l'on pense éternel, et dont on découvre qu'il ne correspond qu'à une petite phase de l'histoire de l'humanité, dont il faut aujourd'hui s'émanciper en remodelant nos modes de vie et nos imaginaires.

Cela ne signifie pas pour autant que le travail des animaux n'a aucun avenir. Leur présence s'étend d'ailleurs pour les fonctions de soin, et ils offrent sans doute un élément dans le mix à inventer pour certains usages et besoins restreints, notamment en agriculture, dans les cas où d'autres services énergétiques sont absents ou pour répondre à des situations particulièrement contraignantes. C'est ce qu'affirment d'ailleurs les militants du retour de la traction animale, et des associations comme Hippotese<sup>1</sup>, ou d'autres dans les pays du Sud, qui inventent des charrues, des dispositifs à traction animale adaptés aux contextes locaux.

C'est anecdotique, mais dans le maraîchage par exemple, il y a un retour de la traction animale qui représente certains avantages, en termes de souplesse, de respect des sols. De toute façon, même si nous parvenons à réduire nos consommations, nous aurons toujours besoin d'énergie pour nous déplacer, produire des choses, nous alimenter, et répondre aux besoins fondamentaux des individus.

Il n'y a pas de solution miraculeuse : ce qui doit être inventé à l'avenir, c'est une culture matérielle complexe et variée, adaptée aux conditions locales, à certains usages dans un contexte de décroissance des économies et des pratiques consuméristes du Nord. À cet égard, il y a sans doute une place pour l'énergie animale, à côté d'autres sources d'énergie. Les animaux pourront nous accompagner dans la décroissance des flux d'énergie, qui est inéluctable dans le contexte du changement climatique et écologique actuel.

Blandine DOAZAN, publié le 17 octobre 2023 (Socialter)

Blandine Doazan est journaliste et pige à Marianne.

<sup>1</sup> Fondée en 1986 et basée en Savoie, l'association Hippotese vise à promouvoir le développement de la traction animale moderne et en particulier l'utilisation du cheval de travail, dans une perspective de revitalisation du tissu économique et social et de création d'emplois.

## Biographie

Historien, François Jarrige est enseignant-chercheur à l'université de Bourgogne. Il s'intéresse à l'histoire des techniques, du travail et de l'environnement et explore les conséquences sociales et environnementales de l'industrialisation. Ses travaux offrent une analyse historique et critique du déploiement des techniques industrielles. Il a aussi publié, avec Thomas Le Roux, *La Contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel* (Le Seuil, 2020). Ses travaux récents examinent les débats et les trajectoires énergétiques oubliés, enjeux au cœur de son dernier livre, *La Ronde des bêtes*. Il est également membre du comité de rédaction de la revue en ligne *Terrestres*, et l'un des vingt coprésidents de l'Association pour la défense des terres, appui financier des Soulèvements de la Terre.

# Christophe Clerc et Gérard Mordillat : « La propriété marchande, c'est la destruction »



Photos : Dorian Prost

*Co-réalisateurs de la série documentaire Le Monde et sa propriété (Arte, 2022), Christophe Clerc et Gérard Mordillat approfondissent leur réflexion dans un récent ouvrage, Propriété, le sujet et sa chose (Seuil, Arte Éditions, 2023). Si la propriété marchande apparaît aujourd'hui comme indéboulonnable, c'est d'abord parce que toute propriété qui pourrait contrevénir à la logique capitaliste a été escamotée. L'histoire de cette notion insaisissable nous révèle pourtant que l'humanité a été depuis des millénaires capable d'une prodigieuse inventivité en la matière, preuve qu'il n'appartient qu'à nous, aujourd'hui, de refonder la propriété sur des bases écologiques, démocratiques et sociales.*

## **Sur la couverture de votre livre, vous avez choisi de faire figurer une énigmatique empreinte de pied. Pourquoi ?**

**Christophe Clerc :** Il s'agit d'une tablette mésopotamienne du XIII<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, qui était exposée à l'Institut du monde arabe dans les années 1980. L'empreinte, moulée dans l'argile, appartient à un enfant âgé de six mois environ. Elle porte une inscription cunéiforme : c'est une reconnaissance de dette par laquelle les parents, pour garantir un emprunt, ont donné leur enfant en gage. On connaît même le nom du créancier : Malik Bêl, un haut fonctionnaire royal. Faute de remboursement à bonne date, l'enfant deviendra son esclave.

Cet objet renvoie donc à un point fondamental de la notion de la propriété, l'esclavage, qui fut si répandu qu'on peut le considérer comme un rapport social « normal » durant toute l'histoire de l'humanité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Avec l'esclavage pour dette, on peut « vendre » ses enfants, sa femme, on peut même se vendre soi-même. C'est un pur rapport de propriété sur les corps qui s'établit alors, avec le droit du maître de châtier, de mutiler, voire de tuer.

**Gérard Mordillat :** On a dans ce petit objet un condensé de tous les éléments qui forment le concept de propriété, sur lesquels nous avons tenté de réfléchir dans notre travail télévisuel et littéraire. D'abord, il y a un contrat qui vient sceller, grâce à l'écriture, la création d'un rapport de propriété. Ensuite, c'est une empreinte de pied : elle permet de questionner la propriété du corps, de son propre corps et de celui des autres. On a parlé de l'esclavage, mais on pourrait tout aussi bien évoquer la vente d'organes, la prostitution, etc. Enfin, c'est une tablette en terre, et la propriété de la terre, c'est aussi la grande question de la propriété, celle qui a intéressé Rousseau et Locke.

**Qu'est-ce que la propriété ? N'est-il pas invraisemblable, d'un point de vue intellectuel, qu'un seul mot puisse servir à désigner et à décrire autant de situations, autant de réalités, partout dans le monde et à toutes les époques ?**

**CC :** Le mot « propriété » est un piège, car il renvoie immédiatement à *notre* notion de propriété. Le concept qui est universel, c'est plutôt le *rapport d'appropriation*. Ce rapport d'appropriation, auquel le droit donne une valeur juridique, prend des formes innombrables. Dans certains cas, l'accent est mis sur le droit d'usage (*usus*) et sur l'utilisation du bien. Dans d'autres, c'est plutôt un droit de percevoir le fruit (*fructus*), comme lorsqu'on loue sa maison pour en tirer un loyer. Et enfin, il y a aussi le droit de vendre, de détruire ou de donner, de transférer ou d'hériter (*abusus*). On trouve tout au long de l'histoire des exemples de « propriétés » qui ne se vendent pas, où le droit d'usage peut être restreint, ou alors dont on ne pourra jamais hériter. Pour prendre un exemple extrême, dans une société nomade, le rapport d'appropriation va avoir une faible valeur, car si je dois partir demain, je peux posséder quelques affaires essentielles, mais il ne faut certainement pas en avoir trop. Être propriétaire, c'est s'encombrer. L'accumulation prend alors une valeur négative.

**GM :** La question de définir *la* propriété est effectivement impossible. La propriété en soi n'existe pas, il faut forcément y introduire un pluriel : la propriété a des propriétés, mais n'a pas de propriétaire.

**Vous dites dans votre livre que, aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, la propriété est présente. Quelles sont ses traces les plus anciennes ?**

**CC :** Je pense que la propriété a toujours existé. Ses plus anciennes traces *écrites* datent de la Mésopotamie, en 3500 avant Jésus-Christ, mais on n'a aucune raison de penser que c'est une invention de l'époque. L'anthropologie montre que la propriété existe dans les sociétés sans écriture. Classiquement, on dit aux étudiants que la propriété occidentale remonte au droit romain : c'est une illusion, c'est bien plus ancien.

**GM :** Les Romains ont donné une formulation spécifique à un certain nombre de règles. Et comme le latin est devenu la langue des clercs, avec le développement du christianisme, il a acquis une dimension sacrée : celle de la religion, mais aussi celle du droit.

**CC :** Deux exemples illustrent le fait que la notion moderne de propriété n'est finalement pas si moderne : en Mésopotamie, dans une petite ville, une personne se met à acheter la plupart des maisons du village pendant vingt ans, les détruit, les reconstruit, les met en location... C'est un épisode de spéculation foncière, comparable à l'activité de certains promoteurs actuels, alors qu'on est en 1500 avant Jésus-Christ. Un autre exemple : la propriété intellectuelle, qu'on croit d'invention récente, alors qu'elle existe de longue date dans certaines sociétés de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Lorsque les habitants d'un village inventent une danse, ils vont l'exécuter dans le village d'à côté et le spectacle est gratuit. Mais si le village voisin veut reproduire la danse, alors il doit payer une contrepartie.

**Dans la définition de la propriété héritée du droit romain, il est classiquement enseigné que la propriété est absolue. Qu'est-ce que ça signifie ?**

**CC :** Pendant à peu près toute la période de la République romaine, il n'y a pas de mot pour la propriété. On ne dit pas « La propriété de cet objet me revient ». On dit juste « Ceci est à moi ». Le mot qui va être ensuite utilisé – *dominium* – est relié au mot *dominus*, qui désigne le maître, celui qui « domine ». Cette propriété est-elle pour autant absolue, selon la logique du proverbe « Charbonnier est maître chez lui » ? Selon cette théorie, le propriétaire ferait ce qu'il veut de son objet : c'est sa propriété. Mais tout de suite des exceptions se présentent, qui remettent en cause cette idée de propriété absolue : si je suis propriétaire d'un couteau, ça ne me donne pas le droit de l'utiliser pour tuer mon voisin. Dans le droit, rien n'est jamais *absolu*... Les débats et les querelles sont la substance même du droit.

**L'histoire du christianisme fournit à ce titre de nombreux exemples de querelles théologiques. On est surpris de découvrir, dans votre ouvrage, la radicalité de certains écrits qui légitiment par exemple le vol en cas de nécessité. Et pourtant les pouvoirs de l'Église ont fini par se ranger du côté de la domination coloniale, de l'esclavage, bref d'une acception de la propriété qui favorise l'exploitation et l'accumulation. Pourquoi et comment cette vision s'est-elle imposée ?**

**GM :** Elle s'impose parce que dès les premières pages de la Bible hébraïque, dans la Genèse, Dieu donne la Terre à l'être humain, c'est le fameux *dominium terrae*. À partir de là s'institue une propriété universelle. L'Église prendra ça à son compte et puisque le clergé représente Dieu sur Terre, il s'en attribuera la gestion. L'anecdote que je préfère, c'est celle d'un homme qui doit être pendu parce qu'il a volé un poulet. Mais voilà qu'on recourt au raisonnement théologique de Thomas d'Aquin. Comme cet homme a volé le poulet pour le manger et qu'au fond, notre corps ne nous appartient pas en propre mais est à Dieu – que nous n'en



sommes que le locataire ou l'usufruitier –, en mangeant le poulet, l'homme a donc agi pour entretenir ce qui est le bien de Dieu et il échappera à la pendaison. Cette interprétation de Thomas d'Aquin peut d'ailleurs être rapprochée de ce que Robespierre dira cinq siècles plus tard : « *Les aliments nécessaires à l'homme sont aussi sacrés que la vie elle-même. Tout ce qui est indispensable pour la conserver est une propriété commune à la société entière. Il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle.* »

### **La propriété occidentale, qui se distingue par une hypertrophie de l'abus, est-elle, selon vous, une des conditions de l'hégémonie capitaliste actuelle ?**

**GM** : C'est fondamental. La défense de la propriété a toujours été un des fers de lance du système capitaliste. Le capitalisme et la propriété, c'est tout un. Il n'y a pas de capitalisme sans propriété.

**CC** : Quand on dit que capitalisme et propriété c'est tout un, c'est vrai, mais à condition qu'on définisse la propriété comme « marchande ». En Papouasie-Nouvelle-Guinée, on trouve par exemple une forme de propriété qui ne se vend pas, la propriété *kula*, et qui par définition ne pourrait donc pas être le fondement d'un système capitaliste. Des objets circulent selon un mouvement circulaire précis, qui va d'île en île : ils sont reçus à titre gratuit, en propriété, mais doivent être donnés au suivant ; on peut les utiliser sans réserve mais on ne peut pas les conserver indéfiniment. Ce type de propriété crée un réseau de relations sociales entre des populations, des villages, des langues différentes, mais ne crée pas d'accumulation. Donc elle n'est pas marchande et est par nature incompatible avec le capitalisme.

### **Si la propriété est à ce point centrale dans le capitalisme, pourquoi n'est-elle pas plus investie de réflexions et de propositions dans le champ politique ?**

**GM** : C'est toujours un étonnement de voir à quel point les partis et syndicats de gauche, qui se disent pour certains anticapitalistes, ont délaissé cette question. Comme si la propriété allait de soi. Cette occultation politique est assez effrayante, mais à quoi est-elle due ? Il y a forcément une part de fainéantise, avec des organisations politiques qui désertent le travail théorique. Ensuite, bien entendu, il y a la complexité de ces questions, qui autorisent difficilement de répondre par des slogans simplistes. Mais là encore, le discours politique contemporain ne veut savoir et dire que des évidences. Tant qu'on ne s'attaquera pas à la relation structurelle du capitalisme à la propriété, tous les discours ne seront que des effets d'estrade.

**CC** : La difficulté, c'est aussi que la simplification des discours nous enferme dans une opposition binaire « pour ou contre » la propriété. Or, la vraie question est : « quelle propriété ? ». Ce débat a été escamoté de façon tout à fait surprenante par l'idéologie qui sous-tend la notion de propriété marchande, à savoir le *propriétarisme*. Un mot oublié, qui existait au XIX<sup>e</sup> siècle mais qui a disparu aujourd'hui des dictionnaires. Si on accepte la possibilité de ne pas considérer la propriété marchande comme l'alpha et l'oméga de notre civilisation, tout d'un coup, le monde des possibles s'ouvre. Aujourd'hui, on arrive à un épuisement du système capitaliste, qui se heurte aux inégalités, mais aussi à la finitude de la planète, aux crises écologiques. D'où l'importance d'un nouvel imaginaire, qui convoque propriété d'existence et de résistance, propriété statutaire, sociale ou écologique...

### **En quoi l'hégémonie de la propriété marchande joue-t-elle aujourd'hui un rôle majeur dans la destruction de la planète ?**

**GM** : Il y a d'abord cette idée que la raison du propriétaire est supérieure à toutes les autres. Qu'elle est *prééminente*. Et donc, à partir de là, on peut effectivement faire ce que l'on veut, sans se préoccuper des conséquences écologiques.

### **Notamment exploiter sans limites les ressources ?**

**CC** : Oui, et même plus que ça : la propriété marchande, c'est aussi la destruction. Si je suis propriétaire d'une forêt, je peux la détruire en faisant une coupe rase ; si j'ai des mines de charbon, je peux détruire la nature pour l'exploiter, produire et vendre des ressources qui seront elles-mêmes à l'origine de destructions. Il y a un concept emprunté au vocabulaire chrétien qui permet de se représenter cette réalité fascinante, c'est celui de *transsubstantiation* de la propriété. Je suis propriétaire de litres d'essence que je mets dans ma voiture, cette voiture brûle cette essence pour fonctionner et émet du CO<sub>2</sub>. En toute logique, ce CO<sub>2</sub> devrait également m'*appartenir*, et les pollutions que ma consommation d'hydrocarbure occasionne devraient pouvoir m'être imputées. Mais non : par une opération magique, ces particules nocives, ces déchets ne m'appartiennent plus.



**Sur la question des externalités négatives, vous mentionnez aussi dans votre livre l'exemple d'une mine, aux États-Unis, qui bénéficie d'un tour de passe-passe juridique assez stupéfiant...**

**CC :** Il s'agit de l'affaire Sanderson, en 1868. Une mine en Pennsylvanie s'installe en amont d'un terrain traversé par une rivière. Les propriétaires de ce terrain, le couple Sanderson, constatent que le cours d'eau est pollué par les activités de la mine, ce qui rend l'eau impropre à tout usage agricole, et décident de se pourvoir en justice. La Cour suprême de l'État va alors produire le raisonnement suivant : l'exploitation d'une mine est un usage « naturel » d'un terrain ; or l'eau rejetée par la mine provient du cours d'eau et n'est polluée que par son passage dans la mine. L'eau rejetée et polluée est donc « naturelle ». Au droit « naturel » des Sanderson s'oppose donc un droit tout aussi « naturel » de la société minière : pollueurs et pollués sont ainsi placés sur un pied d'égalité, leurs droits de propriété se valent.

**GM :** Dans la même veine, j'ai « adoré » la déclaration du candidat d'extrême droite en Argentine, Javier Milei, qui disait pendant la campagne de 2023 qu'il n'y avait aucun problème à polluer les rivières, que les usines ont tout à fait raison d'y verser leurs déchets, car l'eau n'a aucune valeur. C'est extraordinaire. On revient à la question de la valeur, du profit, c'est-à-dire aux préoccupations fondamentales du capitalisme. Ce que nous sommes en train de vivre, ce n'est pas l'Anthropocène, mais bien le Capitalocène : ce qui détruit la planète et les individus, c'est un système économique fondé sur l'idée de prééminence absolue de la propriété marchande.

**Que répondez-vous à ceux qui assurent que la propriété privée et le marché libre sont les meilleurs moyens de gérer les ressources de façon optimale, y compris si celles-ci en viennent à se raréfier ?**

**CC :** Nous avons trouvé un texte fascinant sur le site du ministère de l'Économie et des Finances. Il pose à juste titre la question du court-termisme du marché : « *Il est souvent dit que le libre fonctionnement du marché privilégie le présent sur le futur. Il conduirait ainsi à un épuisement plus rapide des ressources* ». Mais il répond que grâce au spéculateur, « *le marché intègre l'avenir dans les prises de décision d'aujourd'hui* » et que, en conséquence, « *il assure que la société gère l'exploitation de ses ressources non renouvelables de manière optimale (ni trop vite ni pas assez vite, juste le bon rythme)* » ! Il n'y a pas d'épuisement des ressources, juste un usage optimal, au bon rythme. Grâce à la spéculation que permet la propriété marchande. On est là dans un dogmatisme absolu, qui confine à l'absurde.

**À quoi ressemblerait une propriété qui serait écologique ?**

**CC :** Une propriété écologique serait une propriété qui limite intrinsèquement la capacité d'accumulation et de destruction. Et puis il y a la possibilité de rendre certains éléments naturels propriétaires d'eux-mêmes, comme on le voit par exemple en Colombie et en Nouvelle-Zélande. Ça peut sembler presque choquant mais, d'une part, il ne faut pas oublier que c'est une idée assez ancienne : Moïse de Ravenne, un évêque milanais du XIII<sup>e</sup> siècle, en est le précurseur ; d'autre part, s'il n'y a aucun obstacle à ce que des entreprises comme Coca-Cola aient une personnalité juridique et puissent invoquer les droits de l'Homme pour défendre leurs intérêts, pourquoi n'en irait-il pas de même pour un fleuve, une montagne... ? L'idée d'une nature propriétaire d'elle-même permet de mobiliser des communautés traditionnelles, mais aussi des personnes soucieuses de préserver l'environnement.

**GM :** Il y a aussi, bien entendu, la notion des communs qu'il faut réhabiliter et étendre. Un commun, c'est une ressource gérée par une communauté qui se donne des règles pour la faire prospérer et la protéger. Les communs, comme l'autogestion ouvrière, sont souvent disqualifiés : ce serait forcément l'anarchie, tout le monde ferait ce qu'il veut. En réalité, c'est tout le contraire. C'est une façon structurée d'organiser la vie d'une communauté ; de se concerter et réfléchir ensemble de manière démocratique.

Cela nécessite de la vertu ! La difficulté, c'est l'échelle : gérer une ressource au niveau local, c'est faisable et ça se fait dès aujourd'hui. Au niveau national, cela devient tout de suite plus compliqué... même si, par exemple, la Sécurité sociale peut être considérée comme un commun national. Il faut concevoir les communs comme une des formes de diversification de la propriété. Ce n'est sans doute pas la solution universelle, mais en tout cas l'une des plus stimulantes. Les communs constituent une forme de négation radicale du capitalisme ; une forme qui tente d'instituer ce qui doit, pour lui, relever de l'inappropriable.

Clément QUINTARD, publié le 23 octobre 2023

Clément Quintard est le rédacteur en chef adjoint de Socialter.

# De quoi nous prive la propriété ?



Illustration : Léa Taillefert

Artificialisation des sols, coupes rases, extraction minière... La propriété privée, considérée comme un absolu, apparaît dans beaucoup de cas comme un droit de détruire. Face aux dégâts causés aux écosystèmes et au vivant par les logiques privatives, juristes et philosophes tentent de repenser le droit. Tandis que sur le terrain des militants expérimentent grandeur nature la gestion en commun de la terre.

« 3 750 hectares. Parcelle pour domaine agricole. 800 reais. » Des petites annonces de ce genre fleurissent sur Facebook dans les États brésiliens d'Amazonas, du Pará et du Mato Grosso. Problème : les terres mises ainsi en vente à la découpe pour l'équivalent de 150 euros l'hectare... sont prises en toute illégalité sur la forêt amazonienne. C'est ce que révèlent les journalistes de *Forbidden Stories* dans une enquête mise en ligne en juin dernier. Vendues à vil prix, ces parcelles destinées à devenir des pâturages pour l'élevage bovin sont ensuite déforestées par des incendies volontaires. Et les failles du système d'enregistrement brésilien, exploitées par d'habiles propriétaires terriens, permettent d'obtenir des documents légalisant l'accaparement rampant de l'Amazonie.

Ce pillage rappelle à bien des égards le processus des « enclosures », décrit par Marx dans le *Capital* comme un préalable à l'essor du capitalisme anglais. À ceci près que les terres communales clôturées par les seigneurs anglais entre le XVI<sup>e</sup> siècle et le XVIII<sup>e</sup> siècle étaient destinées à l'élevage de moutons... Qu'il soit le fruit d'un accaparement ou d'une patiente épargne, le droit de propriété a toujours été au cœur du fonctionnement du capitalisme. Pour la bourgeoisie triomphante du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est un droit absolu.

Et cette vision a inspiré la définition du Code civil de 1804, toujours en vigueur : « *La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et les règlements.* » Ce droit confère de la sorte au propriétaire un droit total sur la chose possédée. Non seulement le droit d'usage (*usus*), mais le droit sur les fruits (*fructus*), c'est-à-dire la jouissance des récoltes ou des revenus tirés du bien possédé, et surtout le droit de disposer de la chose (*abusus*), en altérant sa substance, en la vendant... ou même en la détruisant.

Mines à ciel ouvert, coupes rases de forêts, artificialisation effrénée des sols : la propriété privée des terres donne ainsi – en l'absence de barrières légales – le droit exorbitant d'exploiter et de dévaster les écosystèmes et le vivant. « *Le régime de la propriété privée a été ébranlé au XIX<sup>e</sup> siècle par la grande protestation socialiste, tant il peinait à justifier l'accaparement des fruits du travail des salariés. Il est exposé aujourd'hui à une autre critique, qui*

*fait apparaître que la propriété n'est pas seulement ce dispositif bien fait pour tirer jouissance du travail collectif d'autrui, mais une menace sur les conditions de toute vie en commun* », écrivaient ainsi Pierre Dardot et Christian Laval en 2014 dans leur ouvrage de référence *Commun* (La Découverte).

« *Le désastre écologique a comme source majeure, sinon principale, un mode de relation à la nature qui permet son appropriation privative et exclusive. Qu'on le nomme naturalisme, capitalisme ou modernité, il se joue dans ce rapport des êtres humains à la terre et au vivant un déchaînement de la puissance d'agir du Prométhée moderne* », analysent de leur côté la politiste Isabelle Bruno et le sociologue Paul Cary dans un dossier de la *Revue française de socio-économie* consacré aux rapports entre nature et propriété (2022). Face aux dynamiques voraces du capitalisme, une alternative irrigue les réflexions et les luttes écologistes : le commun.

### **Une autre voie : les communs**

Dans les années 1980-1990, le marché et l'innovation technique ont été désignés par le courant de pensée néolibéral comme l'alpha et l'oméga des politiques environnementales. En plein *backlash* contre les réglementations protectrices nées dans les années 1960, l'heure est au *free market environmentalism* (« écologie de marché »). Une thèse fait florès à l'époque pour disqualifier toute tentative de gestion collective des ressources naturelles : la « tragédie des communs ». On la doit au biologiste Garrett Hardin qui montre en 1968, à partir de l'exemple fictif d'un pâturage partagé, que le comportement maximisateur des éleveurs conduit mécaniquement à la surexploitation du sol. Conclusion : la propriété commune mènerait à la ruine. Malgré les limites d'une modélisation peu crédible, le « mythe de la tragédie des communs » reste, selon l'historien Fabien Locher, longtemps populaire au sein des administrations américaines et des organisations internationales promouvant les privatisations.

Futur prix Nobel, l'économiste Elinor Ostrom balaye pourtant en 1990 la thèse de Hardin dans son ouvrage *Governing the commons*. À partir de l'étude du fonctionnement collectif de pêcheries, de forêts, de systèmes d'irrigation traditionnels aux quatre coins du monde, elle fait la preuve que des institutions collectives peuvent gérer durablement des « communs ». Dans son analyse, la propriété n'est pas un bloc, mais un « faisceau de droits » (droit d'accès, de prélèvement), qui ne sont pas identiques pour toutes les parties prenantes. Et les instances participatives sont chargées, dans chaque cas, de définir les bénéficiaires et les conditions d'utilisation de la ressource commune.

Face à la vague de privatisations qui touche à l'époque tous les secteurs – de l'eau aux transports publics –, le « paradigme des communs » trouve alors un grand écho auprès de la mouvance altermondialiste, soulignent Pierre Dardot et Christian Laval. Certains y voient en effet une voie nouvelle à explorer, à distance du marché comme de l'État. Car l'émergence des communs coïncide avec une désillusion profonde, rappellent les auteurs de *Commun* : « *Les solutions étatiques anciennes [...] ne sont plus regardées de la même façon depuis que les gouvernements ont soldé un peu partout les entreprises publiques et formé une étroite alliance avec les multinationales.* »

### **Acheter pour protéger ?**

En France, la lutte contre les projets d'aménagement destructeurs a souvent pris ces dernières années la forme d'une contestation en acte de la propriété – privée ou publique – par le biais de l'occupation, comme sur l'emblématique ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Mais que faire une fois la victoire acquise ? Comment organiser l'usage collectif des terres ? Un précédent existe : le Larzac. Berceau d'une lutte victorieuse pour la préservation de l'agro-pastoralisme contre l'extension d'un camp militaire dans les années 1970, le plateau aveyronnais est devenu un cas unique en France de gestion commune du sol. Lors de l'abandon du projet après l'élection de François Mitterrand en 1981, l'État a en effet confié, à travers un bail emphytéotique, la gestion de 6 300 hectares à la Société civile des Terres du Larzac (SCTL), créée par des militants installés jusque-là illégalement. Depuis, les sociétaires de la SCTL (ils étaient 91 en 2020), en majorité paysans, choisissent les candidats à qui ils transmettent les fermes lors des départs en retraite. Et sans qu'une norme explicite ne l'impose, « l'esprit Larzac » favorise une agriculture paysanne, respectueuse du vivant.

Ce modèle collectif, les zadistes de Notre-Dame-des-Landes ont voulu s'en inspirer après l'abandon, en 2018, du projet d'aéroport. Mais le gouvernement a refusé de leur confier un bail emphytéotique, même expérimental. Sous peine d'expulsion, les occupants ont dû régulariser leur situation en signant des baux ruraux individuels. L'« assemblée des usages » de la ZAD a donc décidé de lancer un fonds de dotation appelé « La Terre en commun », pour collecter des dons et racheter collectivement les bâtiments et les terres. Un « recours à l'achat et au mécénat » qui a fait bondir certains anciens soutiens de la ZAD.

Pourtant, précisent les créateurs du fonds de dotation dans une tribune, « *il s'agit d'une structure de propriété collective, sans part ni action, incompatible avec toute forme de plus-value, spéculation et recherche d'enrichissement*

personnel» (Reporterre, juillet 2019). La Terre en commun doit ainsi permettre à leurs yeux de sortir définitivement les terres de la ZAD du régime de la propriété privée. Si elle donne lieu à débat, l'idée d'utiliser l'acquisition collective comme outil de lutte fait son chemin. « *Si la propriété privée permet d'exploiter, pourquoi ne permettrait-elle pas de protéger ?* » interrogeait en 2019 le philosophe du vivant Baptiste Morizot, dans une tribune parue dans *Le Monde*. Il réaffirmait dans ce texte son appui à la stratégie de l'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas), destinée à créer, grâce à des dons, des réserves de vie sauvage, laissées en libre évolution.

En réalité, pointe le chercheur Lionel Maurel, ni l'Aspas, ni le fonds de dotation La Terre en commun n'ont recours à l'institution classique de la propriété privée. Par leur fonctionnement collectif, ces structures relèvent bien de la catégorie des « communs ». Leurs règles conduisent notamment à une neutralisation du droit d'aliénation (*abusus*), sortant de fait les terres acquises du marché. « *Les terrains acquis par l'Aspas ne peuvent être revendus* », précise le site de l'association. Et si celle-ci venait à disparaître, une clause prévoit que les terres soient transférées à une structure aux buts similaires. Pour Lionel Maurel, l'usage tactique du rachat de terres présente néanmoins des limites. « *On ne peut se résigner simplement à créer des îlots de communs au sein d'un océan de propriété lucrative et il importe de continuer à agir politiquement pour que le commun s'impose à tous les propriétaires, ce qui passe par une réglementation environnementale exigeante, protégeant partout les conditions de la vie.* »

### **Pour une propriété écologique**

Faut-il pour cela transformer le droit de propriété ? Aux yeux de Gérard Mordillat et Christophe Clerc, auteurs d'une somme sur le sujet parue cette année, *Propriété. Le sujet et sa chose* (Seuil, 2023), la clef pour définir une « *propriété écologique* » serait bien de neutraliser l'*abusus*, c'est-à-dire le droit de vendre ou de détruire. Opposée à la propriété marchande, la propriété écologique constituerait ainsi « *un rapport social dont l'essence est de préserver la chose appropriée* ». La juriste Sarah Vanuxem appelle de son côté à relire le droit de propriété comme une faculté d'habiter, plutôt qu'un pouvoir sur des objets. « *Dans cette vision, les choses ne sauraient jamais être à strictement parler appropriées* », indique-t-elle dans *La Propriété de la terre* (Wildproject, 2018).

Quant au philosophe Pierre Crétois, il invite à voir le monde comme fondamentalement « *copossédé* ». Dans cette perspective, il propose de refonder les droits de propriété à partir d'exigences définies collectivement : « *Il est essentiel d'affirmer un droit des tiers à être inclus dans l'usage des biens privés, contre le droit de propriété entendu comme droit absolu* » (*La Copossession du monde*, Amsterdam, 2023). Les droits des riverains d'une usine ou d'un domaine agricole à bénéficier d'air pur et d'eau saine viendraient par exemple limiter les droits des propriétaires. « *Il faut prendre au sérieux le caractère écosystémique de la propriété* », insiste Pierre Crétois : les droits sur les ressources doivent être délimités pour respecter ceux de la communauté, du voisinage. Ainsi redéfinie et limitée, réintégrée dans les relations à ce qui lui est extérieur, la propriété privée n'apparaît en fin de compte que comme un ensemble de droits... résiduels.

Elsa GAUTIER, publié le 16 octobre 2023 (Socialter)  
Elsa Gautier est rédactrice en chef adjointe chez Socialter

# Propriété collective des terres : « Des espaces de résistance face à l'agriculture industrielle et capitaliste »

Peut-on sortir l'agriculture du capitalisme ? Pour Tanguy Martin, auteur de *Cultiver les communs*, il faut combiner les expérimentations de propriété collective tout en s'attachant à la régulation foncière.



**Basta ! :** Dans le secteur agricole, on compte seulement une installation pour deux à trois cessations d'activité, alors qu'un agriculteur sur quatre doit partir à la retraite d'ici 2030. L'accès à la terre est-il le frein principal à l'activité agricole en France ?



Tanguy Martin. Ex-conseiller foncier à la Safer du Poitou-Charente. Il travaille aujourd'hui à l'association Terre de Liens. ©DR

**Tanguy Martin :** L'accès à la terre est clairement un frein, économique d'abord. La terre, selon les régions, peut coûter assez cher. S'y ajoutent les coûts des bâtiments, du cheptel, des machines, dans un contexte où les fermes n'ont cessé de grandir en taille depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Il y a aussi un principe de défiance : c'est plus facile de vendre ses terres, ou de les louer à son voisin qu'on connaît depuis très longtemps, qu'à quelqu'un qu'on ne connaît pas, qui peut vouloir faire différemment, non issu du territoire... Or, 60 % des gens qui veulent s'installer aujourd'hui ne sont pas issus du milieu agricole. Les freins administratifs se combinent à ce parcours du combattant.

Aujourd'hui l'accès à la terre se fait par le marché : les terres sont allouées aux gens capables de rentabiliser une ressource, et pas forcément aux gens capables de nourrir un territoire ou de préserver un environnement.

### **À partir de quel moment la terre agricole est-elle devenue une marchandise ?**

Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la terre est restée un bien de prestige et de pouvoir à travers lequel on maîtrise la subsistance de la population. Mais après 1945, l'agriculture est entrée dans le capitalisme : on commence à faire plus de profit avec la terre et la production de nourriture, voire à spéculer sur le prix de la terre.

La terre est même depuis devenue un actif financier. Aujourd'hui, les sociétés dites à capitaux ouverts (financiarisées), dont le contrôle peut être pris par des non-agriculteurs, ont fait main basse sur 14 % de la surface agricole utile française. C'est plus d'une ferme sur dix en France [1]. Le phénomène a doublé en 20 ans !

### **Peut-on vraiment parler de spéculation sur les terres en France alors même que le prix stagne en moyenne à 6 000 euros par hectare depuis plusieurs années ? Il est quand même de 90 000 euros par hectare aux Pays-Bas !**

Depuis quelques années, le prix de la terre stagne et on pourrait en conclure qu'il n'y a pas de spéculation. En réalité, le prix de la terre a globalement augmenté en France sur les 20 dernières années.

Actuellement, ce prix augmente dans certaines régions et baisse dans d'autres. Les endroits où l'on peut spéculer sur la terre sont globalement ceux où l'agriculture s'est industrialisée : les zones céréalières dans le centre de la France, de betteraves en Picardie, de maïs dans le Sud-Ouest... Là, le prix de la terre continue à augmenter.

En revanche, il y a des endroits en déprise, notamment les zones d'élevage comme le Limousin, où le prix de la terre peut baisser. Les prix augmentent aussi à proximité des villes et des zones touristiques, où la terre risque de devenir constructible.

### **En France, ce sont les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) qui sont en charge de réguler le marché des ventes des terres agricoles. Elles sont très critiquées. Que faut-il faire de ces organisations ?**

Les Safer ont participé à limiter les inégalités d'accès à la terre et un prix de la terre relativement bas en France. C'est vrai, même s'il y a d'autres explications aussi, comme la plus faible valeur ajoutée produite par hectare en France.

Pour autant, les Safer doivent encore évoluer pour pouvoir répondre aux enjeux alimentaires et agricoles du 21<sup>e</sup> siècle, il faut arriver à démocratiser leur gouvernance. Celles-ci restent aujourd'hui très liées aux décisions du syndicalisme majoritaire (de la FNSEA, ndlr). Les Safer doivent aussi devenir plus transparentes. Actuellement, les réunions de décision se tiennent à huis clos : c'est censé protéger les gens qui prennent les décisions pour qu'ils soient éloignés de certaines pressions, mais cela crée une opacité très délétère pour l'institution.

Un autre élément à revoir, c'est la façon dont on fixe les objectifs politiques des Safer. Ces dernières, quand elles achètent une terre, doivent la revendre à la personne qui répond aux objectifs politiques qui sont notamment fixés dans des documents nommés « schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles ».

Ces documents, écrits par l'État et validés par arrêté préfectoral, décrivent quel type d'agriculture vont viser les Safer et d'autres instances de régulation foncière. Or, ces documents, du fait que le syndicat majoritaire est largement consulté, défendent plutôt la prolongation de l'agriculture vers son industrialisation. Il y a donc un enjeu à ce que ces documents soient écrits pour défendre une agriculture du 21<sup>e</sup> siècle qui défend l'agroécologie, et des paysannes et paysans nombreux sur les territoires. À ces conditions-là, il n'y a pas de raison de vouloir se passer des Safer.

Le fait que nous ayons un système qui alloue la terre, non pas en fonction de l'offre et de la demande, mais en vertu d'un projet politique censé répondre à l'intérêt général, est un trésor inestimable en France qu'il faut absolument garder.

### **En creux de votre ouvrage se pose la question du rapport à la propriété. Est-il possible de dépasser le modèle du paysan propriétaire ?**



Sur le principe, rien ne justifie le fait qu'à un moment, une personne ait pu dire « cette terre m'appartient ». La terre étant à la fois un lieu d'accueil du vivant et le lieu où l'on produit la nourriture, on peut estimer que la propriété de la terre doit être abolie. Sauf que, dans une société très attachée à la propriété privée, cela paraît utopique.

Prenons donc le problème d'une autre façon, et voyons ce qu'on peut déjà faire à court terme. Il faut avoir en tête que les agriculteurs ne sont pas majoritairement propriétaires des terres qu'ils travaillent : 60 % de cette surface est louée dans le cadre du fermage. Il y a même des paysan nes qui décident parfois de ne pas acheter la terre et préfèrent la louer pour éviter de s'endetter.



*Cultiver les communs. Une sortie du capitalisme par la terre*, (éditions Syllepse, juin 2023).

Syllepse

D'autre part, on dispose d'une régulation foncière selon laquelle la terre n'est pas une marchandise comme les autres et ne doit pas être uniquement dirigée par le marché. Ces mécanismes juridiques permettent à l'État, aux collectivités locales et aux syndicats agricoles, de définir ensemble qui va accéder à la terre indépendamment du fait que ces personnes soient riches ou pas.

On a là un embryon qui pourrait faire imaginer un droit de l'accès à la terre en France institué en commun. Il faut renforcer et orienter ces mécanismes – qui ont plein d'écueils ! – vers des enjeux d'alimentation, d'emploi, d'environnement... Chercher à démocratiser la question de l'accès à la terre et « le gouvernement des terres », c'est à la fois une capacité à se prémunir des effets mortifères du capitalisme, et cela permet de penser comment on pourrait gérer les terres autrement.

Le capitalisme n'est pas une fatalité : il y a d'autres manières d'être au monde, de produire de l'alimentation, de vivre, de sortir d'un monde où le but n'est que la recherche du profit. C'est comme quand on milite pour la sécurité sociale de l'alimentation : la Sécurité sociale en 1946 n'a pas renversé le capitalisme, mais elle a créé des espaces de répit face au capitalisme, extrêmement importants pour que les gens vivent bien et envisagent de transformer la société.

**Le livre dresse un panorama des organisations qui travaillent au rachat des terres pour les mettre à disposition de paysan nes répondant à des critères socio-environnementaux, avec des règles transparentes d'attribution de l'accès au foncier. Les surfaces acquises restent toutefois modestes. Peut-on uniquement compter sur ce type d'initiatives ?**

Les gens qui s'intéressent à la terre aujourd'hui ont bien compris qu'on n'allait pas abolir la propriété privée demain. Ils ont aussi compris que s'ils voulaient expérimenter d'autres manières de faire de l'agriculture et de l'alimentation, il fallait accéder à la propriété des terres.

L'idée de la propriété collective, ce n'est pas l'abolition de la propriété privée, mais que des gens se mettent ensemble pour acheter de la terre. C'est ce que fait Terre de Liens en louant ensuite la terre à des paysan nes qui mettent en œuvre des projets répondant aux enjeux de société, d'emploi, d'environnement, d'entretien du territoire... Mais c'est aussi ce que font d'autres structures de propriété foncière – la Société civile des terres du Larzac, la Terre en commun sur la Zad de Notre-Dame des Landes, Lurzaindia dans le Pays basque, la foncière Antidote, et bien d'autres.

Tout un tas de gens essaient d'acheter des terres pour en faire des espaces de résistance face à l'agriculture industrielle et capitaliste. Cela permet d'imaginer d'autres rapports à la propriété. Ce sont des lieux

d'expérimentation très importants pour susciter de nouveaux imaginaires, apprendre à faire autrement, créer de nouvelles manières d'être au monde.

Le problème de ces lieux-là, c'est qu'ils ne peuvent pas permettre un changement d'échelle. Cela ne peut pas être la solution de sortie des terres du capitalisme. Comme elles n'abolissent pas la propriété, s'il fallait racheter toutes les terres, cela coûterait des centaines de milliards d'euros.

Par ailleurs, ces terres ne sont pas à vendre à court terme – une terre se vend en moyenne tous les 75 ans. D'où la nécessité de faire à la fois des expérimentations de propriété collective, tout en ravivant la question de la régulation foncière pour sortir l'agriculture du capitalisme.

### **En quoi la lutte de Notre-Dame des Landes, victorieuse en 2018, a reconfiguré les luttes, notamment anticapitalistes, autour des terres ?**

La question agricole et foncière, en France et même en Europe, était très peu investie par les milieux anticapitalistes. L'activisme des gens qui vont s'installer dans la Zad, les coopérations menées avec des syndicats agricoles comme la Confédération paysanne, ont – non sans débats houleux et conflits internes – mené à une lutte assez exemplaire sur un territoire.

La répression peut être énorme, mais la capacité de résistance aussi. Cette lutte a produit des façons de faire sur le territoire – en termes d'habitat, d'agriculture collective, de vivre ensemble – inspirantes pour toute une génération militant contre le néolibéralisme et le capitalisme. Beaucoup de milieux politiques aujourd'hui parlent de subsistance, d'alimentation, de terres.

Notre-Dame des Landes marque aussi le fait qu'avec de moins en moins d'agriculteurs dans la société (2,5 % des gens sont des travailleurs de la terre dont 1,9 % sont des agriculteurs au sens légal), les enjeux agricoles ne peuvent être uniquement du ressort des luttes paysannes. La centralité de ces luttes doit être partagée avec d'autres types d'acteurs politiques, notamment des gens qui habitent le territoire sans être forcément paysans.

### **La dynamique des Soulèvements de la Terre est-elle un prolongement de Notre-Dame des Landes ?**

En effet, il me semble que Notre-Dame-des-Landes est une inspiration forte de la pensée qui s'agrège autour des Soulèvements, mouvement riche de sa pluralité. Les Soulèvements montrent que les espoirs nés de l'expérimentation à Notre-Dame-des-Landes sont possibles partout et qu'il va falloir faire différemment dans tous les territoires – chaque endroit ayant ses spécificités.

Les questions de rapport à la terre ont aussi émergé dans l'espace politique des années 1990, avec les luttes au Chiapas, au Mexique, qui continuent d'inspirer les milieux politiques en Europe et en France. Cette circulation des imaginaires de luttes permet de penser des mondes différemment. Les Soulèvements arrivent à fédérer de manière assez importante et repolitisent très clairement ces questions de la terre. Ils portent ces questions sur tous les territoires qui ont envie de s'en emparer en disant : « C'est possible aussi chez vous ».

Recueillis par Sophie CHAPELLE (Basta !), 14 septembre 2023

Photo de Une : Notre-Dame-des-Landes, 2018/©ValK

### **Notes**

[1] Lire à ce sujet le rapport de Terre de Liens sur la financiarisation de l'agriculture française



# Propriété commune : 4 pistes pour dépasser la propriété privée

*Que vaut un arbre, une lagune, une nappe phréatique ou un écosystème entier face aux droits de la sacro-sainte propriété privée ? Défendre le bien commun contre les usages destructeurs peut s'avérer un casse-tête. Socialter explore quatre leviers à actionner pour limiter la propriété privée et l'appropriation des terres et du vivant par des projets anti-écologiques.*

## **Donner des droits à la nature**

Depuis quelques années s'est ouverte une bataille juridique pour reconnaître aux entités naturelles des droits fondamentaux. L'Équateur a été le premier à inscrire les droits de la Pachamama – « la Terre-Mère » – dans sa Constitution en 2008. En 2017, la Nouvelle-Zélande reconnaissait au fleuve Whanganui le statut d'entité vivante. En Europe, le premier espace naturel à être reconnu entité de droit est la Mar Menor (Mer mineure) en Espagne, reconnue comme telle en décembre 2022. En France, le droit des non-humains est encore un terrain en friche. « *Les animaux et les végétaux – les êtres vivants – sont considérés comme des ressources, des biens exploitables dans le cadre de la propriété* », explique Marine Calmet, juriste et présidente de l'association Wild Legal. Autrement dit, ils ont un statut d'objet. Leur reconnaître des droits « *induirait un changement de rapport de force et de relation avec les humains* », défend-elle.

L'idée a commencé à faire son chemin. Des élus, des associations et des collectifs demandent à reconnaître des droits à la Loire, à la Garonne, au Rhône, à la Seine, au fleuve corse Tavignanu ou encore aux Salines de Martinique. La création, en juin 2023, de la première entité naturelle juridique (ENJ) du territoire français pourrait accélérer le mouvement. Les îles Loyauté, province de Nouvelle-Calédonie dotée de son propre code de l'environnement, ont ainsi reconnu pour la première fois des droits fondamentaux aux requins et aux tortues marines. L'ENJ vient s'ajouter aux deux catégories juridiques traditionnelles que sont la personnalité physique et la personnalité morale et peut se décliner aussi bien pour les animaux que pour des lacs, des rivières ou des forêts. « *En devenant sujet de droit, les éléments du vivant cessent d'être appropriables* », confie Victor David, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et soutien scientifique des îles Loyauté. « *On a fait la démonstration que c'était possible. Tout est question de volonté politique.* »

Un autre dispositif peu connu existe en France depuis 2016 et la loi pour la reconquête de la biodiversité : l'Obligation réelle environnementale (ORE). Un propriétaire soucieux de préserver un arbre, une zone humide ou toute une parcelle même après cession du bien ou son décès peut signer un contrat devant notaire pour sanctuariser les lieux jusqu'à 99 ans. Le contrat est souple et permet aux co-contractants de fixer eux-mêmes les conditions de préservation. « *On décline tout ce qui doit être fait ou ne pas être fait dans l'acte*, explique Benoît Hartenstein, notaire à Metzervisse (Moselle), président de l'association La Voix de l'arbre et grand défenseur des ORE. *Le contrat définit aussi les mesures de contrôle et de sanction. Pour ne pas être retoqué, il faut que ce soit ni excessif ni dérisoire.* » Charge revient ensuite à l'association (Conservatoires d'espaces naturels, Aspas, etc.) ou à la collectivité partenaire de le faire respecter. « *Cela vient remettre en question la propriété privée comme un droit sans limite sur son espace privatif*, remarque Marine Calmet. *C'est un changement de positionnement vis-à-vis de la nature. Grâce aux ORE, les personnes peuvent intégrer qu'elles sont gardiennes d'un écosystème et non pas leur propriétaire.* » Encore faut-il que le dispositif soit connu et que les propriétaires fonciers fassent la démarche. Le nombre d'ORE reste pour l'instant limité.

## **Racheter pour protéger**

Pour protéger et défendre des biens naturels, pourquoi ne pas... les racheter ? La tactique, bien connue du monde agricole, grâce à des associations comme Terre de liens, s'est répandue jusqu'en forêt. Des associations et collectifs citoyens rachètent des parcelles boisées pour les protéger de l'industrie extractiviste ou les réensauvager – c'est-à-dire les laisser évoluer librement, sans intervention humaine. Financement participatif, dons, legs, fonds de dotation... plusieurs moyens existent pour financer ces projets sans avoir recours à l'argent public (lire notre hors-série n° 15, « Ces terres qui se défendent »).

Né du ras-le-bol de professionnels forestiers de voir leur travail soumis aux changements ou aux caprices de propriétaires privés, le fonds de dotation « Forêt en vie » du Réseau pour les alternatives forestières (RAF)

a par exemple permis de racheter 54 hectares de forêts dans le Lot, en Corrèze, en Haute-Loire et dans la Creuse en deux ans. « Notre volonté est de s'extraire de la propriété individuelle pour recréer des communs forestiers et avoir une gestion pluridisciplinaire de ces forêts, explique Nathalie Naulet, coordinatrice du fonds de dotation. On est une structure d'intérêt général à but non lucratif. Si on disparaît, toutes ces forêts devront revenir à une autre structure d'intérêt général à but non lucratif. Elles ne pourront jamais retourner dans l'escarcelle de la propriété privée individuelle. On les a définitivement sorties de la spéculation foncière. »

Plus radicale, l'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas) rachète des forêts pour les laisser en libre évolution depuis une quinzaine d'années. « On n'a aucune confiance dans la volonté de l'État de protéger réellement la nature. Il suffit de voir les parcs nationaux et les réserves naturelles : on peut chasser sous certaines conditions, exploiter du bois... la nature n'est pas protégée ! » résume le naturaliste et porte-parole de l'association Marc Giraud. L'association possède aujourd'hui plus de 1 200 hectares de forêts labellisées « Réserve de vie sauvage ». Reste la question de la stratégie d'acquisition. L'Aspas préfère rester discrète sur ses projets pour ne pas réveiller les oppositions – « certains fantasment sur le fait qu'on fait des réserves à loups » – et se faire damer le pion par une municipalité via le droit de préemption, c'est-à-dire d'acquisition prioritaire.

D'autres jouent au contraire de ce droit pour faire avancer la cause écologique. Co-gérant du groupement forestier citoyen et écologique (GFCE) « Lu Picatau », rattaché au RAF, Emmanuel Repérant assume sa stratégie foncière : « On a acheté des petits lots morcelés de 10 ou 13 hectares. On est prioritaire sur l'achat de parcelles de bois qui touchent les nôtres : on attend qu'elles soient mises en vente pour préempter et acheter. Ça ne nous est pas encore arrivé mais c'est en phase de déploiement. » Pour Diego Landivar, professeur à l'ESC Clermont business school, le droit de préemption des collectivités locales est aussi un outil à revisiter pour faire face à l'urgence climatique. Face à des projets d'aménagement privés de grande envergure, compromettant la trajectoire de baisse d'émissions des territoires, il plaide pour renforcer la capacité des pouvoirs publics à préempter de vastes espaces, tels que les friches industrielles, dans un but de défense de l'intérêt général.

Pour opérer la redirection d'un projet urbain, il propose un modèle à trois étapes : servitude, préemption, expropriation. D'abord laisser la possibilité aux propriétaires de conserver le foncier tout en confiant volontairement la gestion aux pouvoirs publics. Ensuite, en cas de refus, l'usage d'un droit de préemption revisité : « C'est un niveau plus coercitif mais ça permet de s'immiscer dans les relations de marché », avance-t-il. Enfin, et en dernier recours, l'expropriation pour urgence climatique. « L'indemnisation financière doit être réévaluée en fonction des coûts écologiques. » Le prix pourrait être réduit pour prendre en compte le coût de la redirection écologique d'un projet d'urbanisme, la restauration d'un milieu écologique ainsi que la dette climatique induite par l'exploitation passée du site industriel.

### **Public prioritaire**

« Le seul moyen de sortir de l'impasse est, je crois, un pouvoir centralisé capable de réfréner les forces de destruction », affirmait l'essayiste et militant suédois Andreas Malm dans un entretien pour *Socialter* en 2021. En effet, qui de mieux placé que l'État pour réguler la fièvre spéculative des grands groupes industriels et l'accaparement des terres qui l'accompagne ? En s'inspirant du tribunal de La Haye, qui a décidé en 2021 que l'entreprise Shell devait réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 45 % d'ici 2030, Andreas Malm imagine une réforme qui viserait à « prendre le contrôle des entreprises pétrolières et gazières ». Il suffirait, pour cela, que le Parlement vote une loi de nationalisation. Cet État français « d'une autre nature » pourrait ainsi « nationaliser Total, fermer entièrement et immédiatement sa production de pétrole et de gaz, et la transformer en entreprise consacrée au captage et à la séquestration du CO<sub>2</sub> atmosphérique ». Ensuite, difficile pour les actionnaires de contester la nationalisation, en dehors du prix fixé pour le rachat de l'entreprise. « Le seul garde-fou qui peut être saisi par ces entreprises est le Conseil constitutionnel. Or, si la loi en question a déjà fait l'objet d'un contrôle de constitutionnalité, le principe ne peut être remis en question », précise Fleur Jourdan, avocate spécialisée en droit public.

Si la perspective d'un tel revirement paraît aujourd'hui peu probable, il a pourtant déjà eu lieu à l'échelle locale. Les municipalités ont entre les mains la gestion de plusieurs services – eau, transports ou cantines scolaires – qu'elles choisissent, ou non, d'externaliser. À Paris, la gestion de l'eau est passée des mains des entreprises privées Suez et Veolia à celles du secteur public en 2010. Cette remunicipalisation a permis de lever le voile sur le manque de transparence, l'opacité des flux financiers et la hausse du prix de l'eau potable : « Quand nous sommes repassés en régie en 2010, nous avons réalisé que les filiales ne donnaient pas les

informations exactes, que certains travaux n'avaient pas été réalisés, qu'elles déclaraient plus de personnel qu'il n'y en avait en réalité », explique Anne Le Strat, aujourd'hui présidente d'Eau de Paris, la régie municipale qui gère la production et la distribution d'eau de la capitale. Parmi les bénéfices d'un retour en régie, la baisse du prix de l'eau potable, mais pas que. « Cela nous a permis de mener des actions de fond, comme l'accompagnement des agriculteurs situés sur les bassins captant de l'eau souterraine dans leur transition en agriculture biologique. De telles mesures seraient impensables dans le secteur privé », souligne-t-elle.

Pour préserver les sols de l'imperméabilisation et de la spéculation, certaines municipalités ont quant à elles trouvé une parade administrative et juridique. Elles mettent à disposition des terrains communaux sous un bail emphytéotique, un contrat qui peut durer de 18 à 99 ans. Un nouveau modèle immobilier promu par l'association Hameaux légers, dont les fondateurs ont eux-mêmes profité pour leur installation. « Plutôt que vendre le terrain à un promoteur pour construire un lotissement classique qui va avoir un bilan écologique très mauvais et aboutir à des prix élevés, nous proposons de signer un bail emphytéotique sur un terrain à une association d'habitants qui va le louer pour 99 ans », résume Xavier Gisserot, président de l'association.

La commune reste propriétaire et les habitants conservent leur droit d'occuper l'espace même si le personnel municipal change. Ce choix de « non-spéculation » vise aussi à protéger ces terres : « Le bail emphytéotique est un contrat intéressant car nous pouvons spécifier l'usage du terrain. Ici, il est destiné exclusivement à des projets d'habitats écologiques, réversibles et participatifs, pour des résidences principales », précise Xavier Gisserot. Depuis début 2021, treize autres baux emphytéotiques ont été signés entre mairies et porteurs de projet un peu partout en France, et une quinzaine devraient démarrer dans l'année à venir. En somme, à travers leur maîtrise foncière, les municipalités ont le pouvoir de faire essaimer sur le territoire des projets d'habitations écologiques qui protègent, pour le siècle à venir, les terrains municipaux de toute nouvelle exploitation.

### **Occuper le terrain**

ZAD. La « zone d'aménagement différé » ne renvoie plus à l'administration mais au nom de la lutte contre l'accaparement des terres la plus célèbre de France : la « zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes en Loire-Atlantique. L'occupation prolongée et la résistance aux opérations des forces de l'ordre pour les déloger ont permis aux paysans et militants d'obtenir en 2018 l'abandon du projet d'aéroport, ce « grand projet inutile et imposé » qui menaçait une zone humide.

Depuis, Notre-Dame-des-Landes a fait des petits. Les luttes écologistes comptent plusieurs victoires par voie de ZAD : l'abandon du projet de méga-centre commercial EuropaCity à Gonesse (Val d'Oise) en 2019 ; celui du projet de Center Parcs par le groupe Pierre et Vacances à Roybon (Isère) en 2020 ; le projet de « parc éco-industriel dédié aux énergies renouvelables » du port du Carnet de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) en 2023 ; le moratoire du projet de retenue collinaire pour alimenter les canons à neige de La Clusaz (Haute-Savoie) en 2023. L'efficacité de ce mode d'action, qui conteste frontalement le droit de propriété, n'est plus à prouver. La « ZAD » est devenue la bête noire du ministère de l'Intérieur. Au point d'annoncer la création d'une « cellule anti-ZAD » après les affrontements de Sainte-Soline.

Les cinq juristes spécialisés qui la composent sont entrés en fonction le 1<sup>er</sup> septembre et seront « chargés d'accompagner les préfets pour empêcher la constitution de ZAD ou les démanteler ». En avril, le ministère de l'Intérieur dénombrait 42 sites mis sous surveillance. « Il y a une volonté de diaboliser une pratique politique et une expérimentation de formes de vie alternatives en ne prenant que le volet offensif (défensif pour les militants) de la ZAD : l'occupation de terres, observe la sociologue Sylvaine Bulle, autrice de *Irréductibles, enquête sur des milieux de vie de Bure à Notre-Dame-des-Landes* (UGA Éditions, 2020). Or, occuper, c'est défendre. Et défendre, c'est construire. La ZAD est basée sur la démocratie directe et radicale excluant de composer avec les forces politiques traditionnelles. »

Une ZAD victorieuse signifie-t-elle la fin du collectif ? Ou au contraire la légitimation dans le temps de la lutte et de ses idées ? La question s'est posée après l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Sous pression des expulsions et destructions d'habitats lancées par le gouvernement, les occupants se sont vus sommés de se faire régulariser. Ou d'être expulsés. Des dissensions ont éclaté et divisé le collectif. Les uns refusant de céder à l'État, les autres considérant pouvoir poursuivre la lutte sous une forme nouvelle, en contractant des baux ruraux individuels de neuf ans agrémentés de clauses environnementales avec le département, propriétaire d'une grande partie des terres.

Selon Sylvaine Bulle, les idéaux de la ZAD se sont effrités dès lors qu'une partie des occupants a choisi la voie de la régularisation : « Cela fait partie de la démocratie directe et de la complexité des formes autonomes d'expérimentation qui ne sont pas hiérarchiques... La propriété, c'est l'objet suprême du commun sur lequel butent tous les collectifs urbains et ruraux de désappropriation, écologiques et autonomes. » Pour tenter de redonner une

forme collective à la zone, un fonds de dotation « La terre en commun » a été créé avec l'espoir de pouvoir racheter les terres rétrocédées par l'État au département une fois qu'elles seront mises en vente. L'idée est simple : pouvoir dissocier la propriété de l'usage.

Caroline VINET, publié le 06 novembre 2023 (Socialter)  
Journaliste à La Vie Hebdo et Réforme Hebdo

## Humour de Siné mensuel





# La propriété privée est-elle un droit intouchable ?



En 1789, malgré l'inégalité criante des fortunes, la Révolution française érige la propriété privée en droit « inviolable et sacré ». S'ensuit un siècle et demi de controverses et de luttes acharnées. L'ordre propriétaire recule finalement au milieu du XXe siècle face à l'État social, puis à l'essor des régulations environnementales. Mais la défense du droit absolu du propriétaire connaît depuis les années 1980 un véritable revival...

« *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression* » (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 2). Le 26 août 1789, après avoir proclamé l'égalité en droit dans l'article premier de leur Déclaration, les membres de la Constituante semblent pressés, dès l'article 2, d'exclure tout bouleversement futur de la distribution très inégalitaire des patrimoines de France.

Alors qu'à la fin de l'Ancien Régime, les 10 % des plus riches possèdent 80 % des terres, de l'immobilier et des actifs financiers, la propriété privée est mise d'emblée hors de portée des législateurs. Et l'article 17 enfonce le clou : le droit de propriété est désormais « inviolable et sacré ». Les constituants prévoient par ailleurs en octobre 1789 que seuls les propriétaires fonciers, acquittant un impôt équivalent à un marc d'argent – une somme considérable à l'époque –, pourront être députés dans la future assemblée législative. Avec le suffrage censitaire, les révolutionnaires entendent en effet bâtir un nouvel ordre. « *Le propriétaire et sa propriété deviennent des figures centrales du système politique à qui il revient de remettre le destin de la nation* », résume le philosophe Pierre Crétois. Et tandis que dans les campagnes, les paysans refusent désormais de payer les rentes féodales et que l'agitation populaire enfle contre les accapareurs de grains, la position de la bourgeoisie révolutionnaire se durcit. Le 18 mars 1793, les élus de la Convention votent même à une très large majorité un décret punissant de mort tous ceux qui proposeraient une loi de partage des terres ou toute autre loi subversive des propriétés !

## La propriété, c'est le vol ?

« *Chaque société doit justifier ses inégalités, rappelait l'économiste Thomas Piketty dans Capital et Idéologie en 2019. Il faut leur trouver des raisons, faute de quoi c'est l'ensemble de l'édifice politique et social qui menace de s'effondrer.* » La bourgeoisie libérale du XIXe siècle impose donc, en même temps que sa domination, un nouveau récit. Avec l'abolition des privilèges de l'Ancien Régime, chacun a désormais, à ses yeux, la chance d'accéder par son travail et ses mérites à la propriété. L'inégalité des fortunes est donc justifiée et la propriété intouchable. Ce discours, qui passe sous silence l'importance des héritages issus de l'ordre ancien, va être la cible des penseurs du mouvement ouvrier naissant. « *Certains gens n'aiment point qu'on soulève la poussière des prétendus titres du droit de propriété et qu'on en recherche la fabuleuse, et peut-être la scandaleuse histoire* », note en 1840 le précurseur du socialisme Joseph Proudhon.

Dans une brochure qui fait grand bruit, *Qu'est-ce que la propriété ?*, Proudhon réfute un à un les arguments du dogme libéral. La propriété, un droit naturel ? Impossible de la comparer à la liberté, s'insurge le polémiste, puisqu'on peut la vendre ! D'autant, écrit Proudhon, que « *pour la majeure partie des citoyens, elle n'existe qu'en*

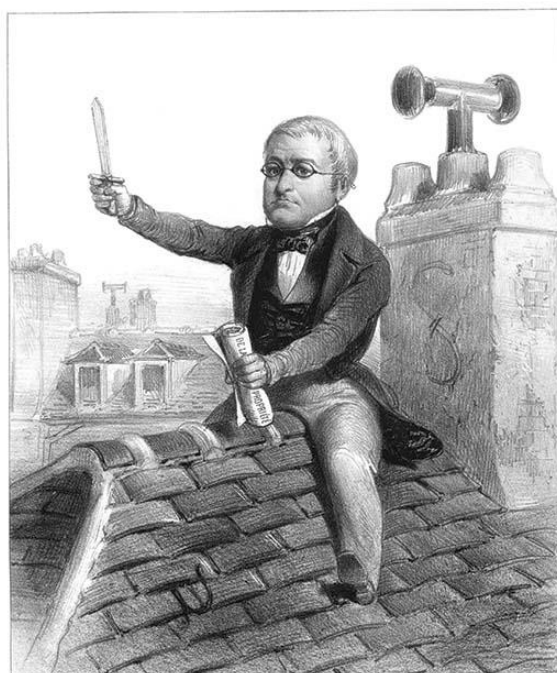
*puissance, comme une faculté dormante et sans exercice* ». En effet, la moitié de la population décède à l'époque sans aucun bien à transmettre. À Paris, cette proportion atteint même les 70 %... La propriété, fruit du travail, comme le répètent à l'envi les libéraux ? Cette loi ne s'applique pourtant pas à la foule des travailleurs, ni aux champs ni dans les manufactures. « *Pourquoi le fermier n'acquiert-il plus, par le travail, cette terre que le travail acquit jadis au propriétaire ?* interroge Proudhon. [...] *Si le travail est au fondement de la propriété, les ouvriers doivent, en plus de leur salaire, posséder le produit de leur travail.* »



Proudhon démolisseur de la propriété.

Huit ans plus tard, Marx ajoute dans le *Manifeste du parti communiste* : « *Est-ce que le travail salarié crée de la propriété pour le prolétariat ? Nullement. Il crée le Capital [...]* » Le penseur allemand lance en conséquence un mot d'ordre radical, publié anonymement en février 1848, en pleine agitation révolutionnaire à Paris : l'abolition de la propriété privée des moyens de production. Alors que la Révolution de 1848 impose le suffrage universel masculin, l'espoir d'une République sociale exalte alors le peuple parisien. Mutualisme, droit au travail, progressivité de l'impôt : les idées nouvelles circulent. Et l'hégémonie du discours libéral se fissure. « *Qui a pu faire que la propriété, instinct naturel de l'homme, de l'enfant, de l'animal, fût mise en question ?* » s'étrangle le libéral conservateur Adolphe Thiers, ancien ministre du roi déchu Louis-Philippe. « *Tous – qui plus, qui moins – s'attaquent à la propriété. Il faut donc combattre tous ces systèmes odieux, puérils, ridicules, mais désastreux, nés comme une multitude d'insectes de la décomposition de tous les gouvernements.* » Député en juin 1848, Thiers appelle à la répression de l'insurrection ouvrière de Paris, qui fait 5 000 morts. Plus de 20 ans plus tard, devenu chef du gouvernement après la chute du Second Empire, il écrasera en 1871 la Commune de Paris dans le sang.

L'ordre propriétaire reste donc globalement intouché jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La fiscalité, très faible, permet aux plus riches d'accumuler en paix. La Belle Époque est ainsi prodigieusement inégalitaire : 1 % des plus riches détiennent 55 % des patrimoines, un niveau supérieur à la fin de l'Ancien Régime ! Mais le libéralisme entre peu à peu en crise. Et après la Grande Guerre, l'épouvantail de la Révolution russe, la crise de 1929 et l'essor des fascismes européens accélèrent brutalement la remise en cause du discours propriétaire.



A CHEVAL SUR LA PROPRIÉTÉ.  
 La propriété ! la sainte Propriété !! je la défendrai à la vie à la mort ! je n'en céderai pas un mètre. (oi de Thiers - Dosne. (Tiers daune)

Thiers défenseur de la propriété.

### Mort de l'Utopie libérale, essor de la propriété sociale

En 1944, depuis son exil en Angleterre, l'économiste austro-hongrois d'origine juive Karl Polanyi pointe dans *La Grande Transformation* la responsabilité du dogme libéral dans l'avènement des fascismes européens de l'entre-deux-guerres. Selon lui, l'utopie libérale d'un marché autorégulé a disloqué les sociétés européennes, en faisant du travail une marchandise, soumise sans garde-fou à la brutalité des oscillations du marché. Face au chômage de masse et à la misère, « l'obstruction faite par les libéraux à toute réforme comportant planification, réglementation et dirigisme a rendu pratiquement inévitable la victoire du fascisme » (*La Grande Transformation*, 1944). Pour ce partisan d'un socialisme démocratique, l'idéologie libérale est donc morte, engloutie dans les décombres de la Seconde Guerre mondiale.

Pendant quelques décennies, les faits vont lui donner raison. Sous l'impulsion des travaillistes en Angleterre, du SPD en Allemagne fédérale, du programme du Conseil national de la Résistance en France, un encastrement social du capitalisme et de la propriété privée se met en place en Europe de l'Ouest. En France, la Libération est marquée par une vague de nationalisations. Certaines visent des entreprises accusées de collaboration avec l'ennemi, comme le constructeur automobile Renault, d'autres touchent les secteurs de l'énergie, des transports, de la banque.

Avec la généralisation de la Sécurité sociale, s'impose par ailleurs, à côté de la propriété privée, « un type tout à fait nouveau de propriété, une propriété pour la sécurité, que l'on peut nommer propriété sociale », analyse le sociologue Robert Castel. Il ne s'agit pas d'un patrimoine privé dont on dispose à chaque instant, ou que l'on peut marchandiser, mais d'une part socialisée du salaire, capitalisée sous forme de droits sociaux. « Ainsi le non-proprétaire, même dépourvu de patrimoine privé, dispose de garanties fortes qui l'assurent contre les risques sociaux. »

Avec l'affirmation d'un État social faisant une large place à la propriété publique et sociale, s'ouvre une nouvelle ère. « Les pays nominalement capitalistes sont en réalité devenus entre 1950 et 1980 des sociétés sociales-démocrates, constate Thomas Piketty, avec des mélanges variables de nationalisation, de système public d'éducation, de santé et de retraite, et d'impôt progressif sur les plus hauts revenus et patrimoines » (*Capital et Idéologie*, 2019). Ainsi, jusqu'aux années 1980, les inégalités diminuent en Europe. Alors que se constitue une « classe moyenne patrimoniale », la part des 10 % les plus riches décroît en France, passant de 70 % du patrimoine total à moins de 50 %. Mais dans les années 1980, la courbe repart à la hausse à la faveur de l'offensive néolibérale. Privatisations, baisses d'impôts, effritement des protections collectives : l'État social ne cesse depuis de reculer, au profit du retour en force d'un modèle libéral d'inspiration anglo-saxonne.

## Face à l'écologie, le *revival* du propriétaire

Aux États-Unis, les réformes issues du New Deal des années 1930 n'ont pas modifié en profondeur l'ordre propriétaire. Mais dans les années 1960, à l'ère du tout-voiture, des supermarchés et de l'expansion sans fin des banlieues pavillonnaires, l'inquiétude environnementale montante vient questionner le droit absolu des possédants. Contre le développement foncier anarchique, émerge, selon l'historien de l'environnement Adam Rome, une nouvelle « *éthique de la terre* » qui conduit à une « *révolution silencieuse* » dans la régulation de l'usage des sols. En 1961, Hawaï légifère de manière pionnière pour limiter l'urbanisation chaotique d'Honolulu. Et dans la décennie qui suit, 23 États adoptent à leur tour des lois protégeant leurs littoraux et leurs zones humides.

Or, à partir de 1970, alors qu'un projet de loi fédérale sur l'usage des sols est en préparation, les défenseurs du droit de propriété se mobilisent. À la Chambre des représentants, l'élus républicain Steve Symms lance l'alerte contre le risque « *d'une lente mais implacable érosion des droits de propriété* ». Bientôt des milliers de propriétaires fonciers des États de New-York et du Vermont rejoignent des organisations créées spécialement pour lutter contre la régulation étatique. Les permanences des élus croulent sous les appels téléphoniques et le projet de loi est finalement enterré en 1974. Au-delà du débat sur l'usage des sols, les États-Unis voient alors émerger un regroupement d'activistes désireux de défendre les propriétaires contre les régulations environnementales : le Property Rights Movement. « *La victoire de Reagan en 1980 leur donna le soutien du gouvernement* », indique l'historien du droit Stuart Banner. Et tandis que l'administration Reagan s'emploie à démanteler les mesures environnementales des années 1960-1970, qualifiées de « *monstruosité réglementaires* », le Property Rights Movement travaille à renforcer la protection de la propriété privée par le biais constitutionnel.

Sa stratégie ? Défendre une interprétation très extensive du Cinquième amendement de la Constitution américaine, qui stipule que la confiscation d'une propriété dans l'intérêt public doit faire l'objet d'une compensation. Les propriétaires d'un pavillon en bord de mer, contraints de laisser un droit d'accès aux plages, sont ainsi victimes, à leurs yeux, d'une confiscation. Et c'est ce que va trancher en 1987 la Cour suprême dans la très médiatique affaire Nollan vs California coastal commission. Cet arrêt, salué par les conservateurs, ouvre alors la voie à une limitation inédite du pouvoir de réglementation des États... Les luttes autour du poids respectif de la propriété et du respect de l'environnement dans les constitutions politiques n'ont depuis jamais cessé, observent les historiens Frédéric Graber et Fabien Locher dans *Posséder la nature* (Amsterdam, 2022). « *Elles sont aujourd'hui, en Europe comme aux États-Unis, l'un des lieux où se joue l'écologisation de nos sociétés, face aux résistances qu'elle suscite.* »

En 2020, en France, la Convention citoyenne pour le climat a ainsi proposé d'inscrire dans l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution de la V<sup>e</sup> République le principe selon lequel l'État « *garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et lutte contre le dérèglement climatique* ». Bloqué par Les Républicains au Sénat, ce projet de révision constitutionnelle a été enterré en juillet 2021.

Elsa GAUTIER, publié le 25 octobre 2023  
Elsa Gautier est rédactrice en chef adjointe chez Socialter



# Pourquoi les médias ne racontent pas la véritable histoire des inondations en Libye. La Libye est victime d'une catastrophe climatique mais aussi d'un silence de plomb.

*La réaction « chaotique » et « dysfonctionnelle » de la Libye face à la catastrophe a des raisons d'être. Mais pour les identifier, nous devons balayer devant notre porte.*



Les conséquences de la politique étrangère actuelle de l'Occident, commercialisée depuis deux décennies sous l'étiquette de la « responsabilité de protéger », apparaissent clairement dans la tragédie engendrée par les inondations en Libye.

Plusieurs milliers de personnes sont mortes ou portées disparues dans le port de Derna après la rupture, cette semaine, de deux digues protégeant la ville sous l'effet de la tempête Daniel. De vastes secteurs d'habitations de la région, notamment à Benghazi, à l'ouest de Derna, sont en ruine.

La tempête elle-même est considérée comme une nouvelle preuve de l'aggravation de la crise climatique, qui modifie rapidement les conditions météorologiques dans le monde entier et rend plus probables des catastrophes telles que les inondations de Derna.

Mais l'ampleur de la calamité ne peut pas être simplement attribuée au changement climatique. Bien que la couverture médiatique occulte soigneusement ce point, les actions menées par la Grande-Bretagne il y a 12 ans – lorsqu'elle se targuait de ses préoccupations humanitaires pour la Libye – sont intimement liées à la tragédie que vit Derna.

Les observateurs soulignent à juste titre que la défaillance des barrages et l'inorganisation de l'aide sont le résultat d'un vide de pouvoir en Libye. Il n'y a plus d'autorité centrale capable de gouverner le pays. Mais il y a des raisons pour lesquelles la Libye est si mal équipée pour faire face à une catastrophe. Et l'Occident y est profondément impliqué.

En évitant de mentionner ces raisons, comme le fait la couverture médiatique occidentale, on laisse le public sur une impression fautive et dangereuse : celle que les Libyens et peut-être les Arabes et les Africains, manqueraient des qualités qu'il leur faudrait pour gérer correctement leurs propres affaires.

## **Une politique dysfonctionnelle**

La Libye est en effet en plein chaos, submergée par des milices rivales, avec deux gouvernements qui se disputent le pouvoir dans un climat général d'anarchie. Même avant ce nouveau désastre, les dirigeants en conflit du pays avaient du mal à gérer la vie quotidienne de leurs citoyens.

Comme l'a fait remarquer Frank Gardner, correspondant de la BBC pour les questions de sécurité, la crise a été « aggravée par les dysfonctionnements politiques de la Libye, un pays si riche en ressources naturelles et pourtant si désespérément dépourvu de la sécurité et de la stabilité dont ses habitants ont tant besoin ». Quentin Sommerville, correspondant de la société au Moyen-Orient, quant à lui, estime que « de nombreux pays auraient pu faire face à des inondations d'une telle ampleur, mais pas un pays aussi troublé que la Libye.

Il vit une décennie longue et douloureuse : guerres civiles, conflits locaux, Derna elle-même a été reprise par le groupe État islamique et la ville a été bombardée pour les en déloger. »

Selon Sommerville, les experts avaient précédemment averti que les barrages étaient en mauvais état, ajoutant : « Au milieu du chaos libyen, ces avertissements sont restés lettre morte ».

« Dysfonctionnement », « chaos », « troubles », « instabilité », « fractures »... La BBC et les autres médias de l'establishment britannique ont lancé ces termes encore et encore avec la violence de balles de mitrailleuse. La Libye est ce que les analystes aiment appeler un État failli. Mais ce que la BBC et le reste des médias occidentaux ont soigneusement évité de mentionner, c'est pourquoi elle est un État failli.

### **Changement de régime**

Il y a plus de dix ans, la Libye disposait d'un gouvernement central fort et compétent, bien que très autoritaire, sous la direction du dictateur Mouammar Kadhafi. Les revenus pétroliers du pays étaient utilisés pour assurer la gratuité de l'éducation et des soins de santé. En conséquence, la Libye avait l'un des taux d'alphabétisation les plus élevés et l'un des revenus moyens par habitant les plus élevés d'Afrique.

Tout a changé en 2011, lorsque l'OTAN a utilisé l'excuse de la « responsabilité de protéger », ou R2P en abrégé, pour justifier une opération illégale de changement de régime sur fond d'insurrection.

La prétendue « intervention humanitaire » en Libye était une version plus sophistiquée de l'invasion tout aussi illégale de l'Irak par l'Occident, huit ans plus tôt, dans le cadre de l'opération « Choc et effroi ».

Les États-Unis et la Grande-Bretagne avaient alors lancé une guerre d'agression sans l'autorisation des Nations unies, sur la base d'une histoire totalement bidon selon laquelle le dirigeant irakien, Saddam Hussein, possédait des stocks cachés d'armes de destruction massive.

Dans le cas de la Libye, en revanche, la Grande-Bretagne et la France, soutenues par les États-Unis, ont réussi à obtenir une Résolution de sécurité des Nations unies, avec un mandat limité à la protection des populations civiles contre une éventuelle attaque et l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne

Forts de cette résolution, les Occidentaux ont inventé une excuse pour intervenir directement en Libye. Ils ont prétendu que Kadhafi préparait un massacre de civils dans le bastion rebelle de Benghazi. Ils ont même raconté, pour écœurer le public, que Kadhafi faisait prendre du Viagra à ses troupes pour qu'ils commettent des viols en masse.

Comme pour les Armes de destruction massives irakiennes, ces affirmations étaient totalement mensongères, selon un rapport de la commission des affaires étrangères du Parlement britannique rédigé cinq ans plus tard, en 2016. L'enquête révèle que « l'accusation que Mouammar Kadhafi aurait ordonné le massacre de civils à Benghazi n'est étayée par aucune preuve ».

Le rapport ajoute : « Le bilan de 40 ans de Kadhafi en matière de graves violations des droits de l'homme ne comprenait pas d'attaques à grande échelle contre des civils libyens ».

### **Les campagnes de bombardement**

Ce n'est évidemment pas ce que le premier ministre David Cameron ou les médias ont dit au public lorsque les députés britanniques ont voté en faveur d'une guerre contre la Libye en mars 2011. Seuls 13 députés ont exprimé leur désaccord.

Parmi eux se trouvait notamment Jeremy Corbyn, alors simple député qui, quatre ans plus tard, serait élu chef de l'opposition travailliste, ce qui a déclenché une longue campagne de diffamation contre lui de la part de l'Establishment britannique.

Lorsque l'OTAN a lancé son « intervention humanitaire », l'ONU estimait que les combats en Libye n'avaient pas fait plus de 2 000 morts. Six mois plus tard, le bilan avoisinait les 50 000, les civils représentant une part importante des victimes.

Invoquant sa mission de responsabilité de protéger, l'OTAN a outrepassé de manière flagrante les termes de la résolution de l'ONU, qui excluait spécifiquement « une force d'occupation étrangère sous quelque forme que ce soit ». Les troupes occidentales, y compris les forces spéciales britanniques, ont pourtant opéré sur le terrain pour coordonner les actions des milices rebelles opposées à Kadhafi.

Pendant ce temps, les avions de l'OTAN menaient des campagnes de bombardement qui assassinaient les civils que l'OTAN prétendait protéger.

Il s'agissait d'une nouvelle opération occidentale illégale de renversement de régime, qui s'est terminée par la vidéo de la boucherie de l'assassinat de Kadhafi en pleine rue.

### **Les marchés d'esclaves**

L'autosatisfaction de la classe politique et médiatique britannique, qui s'est empressée de vanter les mérites « humanitaires » de l'Occident, s'est étalée dans tous les médias.

Un éditorial de l'*Observer* déclarait : « Une intervention honorable. Un avenir plein d'espoir ». Dans le *Daily Telegraph*, David Owen, ancien ministre britannique des affaires étrangères, a écrit : « Nous avons prouvé en Libye que l'intervention peut encore fonctionner ».

Mais cela a-t-il fonctionné ?

Il y a deux ans, même l'archi-néoconservateur Atlantic Council, l'ultime *think-tank* de Washington, admettait : « Les Libyens sont plus pauvres, plus en danger et subissent une répression politique aussi forte, voire plus forte, dans certaines parties du pays que sous le régime de Kadhafi ».

Il a ajouté : « La Libye reste divisée politiquement et en proie à une guerre civile qui s'envenime. Les arrêts fréquents de la production de pétrole et le manque d'entretien des champs pétrolifères ont coûté au pays des milliards de dollars de pertes de revenus ».

L'idée que l'OTAN se soit jamais réellement préoccupée du bien-être des Libyens a été démentie dès l'instant où Kadhafi a été abattu. L'Occident a immédiatement abandonné la Libye à la guerre civile qui s'en est suivie et que le président Obama a qualifié de « spectacle merdique », et les médias qui avaient tant insisté sur les objectifs humanitaires de l'« intervention » ont perdu tout intérêt dans l'évolution de la situation post Kadhafi. La Libye est rapidement tombée sous la coupe de seigneurs de la guerre, devenant un pays dans lequel les marchés d'esclaves étaient florissants, selon les associations de défense des droits humains.

Comme l'a noté en passant Sommerville de la BBC, le vide de pouvoir laissé dans des endroits comme Derna a rapidement attiré des groupes plus violents et extrémistes, comme les coupeurs de têtes de l'État islamique.

### **Des alliés imprévisibles**

Mais parallèlement au vide d'autorité en Libye qui a exposé ses citoyens à de telles souffrances, il y a le vide remarquable de couverture médiatique occidentale sur les causes de la tragédie actuelle en Libye.

Personne ne veut expliquer pourquoi la Libye est si mal préparée à faire face à la catastrophe, ni pourquoi le pays est si fracturé et chaotique.

Tout comme personne ne veut expliquer pourquoi l'invasion de l'Irak par l'Occident pour des raisons « humanitaires » et le démantèlement de son armée et de ses forces de police ont entraîné la mort de plus d'un million d'Irakiens et fait des millions de sans-abris et de réfugiés.

Ni pourquoi l'Occident s'est allié à ses anciens adversaires – les djihadistes de l'État islamique et d'Al-Qaïda – contre le gouvernement syrien, provoquant là aussi le déplacement de millions de personnes et la division du pays.

La Syrie était aussi peu en capacité, que l'est aujourd'hui la Libye, de faire face à l'important tremblement de terre qui a frappé ses régions septentrionales ainsi que le sud de la Turquie, en février dernier.

Ce schéma se répète parce qu'il sert les intérêts d'un Occident dirigé par Washington qui cherche à atteindre une hégémonie mondiale absolue et un contrôle total de toutes les ressources, ou, comme disent ses responsables politiques, une domination à spectre complet.

L'humanitarisme sert de couverture – pour que les opinions publiques occidentales restent dociles – lorsque les États-Unis et leurs alliés de l'OTAN s'attaquent aux dirigeants d'États riches en pétrole du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord qu'ils considèrent comme peu fiables ou imprévisibles, tels que Kadhafi en Libye et Saddam Hussein en Irak.

### **Un dirigeant rétif**

La publication par WikiLeaks de câbles diplomatiques américains à la fin de l'année 2010 dresse un tableau de la relation mercuriale (\*) de Washington avec Kadhafi – que, paradoxalement, l'ambassadeur américain à Tripoli attribue au caractère inconstant du dirigeant libyen.

Publiquement, les responsables américains se montraient désireux de se rapprocher de Kadhafi, lui offrant une coordination étroite en matière de sécurité contre les forces rebelles qu'ils allaient bientôt aider dans leur opération de renversement du régime.

Mais d'autres câbles révèlent des inquiétudes plus profondes quant à la dérive de Kadhafi, notamment son ambition de construire des États-Unis d'Afrique pour contrôler les ressources du continent et développer une politique étrangère indépendante.

La Libye possède les plus grandes réserves de pétrole d'Afrique. La question de savoir qui les contrôle et en tire profit est d'une importance capitale pour les États occidentaux.

Les câbles de WikiLeaks racontent que des sociétés pétrolières américaines, françaises, espagnoles et canadiennes ont été contraintes de renégocier des contrats à des conditions nettement moins favorables, ce

qui leur a coûté plusieurs milliards de dollars, tandis que la Russie et la Chine se voyaient attribuer de nouvelles options d'exploration pétrolière.

Plus inquiétant encore pour les responsables américains, le précédent créé par Kadhafi, qui avait donné naissance à un « nouveau paradigme pour la Libye qui servait d'exemple à un nombre croissant de pays producteurs de pétrole dans le monde entier ».

Depuis la disparition de Kadhafi, ce dangereux précédent a été complètement éliminé. Comme l'a rapporté *Declassified*, après avoir attendu leur heure, les géants pétroliers britanniques BP et Shell sont retournés sur les champs pétroliers libyens l'année dernière.

En 2018, Frank Baker, alors ambassadeur de Grande-Bretagne en Libye, a écrit avec enthousiasme que le Royaume-Uni « aidait à créer un environnement plus acceptable pour le commerce et l'investissement, et à découvrir des opportunités pour l'expertise britannique afin d'aider à la reconstruction de la Libye ».

Cette attitude contraste avec les initiatives antérieures de Kadhafi visant à cultiver des liens militaires et économiques plus étroits avec la Russie et la Chine, notamment en accordant l'accès au port de Benghazi à la flotte russe. Dans un câble datant de 2008, il est dit avoir « exprimé sa satisfaction que la force accrue de la Russie puisse servir de contrepoids nécessaire à la puissance américaine ».

### **La soumission ou sinon...**

Ce sont ces facteurs qui ont fait pencher la balance à Washington contre le maintien au pouvoir de Kadhafi et qui ont encouragé les États-Unis à saisir l'occasion de l'éliminer en soutenant les forces rebelles.

L'idée que Washington ou la Grande-Bretagne se souciaient du bien-être des Libyens ordinaires est démentie par une décennie d'indifférence totale à ce qui leur arrivait, qui a culminé avec les souffrances actuelles à Derna.

L'approche de l'Occident vis-à-vis de la Libye, comme de l'Irak, de la Syrie et de l'Afghanistan, a été de préférer la voir s'enfoncer dans un borbier de divisions et d'instabilité plutôt que de laisser un dirigeant fort prendre de l'autonomie en exigeant le contrôle des ressources de son pays et en établissant des alliances avec des États ennemis, créant ainsi un précédent que d'autres États pourraient suivre.

Kadhafi a été massacré dans la rue et les images sanglantes ont fait le tour du monde. En revanche, les souffrances des Libyens ordinaires au cours de la dernière décennie ont été cachées aux opinions publiques occidentales.

Aujourd'hui, avec le désastre de Derna, leur situation dramatique est sous les feux de la rampe. Mais grâce à des médias occidentaux comme la BBC, les causes de leurs malheurs restent aussi opaques que les eaux qui ont recouvert leurs maisons.

Jonathan COOK, Mondialisation.ca, 17 septembre 2023

Article original en anglais :



*Why the Media Aren't Telling the Whole Story of Libya's Floods*

*Jonathan-Cook.net*

Traduction : Dominique Muselet pour *Chronique de Palestine*.

### **Note :**

Le Gémeaux est inconstant et superficiel : Il butine avec un certain cynisme, sans prendre de responsabilité, sans s'engager, sans rien promettre ou en mentant.

Jonathan Cook a obtenu le *Prix Spécial de journalisme Martha Gellhorn*. Il est le seul correspondant étranger en poste permanent en Israël (Nazareth depuis 2001). Ses derniers livres sont : « *Israel ad the Clash of Civilisations : Iraq, Iran and the to Remake the Middle East* » (*Pluto Press*) et « *Disappearing Palestine : Israel's Experiments in Human Despair* » (*Zed Books*). Consultez son site personnel.

La source originale de cet article est [jonathan-cook.net](http://jonathan-cook.net)

Copyright © Jonathan Cook, [jonathan-cook.net](http://jonathan-cook.net), 2023

# Le Haut-Karabakh replonge dans le silence

*Après une offensive éclair des forces de l'Azerbaïdjan le 19 septembre dernier, la quasi-totalité des habitants de la république autoproclamée du Haut-Karabakh ont fui vers l'Arménie. Cet exode vécu comme une nouvelle tragédie par tous les Arméniens s'inscrit dans un conflit séculaire marqué par le génocide de 1915, et émaillé d'exactions de tous bords. Ce dénouement témoigne aussi d'un aveuglement stratégique à Erevan.*

Le 7 juillet 1923 naissait la république autonome du Haut-Karabakh – peuplée essentiellement d'Arméniens chrétiens – au sein de la république socialiste soviétique d'Azerbaïdjan – dont la population était principalement azérie, turcophone et chiite. Un siècle plus tard, le 28 septembre 2023, les dirigeants de l'Artsakh (son nom arménien) annonçaient la dissolution de l'entité indépendante de fait depuis 1991, avant d'être arrêtés par les forces azerbaïdjanaises.

Si la récurrence des batailles (1905, 1918, 1991-1994) pouvait laisser croire que rien n'était définitif, l'ampleur de la défaite lors de la guerre de haute intensité menée par l'Azerbaïdjan durant l'automne 2020 a déjà mis en lumière l'aveuglement stratégique des dirigeants à Erevan et Stepanakert (nom arménien de la « capitale de l'Artsakh »). S'enfermant dans une impasse géopolitique, ils ont surestimé leurs forces dans la région et leur pouvoir d'influence dans le monde pour ne rien céder à leur voisin. La poursuite de cette voie depuis trois ans a conduit la population à tout perdre : maisons, terres, monastères millénaires... et l'espoir d'une vie meilleure.

L'exode expéditif de cent mille personnes s'explique par la crainte de vivre sous le régime autocratique de M. Ilhan Aliiev, dont la famille règne à Bakou depuis 1993, après l'expérience de combats sans merci il y a trois ans, et du blocus subi depuis dix mois. Il s'explique aussi par les épisodes précédents. Au fil des reconquêtes territoriales de 1992 à 1994, les Arméniens furent implacables dans la victoire. Selon l'Organisation des Nations unies (ONU), plus de 500 000 Azéris furent directement déplacés par la guerre. Leurs maisons, leurs lieux de culte ont été systématiquement pillés, sans susciter l'émotion des médias et des gouvernements occidentaux. Des villes et des villages azéris de la « zone tampon » contrôlée par les Arméniens ne restaient que des lambeaux de murs – tout comme furent dévastés des villages arméniens du petit district de Chahoumian contrôlé par l'Azerbaïdjan. À ces déplacés s'ajoutaient deux à trois centaines de milliers de réfugiés arméniens fuyant l'Azerbaïdjan après les pogroms de Soumgait (1988) et autant d'Azéris fuyant l'Arménie. La mécanique des États-nations conçus sur une base ethnique éloignait un peu plus les peuples dans une Transcaucasie où ils furent constamment mêlés au temps des empires perse, ottoman ou russe.

### L'hubris de la victoire

À Erevan, l'hubris de la victoire a conduit à écarter du pouvoir les dirigeants prêts à négocier la paix au prix de concessions importantes, comme le président Levon Ter-Petrossian en 1998. Elle a aussi permis aux hommes du Karabakh de dominer la vie politique et d'imposer leurs vues jusqu'en 2018, avec notamment M. Robert Kocharian et M. Serge Sarkissian. Cette emprise leur assurait d'orienter les crédits vers leur région : deux tiers du budget de la république étant pris en charge par l'Arménie, tandis qu'environ la moitié de l'aide de la diaspora allait à Stepanakert, en dépit des besoins gigantesques du pays ravagé par la désindustrialisation et le tremblement de terre de 1988. Dans les médias occidentaux, leur récit effaçait celui de leur voisin.

Certains que tôt ou tard les autres pays reconnaîtraient le fait accompli, les dirigeants arméniens ont surestimé le poids de la diaspora en Russie, aux États-Unis ou en Europe. Certes, celle-ci a fait admettre la reconnaissance du génocide turc de 1915 par plusieurs parlements. Les capitales occidentales étaient prêtes à des gesticulations symboliques réconfortantes pour les Arméniens, mais pas à reconnaître la république d'Artsakh (que l'Arménie ne reconnaissait pas non plus pour garder une marge de négociation) ni à s'impliquer vraiment dans un conflit séculaire aux confins du Proche-Orient. On l'a vu avec la France de M. Emmanuel Macron annonçant en juin dernier l'entrée prochaine du résistant Missak Manouchian au Panthéon, au moment même où le président français se montrait impuissant pour agir concrètement pour une levée du blocus.

Plus démonstratif encore de l'hypocrisie occidentale, la présidente de l'Union européenne Ursula von der Leyen s'est rendue à Bakou le 18 juillet pour signer avec le président Ilham Aliiev un nouveau « protocole d'accord sur un partenariat stratégique dans le domaine de l'énergie ». Comme l'a relevé le Sénat français, les échanges de biens de l'Union européenne avec l'Azerbaïdjan en 2019 étaient dix fois plus élevés qu'avec



l'Arménie (trois fois moins peuplée). La disproportion est semblable pour le commerce de la France, qui a même vendu un satellite d'observation à Bakou en dépit de l'embargo sur le matériel susceptible de servir à la guerre entre les deux pays.

En termes d'alliance militaire, l'Arménie reste étroitement liée à la Russie qui entretient une base à Goumri. Mais l'adhésion à l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC) aux côtés de trois pays d'Asie centrale et de la Biélorussie relève plus d'une allégeance à Moscou que d'un partenariat. Lorsque les combats ont débordé sur le territoire arménien en septembre 2020, les demandes arméniennes d'intervention auprès des Russes sont restées vaines, au prétexte que ces frontières ne seraient pas délimitées. Alors qu'il présidait l'OTSC en janvier 2022, le premier ministre arménien Nikol Pachinian n'avait pas hésité, lui, à justifier l'envoi d'une force collective au Kazakhstan « afin de stabiliser et normaliser la situation » provoquée par « une ingérence extérieure ». Ce pays était en proie à une forte contestation, mais pas à une incursion étrangère. L'Arménie s'est ensuite rangée derrière la Russie à propos de l'Ukraine en s'abstenant lors des votes de condamnation lors de l'assemblée générale de l'ONU en 2022 et 2023, tandis que l'Azerbaïdjan ne participait pas aux votes. Mais la Russie tient à ménager Bakou, qui reste un intermédiaire utile sur le plan diplomatique et énergétique pour limiter l'impact des sanctions occidentales.

Agacé par l'inaction des « forces de maintien de la paix » russes présentes au Karabakh pour éviter le blocus, M. Pachinian a multiplié les contacts avec les Occidentaux, à Prague, à Bruxelles. Le 8 septembre, il a envoyé son épouse à Kiev pour apporter une « aide humanitaire » aux Ukrainiens. Du 11 au 20 septembre, une centaine de soldats américains effectuaient les premières manœuvres conjointes avec des forces arméniennes près d'Erevan. Le 19, l'Azerbaïdjan lançait son offensive finale...

« Les systèmes de sécurité extérieure dans lesquels l'Arménie est impliquée se sont révélés inefficaces pour protéger sa sécurité et ses intérêts », déclarait M. Pachinian le 24 septembre. Mais peut-il échapper à la géographie ? Le ministère des affaires étrangères russe lui a vertement rappelé dès le lendemain qu'en 2020 « les efforts de la Fédération de Russie et du président Vladimir Poutine en personne ont permis d'empêcher la défaite totale de l'Arménie. Si Nikol Pachinian avait accepté une trêve quelques semaines plus tôt, la défaite aurait été moins grave. » Plus loin, M. Pachinian se voit reprocher d'avoir « succombé aux exhortations de l'Occident ». Un coup de pouce à la thèse de l'opposition arménienne.

### **Bien trop tard**

En matière de droit international, les Arméniens ont pensé que l'autodétermination des peuples prévaudrait sur l'intangibilité des frontières et le respect de la souveraineté défendus par Bakou. Mais dès les premières conquêtes arméniennes de 1993, le Conseil de sécurité de l'ONU avait exigé que « les forces d'occupation en cause se retirent immédiatement, complètement et inconditionnellement du district d'Agdam et de toutes les autres zones récemment occupées ». Les quatre résolutions du Conseil de sécurité concernant le Haut-Karabakh (822, 853, 874 et 884) renouvelaient cette demande et devaient forger le socle des négociations, même pour les pays bien disposés à l'égard d'Erevan, notamment la France, l'Iran ou la Russie. M. Pachinian ne s'est vraiment rangé publiquement à cette condition qu'au printemps 2023, engageant l'Arménie à ne plus intervenir militairement sur le territoire de son voisin. Le rapport de force avait déjà basculé, c'était bien trop tard pour être en mesure de négocier un statut d'autonomie large pour les Arméniens du Haut-Karabakh et un corridor sûr d'accès à l'Arménie.

Les dirigeants d'Erevan ont longtemps sous-estimé leurs faiblesses. Sur le plan démographique, rien n'a pu empêcher une hémorragie constante depuis l'indépendance de 1991. Les seules pertes des combats de 2020 représentaient 10 % du nombre de garçons nés la même année. Plutôt que de construire l'indépendance de leur pays ou, a fortiori, de s'installer en Artsakh, les actifs les plus entreprenants ont toujours préféré tenter leur chance en Occident ou en Russie, car l'économie ne s'est jamais véritablement relevée de l'effondrement de l'Union soviétique. Pendant que l'Arménie stagnait, les ventes d'hydrocarbure ont permis à l'Azerbaïdjan de soutenir des dépenses militaires représentant quatre fois celle de son voisin ces dernières années. Entre 2011 et 2020, Bakou a importé huit fois plus d'armes qu'Erevan, grâce à l'aide de la Turquie de Recep Tayyip Erdoğan défendant le concept « une nation, deux États » et de relations privilégiées avec Israël, qui lui a fourni 69 % des importations de matériels militaires entre 2016 et 2020.

Après la capitulation des forces de l'Artsakh, l'exode des Arméniens et le retour des réfugiés azéris, les déplorations occidentales n'auront guère de conséquences. En revanche, la décision de M. Pachinian de ratifier le traité fondateur de la Cour pénale internationale risque de fâcher un peu plus Moscou, alors que l'intégrité territoriale de l'Arménie pourrait être menacée si l'hubris de la victoire gagnait l'Azerbaïdjan. Déjà, M. Aliiev réclame le retour sous sa souveraineté de petites enclaves situées en Arménie, et surtout un corridor sûr vers l'exclave de Nakhitchevan, qui permettrait une liaison directe avec la Turquie. Pour prévenir

de nouvelles incursions sur son territoire, l'Arménie aurait besoin des garanties de l'OTSC. C'est pourquoi M. Pachinian n'a pas remis en cause la présence de la base militaire russe, réaffirmant le 10 octobre que « *les raisons de sa présence sont très claires* ». Les plus avenants ont été les Iraniens, qui ont proposé que le corridor réclamé par Bakou passe au sud de l'Araxe, sur leur territoire. À l'adresse des Américains, lors d'un sommet réunissant le 23 octobre les ministres des affaires étrangères arménien, azerbaïdjanais, turc et russe à Téhéran, le président iranien Ebrahim Raïssi a déclaré que « *les problèmes de la région ne peuvent être réglés par l'intervention de forces étrangères* ». En refusant un compromis difficile, les Arméniens ont perdu le Haut-Karabakh. Il leur reste à espérer que l'Azerbaïdjan ne prenne pas modèle sur son allié israélien en matière de fait accompli.

## Une terre disputée depuis deux siècles

**1813**

**24 octobre.** Traité de Golestan, la Perse cède à la Russie le Daghestan et tout l'est de la Transcaucasie, dont le Karabakh et le Zanguézour.

**1828**

**21 février.** Le traité de Turkmanchaï fixe la frontière entre les empires perse et russe sur la rivière Araxe. Les régions d'Erevan et du Nakhitchevan passent sous la domination russe.

**1905**

**Février-août.** Combats entre Arméniens et Azéris dans plusieurs villes, dont Bakou et Chouchi/Choucha. Plusieurs milliers de morts.

**1915**

**Avril.** Début du génocide en Arménie occidentale.

**1918**

**24 février.** Proclamation de la République démocratique fédérative de Transcaucasie.

**26-28 mai.** Azerbaïdjan et Arménie proclament leur indépendance ; combats au Karabakh.

**1920**

**Avril-novembre.** Soviétisation de l'Azerbaïdjan, du Haut-Karabakh et de l'Arménie.

**1921**

**16 mars.** La Turquie kémaliste et la Russie soviétique signent à Moscou un traité d'amitié qui entérine les pertes territoriales des Arméniens (Kars, Ardahan et le mont Ararat).

**4 juillet.** En présence de Staline, la session plénière du Bureau caucasien du Comité central du Parti communiste d'Union soviétique décide le rattachement du Haut-Karabakh à l'Arménie.

**5 juillet.** Le même bureau caucasien change de position et décide le rattachement de la région à l'Azerbaïdjan.

**1923**

**7 juillet.** Création de la région autonome du Haut-Karabakh, dont le chef-lieu est transféré de Chouchi/Choucha à Khankendi, rebaptisée Stepanakert.

**1945**

**Novembre.** Le comité central du Parti communiste en Arménie demande le rattachement du Haut-Karabakh à la République socialiste d'Arménie. D'autres demandes en ce sens seront formulées en 1963 ou 1965.

**1988**

**Février.** Le soviet du Haut-Karabakh vote son rattachement à l'Arménie (20). Heurts à Askeran (22-23), suivis d'un pogrom anti-arménien à Soumgait, près de Bakou (27-29), et de manifestations monstres à Erevan.

**7 décembre.** Tremblement de terre à Spitak et Goumri, plus de 25 000 morts.

**1991**

**16 octobre.** Ancien du comité Haut-Karabakh, Levon Ter-Petrosian devient président de l'Arménie.

**Août-septembre.** Après l'échec du coup d'État à Moscou, indépendances de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie.

**10 décembre.** Référendum dans la république autonome, 82 % des inscrits votent pour l'indépendance du Haut-Karabakh ; généralisation des combats.

**1992**

**24 mars.** Sous les auspices de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE, devenue OSCE en 1995), création du Groupe de Minsk, coprésidé par la Russie, la France et les États-Unis, pour la promotion d'une résolution pacifique du conflit.

**9 mai.** Offensive des Arméniens qui prennent l'ancienne capitale Chouchi/Choucha puis le 18 mai le corridor de Latchine/Berdzor, reliant le Haut-Karabakh à l'Arménie.

**1993**

**15 juin.** Ancien du KGB et du politburo, Gueïdar Aliev devient président d'Azerbaïdjan.

**30 avril.** Résolution n°822 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) qui demande le retrait des forces arméniennes des territoires azerbaïdjanais occupés.

**1994**

**16 mai.** Signature d'un cessez-le-feu à Moscou qui fige le front. La zone contrôlée par les Arméniens représente environ 13 % du territoire de la République socialiste d'Azerbaïdjan. Fin des combats qui ont fait plus de 30 000 morts et environ un million de réfugiés.

**1998**

**3 février.** Démission du président Levon Ter-Petrosian, accusé par son premier ministre Robert Kocharian (ancien président du Haut-Karabakh) d'être prêt à trop de concessions pour une paix avec l'Azerbaïdjan.

**1998**

**30 mars.** La victoire de Robert Kocharian à l'élection présidentielle consacre la domination des hommes du Haut-Karabakh sur la vie politique arménienne.

**1999**

**27 octobre.** Tuerie au Parlement arménien, le premier ministre Vasken Sarkissian (ancien commandant des milices au Haut-Karabakh), le président de l'Assemblée nationale Garen Demirdjian et six autres personnes sont tués par un commando.

**2000**

**30 mars.** Ministre de la défense et homme fort du Haut-Karabakh, Samvel Babayan est inculpé pour une tentative d'attentat contre le « président » Arkadi Ghoukassian.

**2003**

**15 octobre.** Ilham Aliev est élu président d'Azerbaïdjan en remplacement de son père décédé.

**2008**

**19 février.** Ancien chef militaire du Haut-Karabakh, Serge Sarkissian devient président de la République d'Arménie.

**2009**

**10 juillet.** Le Groupe de Minsk adopte les « principes de Madrid », négociés en 2007 et qui prévoient le retour sous souveraineté azerbaïdjanaise des territoires occupés, un statut d'autonomie temporaire pour le Haut-Karabakh avant règlement définitif, un corridor vers l'Arménie, le retour des réfugiés et des garanties internationales.

**2016**

**2-5 avril.** Le long de la ligne de front, les combats les plus intenses depuis 1994 font apparaître les faiblesses des forces arméniennes qui cèdent un peu de terrain.

**2018**

**8 mai.** Nikol Pachinian est élu premier ministre après la démission du président Sarkissian et deux mois de manifestations massives. Son parti, Contrat civil, gagne les élections législatives du 9 décembre.

**2020**

**27 septembre-10 novembre.** Guerre éclair remportée par les forces azerbaïdjanaises qui reprennent une grande partie du territoire cédé après l'indépendance. Environ 6 000 morts. Cessez-le feu négocié par la Russie qui déploie une force de maintien de la paix sur place.

**2021**

**21 juin.** Large victoire du premier ministre Nikol Pachinian aux élections législatives, son parti remporte 53,9 % des suffrages.

**2022**

**12 décembre.** Blocus du Haut-Karabakh par de prétendus militants écologiques appuyés par les forces armées azerbaïdjanaises qui contrôlent le corridor de Latchine/Berdzor.

**2023**

**13 avril.** Devant le parlement, Nikol Pachinian se dit prêt à reconnaître pleinement l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan.

**19 septembre.** Offensive de l'Azerbaïdjan, les forces de l'Artsakh cèdent en vingt-quatre heures. La capitulation entraîne l'autodissolution de la république autoproclamée, l'arrestation de ses principaux dirigeants et l'exode de l'essentiel de la population arménienne, environ cent mille personnes étant accueillies en Arménie.

Philippe DESCAMPS (Monde diplomatique, novembre 2023)

# Dix millions d'Australiens privés d'Internet et de téléphone après une importante panne de réseau, des services bancaires, sanitaires et de transports sévèrement impactés

À l'ère du tout numérique, les pannes ou les cyberattaques peuvent paralyser des États entiers. L'incident australien du 8 novembre nous le rappelle.

**MONDE** - En Australie, plus de 10 millions de personnes ont été privées mercredi 8 novembre 2023 du réseau mobile et d'Internet. Le deuxième fournisseur de téléphonie et d'accès à Internet dans le pays, Optus, a subi une importante panne qui s'est généralisée à de nombreux services. Des dizaines d'hôpitaux, le trafic ferroviaire de la ville de Melbourne et des banques ont été impactés. Bien que l'origine de la panne n'ait pas encore été identifiée, le groupe australien, qui a restauré son réseau après une coupure de 12 heures, a affirmé que « rien n'indique » que celle-ci soit causée par un piratage ou une cyberattaque comme celle qui a causé, en 2022, la fuite de données personnelles de 9 millions de ses clients. L'incident, loin d'être le premier dans son genre, rappelle la fragilité du tout numérique.

La panne a été identifiée mercredi 8 novembre à 4 heures, heure de Sydney (mardi 18 heures à Paris, NDLR), affectant les téléphones fixes et mobiles, ainsi que l'Internet haut débit. Les mystérieux soucis de réseau se sont généralisés, paralysant d'autres services du pays. Des dizaines d'hôpitaux ou le service d'assistance antipoison de l'État de Nouvelle-Galles du Sud ne recevaient plus les appels téléphoniques.

## Une panne géante de 12 heures

À Melbourne, une « panne de communication » a perturbé les services ferroviaires à l'heure de pointe. Metro Trains Melbourne appelait ses usagers à « considérer d'autres moyens de transports », à « temporiser » face aux « retards importants » et vérifier la disponibilité de leurs lignes. La compagnie d'assurance routière NRMA a de son côté annoncé que son centre d'appels était hors ligne, invitant ses clients qui nécessitaient une assistance routière urgente à réserver via l'application ou à appeler le Triple 0 (numéro d'urgence).

Les Australiens ont également été confrontés à des perturbations des services bancaires, puisque de nombreux distributeurs automatiques utilisant la société de télécommunications Optus ont été impactés. La Commonwealth Bank (CBA.AX), l'une des principales banques du pays, a alerté ses clients sur les risques de difficultés à utiliser leurs services, notamment le paiement électronique. D'autres établissements tels que Westpac, ING Australia, St. George Bank et Bank of Melbourne ont annoncé avoir été touchés par cette panne.

Optus a affirmé dans la journée que ses services tentaient de localiser et réparer l'incident. Sa directrice générale, Kelly Bayer Rosmarin, a expliqué que « rien n'indiquait » qu'un piratage ou une cyberattaque soit à l'origine de la panne. « Nous explorons toutes les pistes possibles. Nous avons exploré un certain nombre d'hypothèses et celles que nous avons testées ou traitées n'ont pas permis de résoudre le problème fondamental », a-t-elle ajouté.

La panne a fait réagir jusqu'aux sommets de l'État australien. La ministre des communications australienne, Michelle Rowland, a qualifié de « préoccupants » les impacts de cette coupure « qui a rendu de nombreux Australiens anxieux ». Elle a annoncé que le gouvernement a demandé des informations à l'opérateur, invité « à communiquer avec ses clients par tous les moyens possibles pour les tenir informés ».

Interrogée par des journalistes, Mme Rowland a révélé que la panne est due à « une faille », qui « s'est produite au plus profond du réseau. Cela a de larges ramifications sur les services mobiles, fixes et à large bande ».

Optus a annoncé la restauration de son réseau mercredi à 20 heures (10 heures, à Paris), après 12 heures de coupure. Malgré des excuses plusieurs fois réitérées, le deuxième opérateur, filiale de Singapore Telecommunications, essuie de vives critiques. Le syndicat australien des travailleurs de la communication a dénoncé une « honte absolue », imputant cette panne et sa durée à la décision du groupe de supprimer plus de 600 emplois au cours des 12 derniers mois.

## Le facteur humain à l'origine de la coupure ?

Certains Australiens se demandent si Kelly Bayer Rosmarin, la directrice d'Optus, survivra à ce scandale, un an après la cyberattaque qui a causé la fuite de données personnelles de 9 millions des clients de la société. La directrice a par ailleurs expliqué que son équipe examinerait la question de l'indemnisation de millions de clients une fois les services de la société rétablis, invitant les usagers à documenter les preuves de pertes financières.

De leur côté, des experts estiment que cette coupure est due à une mise à jour d'un logiciel ou du système qui a mal tourné, justifiant leur hypothèse par le fait que les ingénieurs interviennent généralement dans la nuit pour effectuer leurs opérations de maintenance. Ils pointent également du doigt la gestion des infrastructures de réseaux par les entreprises de télécommunications, rappelant que les pannes enregistrées ces dernières décennies étaient liées à un seul point de défaillance qui s'est généralisé à l'ensemble des réseaux.

Ils rappellent que les télécommunications sont « un service essentiel », que cet épisode est par la même inquiétant et qu'à l'ère du tout numérique, les pannes ou les cyberattaques peuvent paralyser des États entiers. En septembre, deux des plus grands casinos de Las Vegas aux États-Unis ont subi un piratage informatique de grande ampleur. La majorité des services furent indisponibles pendant une dizaine de jours, entraînant des pertes de plusieurs millions de dollars.

Ces pannes ou cyberattaques interrogent notamment sur la fiabilité des monnaies numériques des banques centrales (MNBC) et leurs infrastructures. Sur le Vieux Continent, le projet d'un euro numérique est porté par la Banque centrale européenne (BCE). Les craintes ne sont pas liées à de probables pertes de capitaux digitaux, mais à la sécurité des données personnelles et les risques qu'un vol ou qu'un détournement de celles-ci puisse porter atteinte à la vie privée ou à la liberté individuelle.

FRANCE-SOIR  
Publié le 09 novembre 2023



# Retrait de l'agrément d'Anticor : une menace pour la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts

Le FORMINDEP a appris avec une profonde inquiétude le retrait d'agrément de l'association ANTICOR, qui joue un rôle important dans la promotion de la probité et de la responsabilité dans notre système politique. ANTICOR est une association française reconnue pour son expertise et son engagement dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. Elle dénonce depuis plus de dix ans les abus de pouvoir, enquêtes soigneusement documentées à l'appui ; et elle promeut (et le FORMINDEP la rejoint évidemment sur ce terrain) une culture de transparence.

ANTICOR possède depuis 2016 un agrément auprès de la HATVP (Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique), et, depuis 2015, un agrément ministériel en vue d'exercer les droits de la partie civile, qui lui permet de se pourvoir en justice dans les affaires de soupçon de corruption que l'association met au jour. Ces deux agréments ont été régulièrement renouvelés jusqu'en 2023.

La dernière demande de renouvellement de l'agrément anticorruption d'Anticor a été difficile. D'une part parce que des adhérents ont exprimé un doute sur l'indépendance de l'association à la suite d'un don d'une personnalité marquée politiquement, doute sur lequel les dirigeants d'ANTICOR se sont clairement exprimés, et qui ne nous semble pas pouvoir persister. D'autre part parce que le ministre de la Justice a fait l'objet d'une plainte d'ANTICOR, ce qui l'oblige à se déporter, et a fait traîner en longueur la procédure ; après plusieurs mois d'incertitude, dont plusieurs reports de la date légale pour émettre un avis, le Premier ministre a renouvelé l'agrément de l'association le 2 avril 2021.

L'annulation de cet agrément par le Tribunal Administratif de Paris, en juin 2023, pour de simples raisons de rédaction défectueuse de l'arrêté d'agrément, et à la demande d'anciens adhérents, représente un coup dur pour toutes celles et ceux qui croient en la nécessité d'une gouvernance éthique et exemplaire. Privée de son agrément, ANTICOR ne peut plus se porter « partie civile » au nom de tous les Français, et alerte sur « le risque que de nombreuses affaires restent sans suite judiciaires, confortant la culture de l'impunité chez le corrompu et un sentiment d'injustice chez les citoyen·nes ». ANTICOR a déposé un recours, et une demande de suspension de cette annulation. Le FORMINDEP soutient sans réserve l'association ANTICOR dans cette démarche.

Il faut savoir par ailleurs que le Parquet, qui décide seul de l'opportunité des poursuites, est en France soumis à la hiérarchie du Ministère de la Justice ; et il est pour le moins paradoxal que les associations doivent demander au gouvernement l'autorisation de lui demander des comptes, voire de porter plainte contre lui ! ANTICOR considère qu'il faut « confier à l'avenir l'agrément des associations anti-corruption à une autorité indépendante, comme la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, afin de protéger l'action citoyenne de l'arbitraire de gouvernements de plus en plus hostiles à l'égard des libertés associatives ».

Le FORMINDEP soutient pleinement cette revendication.



Pour une inFormation indépendante en santé

# Éric Dupond-Moretti se paie les juges !



**ÉDITO** – « Il a franchi un pas qu'il n'aurait jamais dû franchir »

C'est avec ces mots que, mercredi 15 novembre 2023, Rémy Heitz, procureur général près la Cour de cassation, a justifié les réquisitions prises (un an de prison avec sursis) contre Éric Dupond-Moretti, 100 % coupable selon lui, de prise illégale d'intérêts, devant la Cour de justice de la République (1).

C'est la première fois qu'un ministre en exercice, qui plus est de la Justice, comparaît devant cette juridiction d'exception. Et c'est surtout la première fois que dans cette « blanchisserie », l'accusation requiert une peine de prison

Une peine de prison avec sursis requise contre Dupont-Moretti. Faut tout de même pas exagérer ! ©F. Froger / Z9 pour France-Soir

contre le ministre qui y est jugé. Une peine de prison avec sursis, il ne faut tout de même pas exagérer !

La Cour de justice de la République a-t-elle été instituée pour que jamais, au grand jamais, un ministre ne puisse se retrouver en prison pour des délits commis dans l'exercice de ses fonctions ? Ceci même s'il est reconnu coupable de l'infraction pour laquelle il est poursuivi ?

Comment fonctionne la CJR ?

S'agissant de l'instruction d'un dossier, la tenue d'un procès et les réquisitions contre le ministre qui y comparaît, ce sont, comme pour toutes les autres juridictions, des magistrats qui s'y collent. Mais s'agissant de la décision de culpabilité ou non et de la peine prononcée ou pas par la cour, ce sont cette fois les petits copains politiciens qui s'y collent, plus exactement six députés élus par l'Assemblée nationale, et six sénateurs élus par la Chambre haute.

Exactement comme si des membres d'une mafia, accusés de crimes devant un tribunal, étaient jugés, non par un jury populaire composé de citoyens tirés au sort, mais par d'autres membres de cette mafia. Évidemment, en pareille occurrence, aucun d'eux ne serait condamné à quelque peine que ce soit.

Et tel est exactement le cas pour les membres du gouvernement qui ont comparu devant la CJR ou la Haute Cour de justice : tous ont bénéficié d'un non-lieu, d'un acquittement ou d'une relaxe. Ainsi, Laurent Fabius, Premier ministre de François Mitterrand, « responsable mais pas coupable » dans l'affaire du sang contaminé. Tous sont ressortis totalement blanchis (d'où le terme de blanchisserie utilisé plus haut).

Tous sauf une : Christine Lagarde.

Prise en flagrant délit dans l'arnaque dite « du tribunal arbitral » via lequel, durant son passage au ministère de l'Économie, elle a octroyé 453 millions d'euros à Bernard Tapie (pactole qui a été partagé entre tous les copains politiciens qui étaient dans le coup), Christine Lagarde a été reconnue coupable d'escroquerie en bande organisée par la Cour de justice de la République. Mais celle-ci a dispensé l'actuelle présidente de la BCE de peine...

Comme quoi l'expression employée par Coluche pour désigner ce que, selon lui, François Mitterrand a substitué à l'absolu principe républicain (« Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ») et l'intérêt général, n'est pas trop éloignée de la réalité : « La ripoublique des copains ».

Histoire de bénéficiaire, comme Christine Lagarde, de la clémence des magistrats professionnels qui officient à la Cour de justice de la République, notamment celui qui allait requérir contre lui, voici ce qu'a fait notre garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, quelques semaines avant d'y comparaître : il a augmenté TOUS LES MAGISTRATS DE FRANCE de 1 000 euros brut par mois.

J'ai compté. Comme on compte en France 10 500 magistrats, qu'offrir 1 000 euros brut à un salarié coûte à l'employeur 2 000 euros avec les charges et que, bien entendu, dans le cas des fonctionnaires de justice, ce sont les Français qui payent, l'assurance anti-condamnation que vient de souscrire à nos frais le ministre de la Justice nous coûte la bagatelle de 250 millions d'euros par an. Soit 1,25 milliard sur cinq ans.

Simple, non ? Pour emprunter cette fois, non pas à Coluche, mais à Emmanuel Macron la formule qu'il utilise après chaque attentat terroriste (« *Et c'est donc par le plus grand des hasards que etc.* »), premièrement, c'est une peine de prison AVEC SURSIS que le procureur a requis contre Dupond-Moretti et, deuxièmement, pour ce qui est de la peine complémentaire d'inéligibilité, il s'en est remis à « *l'appréciation de la Cour* », comprenez : les petits copains politiques de Dupond-Moretti<sup>1</sup>.

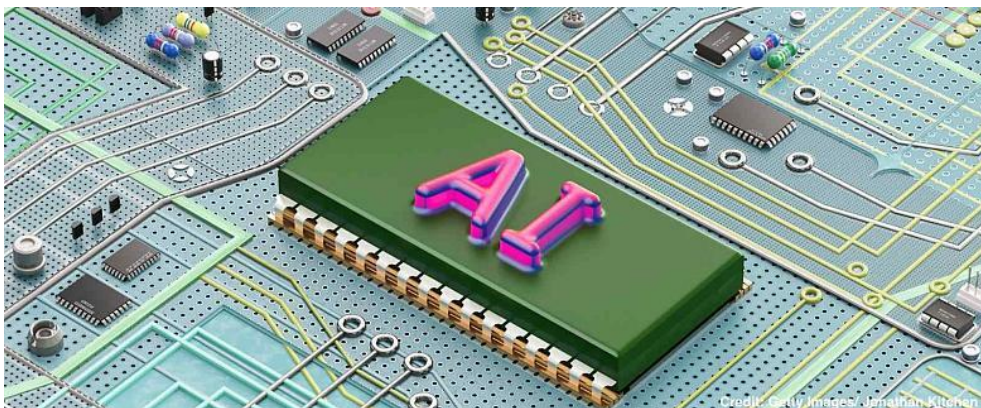
Nul doute qu' « *Acquittator* » (surnom dont il fut affublé lorsqu'il officiait comme avocat) pourra encore exercer après son procès, même s'il est déclaré coupable !

Pour le reste : du blabla, une quantité astronomique de poudre de perlimpinpin jetée aux yeux des gogos pendant dix journées de mascarade. Pour le reste, je vous renvoie à l'excellent article de Catherine Fournier qui a été publié sur France Info à ce sujet ([https://www.francetvinfo.fr/politique/eric-dupond-moretti/proces-d-eric-dupond-moretti-un-an-de-prison-avec-sursis-requis-a-l-encontre-du-ministre-de-la-justice-juge-pour-prise-illegale-d-interets\\_6185514.html](https://www.francetvinfo.fr/politique/eric-dupond-moretti/proces-d-eric-dupond-moretti-un-an-de-prison-avec-sursis-requis-a-l-encontre-du-ministre-de-la-justice-juge-pour-prise-illegale-d-interets_6185514.html)).

Xavier AZALBERT, France-Soir  
Publié le 17 novembre 2023

(1) Un délit matérialisé par des enquêtes internes ordonnées en tant que ministre de la Justice, contre des magistrats avec lesquels M. Dupond-Moretti avait eu maille à partir dans des procès où il était l'avocat du prévenu...

## Royaume-Uni et intelligence artificielle : les risques pour les droits causés par les technologies de détection des fraudes



Le sommet sur les risques associés à l'intelligence artificielle organisé par le Royaume-Uni, s'ouvrira le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023.

« Le sommet mondial sur les risques associés à l'intelligence artificielle organisé par le Royaume-Uni doit montrer l'exemple dans la course mondiale à la réglementation de l'IA, et ne doit pas être dominé par des discours spéculatifs sur les "menaces existentielles" que représentent ces technologies et ignorer les personnes pour lesquelles les préjudices en matière de droits humains causés par des systèmes d'IA sont aujourd'hui les plus lourds », a déclaré Damini Satija, responsable du Laboratoire de la responsabilité algorithmique.

« La semaine dernière, le Premier ministre Rishi Sunak a encouragé l'utilisation d'outils d'IA pour "réprimer les personnes commettant des fraudes aux prestations sociales [1]", qualifiant cette utilisation d'évolution

<sup>1</sup> Le ministre a été acquitté. Faut-il s'en étonner ? MN

technologique positive et négligeant totalement les recherches montrant la nature discriminatoire et l'utilisation souvent abusive de ces systèmes. »

« Pourquoi le gouvernement ne reconnaît-il pas ces préjudices engendrés par l'IA et pourquoi ne fait-il pas le nécessaire pour la réglementer et protéger les populations les plus marginalisées ? L'ordre du jour du sommet sur l'IA favorise clairement les intérêts de l'industrie technologique, ce qui est inquiétant étant donné que ces technologies ont tendance à porter préjudice aux groupes marginalisés. »

« Dans le cadre d'une précédente expérience menée avec ces technologies au Royaume-Uni, le département du Travail et des Retraites avait pris pour cible injustement des personnes en situation de handicap [2], les soumettant à des enquêtes sur des fraudes aux prestations sociales et les prenant au piège d'un labyrinthe bureaucratique sans fin, sans aucune perspective de transparence ou de justice. »

« En 2021, des recherches [3] d'Amnesty International avaient dénoncé les conséquences dévastatrices d'un système d'IA discriminatoire utilisé par les autorités fiscales néerlandaises pour détecter les demandes frauduleuses d'allocations familiales, ainsi que ses impacts accrus sur le droit à la sécurité sociale des personnes issues de minorités ethniques. Quatre ans plus tard, les personnes concernées attendent toujours justice et obligation de rendre des comptes.

« Les États ont tendance à mettre en place des systèmes d'IA comme "solutions techniques" à des problèmes sociétaux, mais ces systèmes sont en réalité souvent des mesures de réduction des coûts qui aggravent les politiques punitives à l'encontre des personnes marginalisées. »

« Les engagements qui seront pris lors du sommet ne devront pas rester axés sur les discours alarmistes quant à l'IA, mais plutôt permettre de se rapprocher de réglementations qui permettront de veiller à ce que les droits humains et les voix des populations touchées soient au cœur de nos protections contre les préjudices causés par l'IA. »

#### **Complément d'information**

Amnesty International, en collaboration avec 100 organisations de la société civile [4], a appelé le gouvernement britannique à mettre les populations et travailleurs et travailleuses les plus touchés par l'IA au premier plan de la prise de décisions quant à l'IA.

Amnesty International, qui fait partie d'une coalition d'organisations de la société civile menée par le Réseau européen des droits numériques (EDRi), a demandé [5] l'adoption d'une réglementation européenne sur l'intelligence artificielle qui protège et promeuve les droits humains, notamment les droits des personnes en mouvement [6].

AMNESTY INTERNATIONAL, 13 novembre 2023

#### **Notes**

[1] <https://www.gov.uk/government/speeches/prime-ministers-speech-on-ai-26-october-2023>

[2] <https://www.foxglove.org.uk/2021/12/01/secret-dwp-algorithm/>

[3] <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/pays-urgent-interdire-algorithmes-racistes>

[4] <https://ai-summit-open-letter.info/>

[5] <https://www.amnesty.eu/news/an-eu-artificial-intelligence-act-for-fundamental-rights/>

[6] <https://protectnotsurveil.eu/>



# L'humain diminué

La création se définit comme un geste singulier, en dialogue avec un réel qu'il recompose. Mais la puissance de calcul des ordinateurs jette le trouble sur cette conception. De l'hyperréalisme du métavers aux images générées par l'intelligence artificielle, l'art va-t-il se dissoudre dans les algorithmes ?



René Magritte. – « La Trahison des images », 1952  
© ADAGP Images, Paris, 2023 - Photothèque R. Magritte

Ici, tout renvoie au réel – pendant que rien ne semble y prendre sa source. Couleurs électriques, visages et corps de jeunes femmes répondant à un certain idéal de perfection – celui qu'ont élaboré les normes publicitaires mondialisées –, environnement urbain, aménagements intérieurs et mobilier, vêtements, objets... Tout paraît avoir été pris sur le vif, alors qu'aucun de ces éléments ne pourrait exister en tant que tel. Voir la vidéo *Shut Down*, du groupe sud-coréen Blackpink, représentant de la K-pop, c'est faire l'expérience du stade le plus avancé d'un régime de la représentation à l'œuvre depuis de nombreuses années : celui de l'indistinction. Du fait de l'usage de caméras numériques, de la retouche, du fond vert, de l'intégration d'images de synthèse, il est impossible de distinguer ce qui a été directement filmé de ce qui est fabriqué. De surcroît, chaque pixel a été recomposé par des calculs, et a fait l'objet de manipulations de toutes sortes (formes, coloris, intensités lumineuses...). Afin de produire fascination et magnétisme.

Ces modalités vont jusqu'à être quasi brechtiennes dans leur intention non dissimulée de se présenter sans fard. Le résultat pourrait être qualifié de réel irréel. Un ordre iconique, dont la K-pop, au premier chef, a fait son canon esthétique, qui exerce un puissant charme sur la génération Z – née entre 1997 et 2010. Il relève d'une sorte de « philosophie », celle qui revendique le principe selon lequel il est possible, voire souhaitable, de ne plus dépendre du réel, de se forger un imaginaire ou une idée de la vie fondés sur de tout autres bases : hors-sol et ainsi grisantes.

Dimension qui se voit comme redoublée dans l'apparence des jeunes femmes de cette vidéo, représentantes d'un des pays (la Corée du Sud) où le recours à la chirurgie plastique est le plus répandu (avec le Brésil) – au point de personnifier, dans la chair et la vie des êtres, les théories de Jean Baudrillard sur l'omniprésence du simulacre. Redéfinir à sa guise les composantes du réel constitue à la fois une des caractéristiques de l'époque et une nouvelle source de profits pour l'industrie du divertissement. Au-delà de la vidéo de Blackpink, ou de tant d'autres productions similaires – que nous pourrions qualifier d'« esthétique d'Avatar » (d'après le titre des deux films réalisés par James Cameron, sortis en 2009 et 2022) –, l'on peut tenir ce régime de l'image comme étant situé aux avant-postes d'un rapport à la représentation bientôt prédominant, celui qui en arrive à délaissier, voire à dévaluer, le réel.

Le propre de la représentation est d'entretenir un rapport avec des éléments existants. À l'instar du mythe narré jadis par Pline l'Ancien, selon lequel la peinture serait née de l'ingéniosité d'une jeune fille qui, profitant



du sommeil de l'être aimé, appelé à partir vers des terres lointaines, « *entoure d'une ligne* » l'ombre de son visage projetée sur un mur grâce à une lanterne. Ce principe analogique est invariablement en vigueur au cours des âges, dans le dessin, la peinture, la photographie. Tout simulacre procède d'une empreinte, de traces qui subsistent, mais sous des traits différenciés. L'abstraction en peinture, ou en photographie, n'a pas rompu avec toute attache au réel. Elle a fait apparaître un autre type de réel, délivré de référent objectif, fait de la seule présence de formes s'offrant à notre perception et à même de la stimuler, autrement.

Ce qui caractérise l'image, la représentation, telles que nous les concevons au moins depuis le Paléolithique, c'est que quelque chose de préexistant s'y trouve indéfiniment et de mille manières rejoué. Soit un lien éminemment actif entretenu avec le monde. Les motifs dans la grotte de Lascaux, par exemple, témoignent d'une civilisation et de manières d'être qui ne se sont pas contentées de voir, mais ont donné à voir leur appréhension du cosmos. Un rapport non pas trouble, mais troublé, insatisfait, au réel pousse à recomposer certains de ses termes, à le réagencer autrement, pour dévoiler quelques-unes de ses dimensions dissimulées ou en magnifier d'autres. C'est pour cette raison que l'œuvre fait appel à l'imagination : elle fait toujours se confronter des fragments de la réalité et la pure liberté de notre subjectivité créatrice.

Or l'intelligence artificielle (IA) générative procède exactement à l'inverse, neutralisant à la base cette dynamique de rapport inventif à l'existant. En piochant dans des bases de données composées de myriades d'images suivant des techniques dites « d'apprentissage », elle peut produire, en une poignée de secondes, l'ersatz d'une peinture, d'une photo, d'un dessin à partir d'un seul énoncé descriptif. Par exemple, « enfant de 5 ans, à l'air affairé, construisant un château de sable sur une plage de Méditerranée un après-midi d'été ». Un procédé qui permet également de composer des séquences vidéo. Le principe suppose que c'est systématiquement sur la base de masses d'images analysées et indexées par des robots sur Internet que d'autres images pourront être générées. Rien de commun avec un étudiant qui produirait ses propres travaux après avoir fréquenté les œuvres passées ou contemporaines – « *On apprend à peindre dans les musées* », disait Auguste Renoir. Le legs de l'histoire ou les corpus présents ne sont alors jamais envisagés comme des bases de données, c'est-à-dire comme des faits consignés et inertes, mais comme des réalisations qui appellent à être reprises, prolongées, voire contestées, au long de divers processus de réappropriation. Très loin donc de ces machines programmées pour répondre de façon conforme à des instructions.

Pour la première fois dans l'histoire, un mode de représentation procède d'une translation directe, d'une parfaite équivalence supposée entre deux domaines symboliques radicalement distincts : le verbal et l'iconique. Un mot renvoie à une chose, comme une phrase renvoie à un certain sens. Une image est faite de formes, de traits, de couleurs, mais ne peut se réduire à un système de signes rigoureusement référencés et classifiés. C'est pourquoi le langage est de l'ordre de la signification, alors que l'image relève de la perception (à même de déclencher la réflexion, mais à partir d'une sensation initiale). Dorénavant, une image peut directement dériver du langage, être générée à partir de requêtes, de mots-clés, de *prompts* (d'instructions). Or un dessin, pour celui qui le fait, n'est jamais le résultat d'instructions, mais de pensées, de songes, de gestes, de tentatives, d'hésitations, d'échecs, de trouvailles, tout un travail déployé à l'écart de la prédominance du discours. En cela, la grande rupture entraînée par le régime génératif, c'est qu'il procède d'une domination exclusive du mot sur l'image. Dans ce cadre algorithmique, c'est un énoncé qui détermine la teneur d'une image. Aux antipodes du geste artistique qui jamais n'ambitionne une concordance par avance définie entre un projet et les termes de sa réalisation, mais se laisse aller à une libre expérimentation, témoignant de la diversité des pistes que l'on envisage – ou que l'on rêve –, conduisant à arrêter des choix, légitimant, de part en part, l'acte de la signature en propre.

C'est encore la raison pour laquelle en aucune manière n'émerge un nouveau régime de l'image : ce qui se met en place, c'est simplement une extension à la dimension iconique de notre volonté de toujours plier davantage le cours des choses à nos vues. À ce titre, il est tout aussi pertinent de désigner ce phénomène comme le moment psychiatrique de la représentation, au sens large du terme. Saisissons-nous que, bientôt, l'apparence de nos environnements ne va plus relever de la contingence consubstantielle au réel, mais d'intentions et d'instructions formulées par des individus ou des entités, ou sera entièrement dessinée de façon robotisée ? Dans l'intention, par exemple, de « créer » une atmosphère visuelle la plus favorable au travail, ou la plus stimulante pour le commerce. L'on peut penser à un cours d'histoire – de part en part structuré par des *prompts* – prodigué dans un lycée à propos de l'Égypte ou de la Grèce antiques qui va voir des élèves munis de casques, déambulant – au prisme de leurs avatars et au sein d'environnements synthétiquement composés – dans un marché supposé d'époque pour découvrir l'architecture, les costumes, les produits alors en vigueur, conversant avec les autochtones, les interrogeant sur leur mode de vie et leurs coutumes. Chacun sera non seulement « libre » de mener cette visite à son gré, mais recevra encore, en

fonction de son profil, des suggestions algorithmiques destinées à combler ce que le modèle de savoir identifiera comme des lacunes, ou à enrichir ses connaissances en fonction de ses intérêts déjà répertoriés. La plus grande concordance entre individus et ce qui est supposé leur convenir est érigée comme l'ultime parangon pédagogique. Comme dans la fiction d'Ernest Cline *Player One* (qui a inspiré le film de Steven Spielberg, *Ready Player One*, 2018), dans lequel prévaut un système éducatif se déployant exclusivement en ligne, adapté (mais qui détermine l'adaptation ?) à chaque étudiant et requérant de bien moindres investissements publics (1). Une configuration dont il est laissé entendre qu'elle s'appliquerait à terme à d'autres services, publics et privés. C'est pour cette raison, au-delà de cette fiction, que nous n'assistons pas, du fait de l'entrecroisement en cours entre métavers et IA génératives, à l'émergence d'un monde parallèle, mais d'un monde – bâti, au premier chef, par l'industrie du numérique – qu'on se sera efforcé de nettoyer de ses aléas et scories et de recomposer afin qu'il n'offre que des rapports hyperpersonnalisés, sur fond de gigantesque horizon de profits. Pour ne rien dire de la visée idéologique, qui n'est pas un enjeu mineur. C'est encore l'heure de l'avènement à très grande échelle d'outils de manipulation de l'image, mis entre les mains de tous, comme ceux proposés par les programmes d'IA Midjourney ou de DALL-E. Pointe un environnement parsemé de *fake pictures*, de textes générés via des algorithmes, usant du plus grand artifice ou du pire sophisme. Indistinction généralisée qui va encourager cette industrie à redoubler ce tourbillon psychiatrique, en concevant des IA destinées à vérifier si des textes ou des images sont fabriqués par des IA. Un monde qui non seulement se joue de nos sens, mais contribue encore à effacer tout repère commun – le principe constituant le socle même de la société. Moment troublant où la rationalité instrumentale gagne le régime symbolique. Alors que la poésie témoigne de notre aptitude à nous détourner d'un usage du langage envisagé comme un pur outil de communication. Alors que la peinture constitue une entreprise de pleine liberté, à l'œuvre... Bref, là où l'art déploie notre capacité spécifique à composer de façon subjective, et indéfiniment renouvelée, avec le réel et les matériaux, l'intelligence artificielle générative, elle, est vouée à ne faire prévaloir qu'un rapport au langage et à l'image schématisé, dévoyé et fallacieux, déterminé par des algorithmes véhiculant des intérêts privés et une vision utilitariste du monde. Ceux qui s'emploient ardemment à perfectionner ces systèmes attendent à ce qui fait le génie humain – qui loge en chacun de nous.

Éric SADIN (Monde diplomatique, novembre 2023)

Philosophe. Auteur de *La Vie spectrale. Penser l'ère du métavers et des IA génératives*, Grasset, Paris, 2023, dont ce texte est adapté.

(1) Ernest Cline, *Player One*, Michel Lafon, Neuilly-sur-Seine, 2013.

# Ces petites mains humaines, précaires et exploitées qui rendent IA et robots plus intelligents

*Le développement de l'IA se fait sur le dos d'une main-d'œuvre sous-payée, chargée de tâches répétitives pour entraîner les machines. Venus du monde entier, les récits de ces « microtravailleurs » racontent cette nouvelle précarité digitale.*



Helena est étudiante à Pretoria, la capitale administrative de l'Afrique du Sud. Au début du mois de juillet, un geste un peu trop brusque lui fait renverser sa tasse de thé sur son ordinateur. Son outil d'apprentissage est irréparable. Elle doit en racheter un, mais n'a pas d'argent. Alors, sur son téléphone, elle cherche « *un emploi en ligne qui ne lui prendra pas trop de temps* », pour qu'elle puisse continuer de se concentrer sur son travail scolaire. Là, un sigle apparaît sur son écran : UHRS.

UHRS, pour « *Universal Human Relevance System* » (Système universel de pertinence humaine), est le nom d'une plateforme créée par Microsoft pour entraîner des intelligences artificielles (IA). Helena a choisi cette plateforme parmi d'autres, qui proposent toutes ce que l'on appelle du « *micro-travail* ». Dans une étude issue du groupe de recherche DiPLab [1], des chercheurs donnent une définition de ces tâches, définies comme « *micro* », car elles naissent de « *la fragmentation des activités courtes, standardisées et simples, qui peuvent être réalisées en ligne et que des plateformes numériques spécialisées externalisent à des prestataires tiers, dénommés microtravailleurs* ».

La plus connue de ces plateformes spécialisées est celle d'Amazon, Mechanical Turk – nommée en référence à ce faux automate du 18<sup>e</sup> siècle, présenté comme un automate joueur d'échecs, qui était en fait un homme déguisé en machine. Derrière l'image d'une machine à la puissance de calcul phénoménal et autonome, l'intelligence artificielle dépend en grande partie de « *petites mains* » bien humaines, lesquelles classent, génèrent et fournissent des milliers d'informations essentielles au bon fonctionnement de l'IA. À se demander qui est devenu le robot de qui...

## **Quelques centaines d'euros par mois**

Le microtravail consiste en des activités répétitives, payées quelques dollars ou centimes de dollars, comme de l'annotation d'images, la transcription de sons ou l'évaluation de contenus. Il s'agit par exemple de classer des captures d'écran de vidéos « *et décider si elles sont acceptables, gores ou nuisibles* », raconte un travailleur du clic. Parfois, ils prêtent leur voix pour lire un texte, ou prennent des photos d'eux ou de ce qui les entoure pour alimenter l'intelligence robotisée – tout dépend des demandes des clients de ces plateformes, qui ont différents besoins pour entraîner leurs « *machines* ».

Les chercheurs Paola Tubaro, Antonio A. Casilli et Marion Coville, dans un article universitaire, divisent ces tâches en trois parties : « *Les activités de microtravail (...) ne remplissent pas seulement une, mais un continuum*

de fonctions cruciales, réparties en trois pôles que nous appelons, respectivement, "préparation de l'IA", "vérification de l'IA" et "personnification de l'IA" ».

Certaines plateformes de travail du clic sont spécialisées dans l'IA, d'autres le proposent comme une activité parmi d'autres. Souvent, leur rôle est de fournir aux entreprises des « bras virtuels » pour entraîner leur IA. Dans ce cas, on parle aussi de « crowdsourcing », où l'on externalise une partie des tâches à une masse de travailleurs anonymes et interchangeables.

La facilité apparente du job et la promesse de pouvoir travailler quand elle le voulait ont séduit Helena. « L'idée de gagner de l'argent m'enthousiasme, car j'ai vu d'autres personnes annoncer qu'elles pouvaient gagner des sommes importantes sur la plateforme, comme 400 dollars américains [par mois], complète Helena. Comme je suis nouvelle, j'essaie encore de me familiariser avec les ficelles du métier. »

Sur son téléphone, l'étudiante sud-africaine télécharge une application de microtravail. Très vite, elle rencontre des difficultés : « J'ai commencé il y a trois jours, témoigne-t-elle au milieu du mois de juillet. Mais, pour être très honnête, je suis complètement perdue ».

Elle doit passer différents tests pour se « qualifier » et ainsi accéder aux tâches rémunérées. La jeune femme y passe plusieurs heures. Tout cela, sans aucune rémunération.

Pour espérer accéder à des clics rémunérés à peine quelques centimes, les travailleurs doivent s'entraîner puis passer un test. Chaque évaluation varie selon la nature du travail demandé. Si par exemple la tâche est de classer des aliments selon s'ils constituent ou non les ingrédients de telle recette (voir l'exemple ci-dessous), le test de qualification est similaire à la tâche à effectuer ensuite. À la différence que ce test ne sera pas payé.

Les mécanismes de validation sont souvent opaques. Sur les espaces de discussion entre travailleurs, certains s'arrachent les cheveux à essayer de comprendre les exigences : faut-il faire au plus vite, ou attendre quelques secondes avant de cliquer ? Pourquoi, malgré une grande précision des réponses, leur travail a-t-il été invalidé ? Difficile de trouver une réponse, puisque chaque client de la plateforme de microtravail décide de ses critères – et certains sont plus sévères que d'autres, soulignent les travailleurs du clic interrogés.

Une étude menée en France par les chercheurs du DiPLab montre que le revenu moyen des travailleurs du clic est d'une vingtaine d'euros par mois. « Le très grand nombre "d'occasionnels" fait baisser la moyenne à environ 21 € par mois, précisent les chercheurs, alors que parmi les "très actifs", certaines personnes arrivent à gagner jusqu'à 1 500-2 000 € par mois en microtravaillant à temps plein, ou presque ». L'étude précise que 22 % des personnes françaises interrogées vivent sous le seuil de pauvreté, et que la majorité sont des femmes.

Les personnes interviewées pour cet article, dont aucune n'est française, témoignent gagner quelques centaines de dollars lors d'un « bon » mois. Saif est pakistanais, il travaille depuis plusieurs années sur ces plateformes de microtravail. Il raconte aider des gens à gagner un peu d'argent via cette activité : « Les taux de change du dollar sont plus élevés dans mon pays : 1 dollar US équivaut à 280 roupies en monnaie locale. Ainsi, même 150-200 et parfois 300 dollars leur suffisent. »

Quelques jours après son inscription, Helena n'arrive toujours pas à dégager de l'argent : « J'ai été qualifiée pour deux tâches, mais dès que j'ai été qualifiée, elles ont été supprimées de l'application, ce qui m'a un peu découragée. » Elle a rejoint un groupe Facebook de travailleurs du clic, œuvrant principalement pour UHRS, qui dépend de Microsoft et est accessible via des plateformes tierces, comme Appen ou Clickworker. Sur le fil de discussion, tous les jours, des dizaines de messages de microtravailleurs du monde entier traduisent les difficultés de leur activité.

### **Tâches « fastidieuses », charge mentale et perte de revenus**

Ces travailleurs du clic utilisent leur téléphone ou leur ordinateur. Pour certains, c'est un complément de salaire, pour d'autres, c'est leur unique source de revenus. « C'était censé être une activité complémentaire, se rappelle Onah, Nigérian de 25 ans. Parce qu'il n'y a pas toujours des choses à faire. »

Mais, après une fracture et un arrêt de travail de plusieurs jours, le jeune homme s'est retrouvé à passer ses journées sur son téléphone. « Je travaille huit heures par jour, raconte-t-il. Si c'est une bonne journée, je peux gagner jusqu'à 10 dollars... Mon job habituel ne me paye pas autant ! » Quand il sera remis, il envisage de continuer le microtravail en parallèle de son emploi d'inspecteur contrôle qualité dans une usine.

<p> Does the module match with the webpage info? </p> <p>\$0.02 / HIT ~2.1k HITs</p> <p>In this task you will be presented a webpage and a window pane on the righthand side with several modules (like Knowledge Card,</p> <p>Today 20 sec / HIT</p> <p> </p> <p><a href="#">Train (13)</a></p>	<p> Select Uninteresting Page Recommendations </p> <p>\$0.02 / HIT ~100 HITs</p> <p>92 days ago 5 sec / HIT</p> <p> </p> <p><a href="#">Qualify</a></p>
<p> Web Page Quality - Junk Or Not - v2 </p> <p>\$0.0125 / HIT ~70 HITs</p> <p>Judge web pages as junk or not. Detailed description on hit page available.</p> <p>Today 20 sec / HIT</p> <p> </p> <p><a href="#">Train (10)</a></p>	<p> Search for businesses by category (English) </p> <p>\$0.04 / HIT ~200 HITs</p> <p>Help make searching for local businesses better! You will be given a query searching for a business by a general category (grocery</p> <p>Today 40 sec / HIT</p> <p> </p> <p><a href="#">Train (20)</a></p>
<p> Identify relevant and interesting topics - EN </p> <p>\$0.06 / HIT ~80 HITs</p> <p>In this task, we will give you a webpage and multiple topics, and you will mark (check) all the topics that are relevant and/or might</p> <p>89 days ago 40 sec / HIT</p> <p> </p> <p><a href="#">Start</a></p>	<p> EntityCuration_Crowd_HOO </p> <p>\$0.05 / HIT ~3.1k HITs</p> <p>EntityCuration_Crowd_HOO</p> <p>Today 30 sec / HIT</p> <p> </p> <p><a href="#">Start</a></p>
<p> Determine the usefulness of a page for given query and image </p> <p>\$0.018 / HIT ~10 HITs</p> <p>[12 April 2023] Updated Guidelines!!! Please refer to Page 5 of the new guidelines for more guidance on Time Sensitivity!</p> <p>Today 24 sec / HIT</p> <p> </p> <p><a href="#">Qualify</a></p>	<p> LocalUGC_en_ActionUrl </p> <p>\$0.04 / HIT ~5 HITs</p> <p>Measure the action link's quality.</p> <p>Today 30 sec / HIT</p> <p> </p> <p><a href="#">Start</a></p>
<p> User Insights and Surveys (Pro) </p> <p>\$0.05 / HIT ~5 HITs</p> <p><b>SPECIAL BONUS</b> for completing the training! Earn bonuses for good quality judgments! Work on providing us with</p> <p>Today 1 min 50 sec / HIT</p> <p> </p> <p><a href="#">Start</a></p>	<p> Is the result what the user was searching for? (English) </p> <p>\$0.03 / HIT ~5 HITs</p> <p>Help make searching for local businesses better! In this task, you will be given a query looking to find a local chain businesses</p> <p>Today 30 sec / HIT</p> <p> </p> <p><a href="#">Start</a></p>
<p> KPE_Hit_Text </p> <p>\$0.065 / HIT ~5 HITs</p> <p>26 days ago 9 sec / HIT</p> <p> </p> <p><a href="#">Start</a></p>	<p> LocalQR_en_PriceRange </p> <p>\$0.01 / HIT ~10 HITs</p> <p>In this hit app, please judge the price range from edge with google to check whether it is suitable on edge.</p> <p>10 days ago 30 sec / HIT</p> <p> </p> <p><a href="#">Train (10)</a></p>

### **Exemples de missions dites « hit apps ».**

S'ils sont assez rapides et qu'ils passent les qualifications, les travailleurs du clic peuvent participer à des tâches rémunérées quelques centimes de dollars.

Malgré l'apparente facilité des tâches, elles sont définies par nombre des travailleurs du clic comme « fastidieuses ». Elles sont répétitives, avec des « consignes très (trop) souvent succinctes », décrivent les chercheurs du DiPLab. Cela entraîne chez les travailleurs une « perte de temps » et une « charge cognitive », puisque le respect des consignes conditionne leur paiement. Chaque clic est évalué, chronométré, et les raisons du refus d'une rémunération sont parfois opaques.

« On dirait qu'UHRS voulait me bannir aujourd'hui, se désespère une travailleuse sur un groupe Facebook. J'ai été temporairement suspendue sur les cinq "hit apps" [pour "human intelligence task", nom donné aux tâches identiques pour un même client] sur lesquelles j'ai travaillé, malgré un taux d'exactitude de plus de 85 % et une vitesse prudente. » Certains commentaires avancent des explications : « C'est plus risqué de travailler les week-ends », écrit un membre. « Les consignes ne sont pas assez claires et elles cachent certains détails afin d'éliminer le plus possible de personnes », nous témoigne Ebuka, un autre jeune Nigérian, très actif sur ce fil Facebook. Sur ce groupe, les publications de personnes qui ont vu leur compte suspendu du jour au lendemain sans explications sont quotidiennes.

### **« Parfois, je reste éveillé jusqu'à 5 heures du matin »**

Tsiri habite à Madagascar. « Je travaille dans un service de contrôle, raconte-t-il. Je gagne moyennement par rapport au pays, un peu en dessous d'un salaire de cadre supérieur. » Alors, il y a un an et demi, il s'est tourné vers le microtravail pour gagner un peu plus d'argent et réaliser des projets personnels.

« Mais ça s'est détérioré en termes de gains depuis quelque temps », concède-t-il. Il n'arrive pas à se qualifier pour beaucoup de tâches, et parvient surtout à faire de « l'évaluation des moteurs de recherche et de l'évaluation des résultats de recherche sur des vidéos ». Malgré son expérience, il reste toujours sur ce fil : « Le plus difficile, c'est de ne pas se faire bloquer ».

En plus de l'accès aux tâches, les travailleurs du clic sont en concurrence les uns avec les autres. Pour une même tâche affichée à, par exemple, « 100 hits » payés 0,05\$ l'unité, la répartition se joue « au clic le plus rapide », raconte Ebuka, à Lagos (Nigeria). Il passe ses journées les yeux rivés sur l'écran pour être sûr de ne pas louper une seule tâche. « Parfois, je reste éveillé jusqu'à 5 heures du matin, raconte le jeune homme. Quand il y a de l'électricité, je travaille depuis mon ordinateur. Mais une fois qu'il est éteint, je passe sur mon téléphone. » Sa première semaine de travail, il a gagné 21 dollars. « Ce qui est en dessous de mes attentes, souligne-t-il. Mais le salaire minimum dans le pays est inférieur à 50 dollars. »

Il ajoute, agacé : « La valeur de notre monnaie ne cesse de se déprécier, mais le salaire n'augmente pas. Ce n'est pas que je ne voulais pas d'un job normal, mais il y a 5 ans un dollar valait 400 nairas [la monnaie nigériane], et il en vaut aujourd'hui 900. » Il souhaite désormais partir étudier au Canada, mais sa demande de visa lui a été refusée à plusieurs reprises. Alors, il continue de passer ses journées devant l'écran pour quelques clics, et à mettre de l'argent de côté. Il raconte parfois passer 20 heures par jour devant son écran. « Quand je sens qu'il n'y aura plus rien, je vais me coucher. »

Il est difficile pour ces travailleurs du clic de savoir à l'avance les revenus qu'ils percevront. Sur les forums de discussion en ligne, beaucoup demandent pourquoi ils n'ont plus de tâches accessibles. Ebuka répond souvent à ces postes par un laconique « Cela dépend d'où tu vis... ». Certains montrent des relevés d'une semaine à zéro dollar, faute de trouver des tâches.

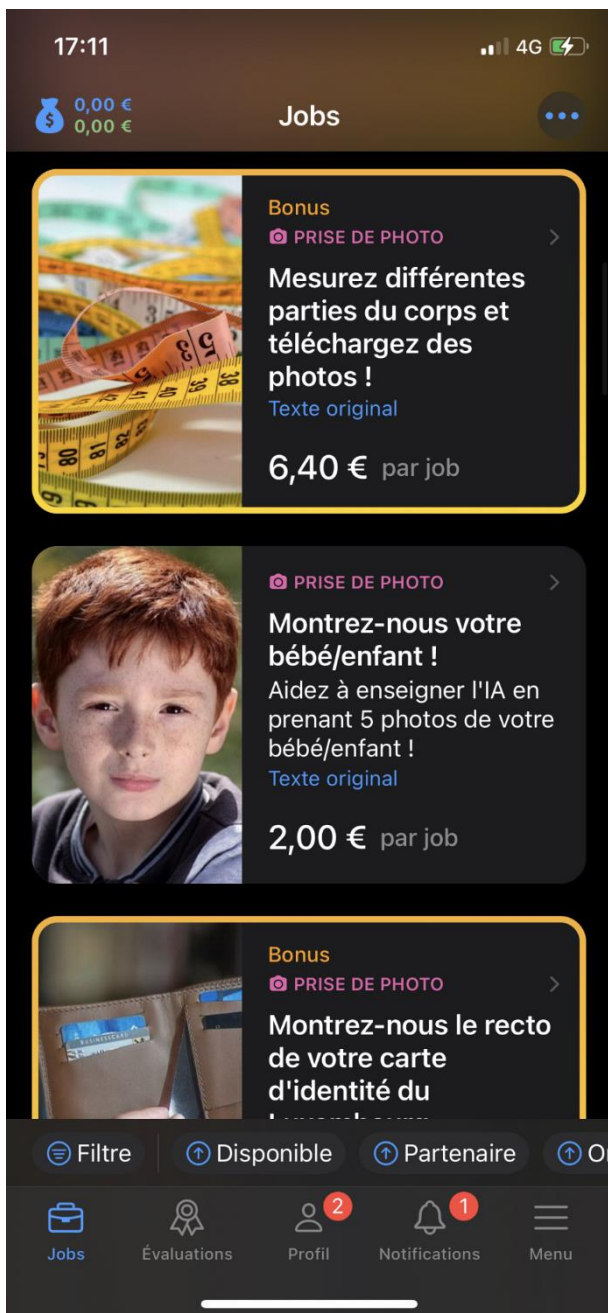
### **Tâches proposées par Clickworker.**

Sur la page d'accueil de l'application de la plateforme, plusieurs offres pour monnayer son image ou celle de ses enfants pour quelques euros.

Pour quelques dollars, on peut aussi vendre des photos de son visage ou de ses documents d'identité. Dans un article d'*Algorithm Watch*, la chercheuse Paola Tubaro explique que, malgré des craintes pour la protection de leurs données personnelles, « certains travailleurs qui se retrouvent à effectuer ces tâches sont les plus pauvres, qui ne peuvent se permettre de refuser une mission payée 5 dollars ».

Dans le domaine de l'IA et du « machine learning » (« apprentissage automatique » en français) qui permet à ces intelligences virtuelles de se perfectionner, les inégalités sont criantes. Dans ce secteur, apparaît « une polarisation entre les travailleurs très et peu qualifiés », écrivent les chercheurs dans *Big data & society*. Des milliers de petites mains permettent aux géants de la Silicon Valley de s'enrichir, mais elles sont largement invisibilisées. Seuls, sans statut ni lieu de travail, répartis sur les cinq continents et parmi les plus précaires, ces travailleurs ne parviennent pas à faire valoir leurs droits face à des multinationales lointaines.





Les seuls lieux où ces travailleurs et travailleuses du clic se retrouvent sont virtuels. Ce sont des groupes Facebook ou Telegram, comme ceux dont font partie Helena, Ebuka, Onah, Tsiri et d'autres. Ils sont Nigériens, Pakistanais, Sud-Africains, Malgaches...

En anglais, ils y échangent conseils et plaintes. Parfois, certains proposent même d'aider à passer des tests. « *Ceux d'entre vous qui (...) doivent passer un test vocal comme l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le français, etc. Je peux passer ce test pour vous si vous avez besoin de ces langues* », propose par exemple un utilisateur bangladais. Dessous, un internaute kenyan commente simplement : « *Tu es fantastique mon frère* ».

Emma BOUGEROL, 18 septembre 2023 (Basta !)

Photo de une : Image libre de droit CC BY-SA 2.0 Hillary via Flickr

Tous les entretiens avec les travailleurs du clic ont été réalisés en juillet 2023.

## Notes

[1] Clément Le Ludec, Elinor Wahal, Antonio A. Casilli, Paola Tub

# Doter 80% des Français d'une identité numérique, obliger les navigateurs à bloquer des sites... Le projet de loi SREN adopté par commission spéciale de l'Assemblée

Le projet de loi SREN sera examiné en séance publique par les députés de l'Assemblée à partir du 4 et jusqu'au 13 octobre.

*NUMÉRIQUE - Après trois jours de discussions, la commission parlementaire spéciale a adopté jeudi 21 septembre 2023 le projet de loi visant à « sécuriser et réguler l'espace numérique » (SREN). Plusieurs amendements, dont ceux relatifs aux pouvoirs de l'Arcom, ont été approuvés. Des articles controversés et considérés comme attentatoires à la liberté individuelle comme le bannissement des réseaux sociaux ou l'obligation des navigateurs Internet à censurer des sites web ont également été adoptés par la commission. Le texte sera examiné par les députés de l'Assemblée en séance publique à partir du 4 octobre.*

Adopté à l'unanimité le 5 juillet par le Sénat, le projet de loi SREN entend « sécuriser Internet » et adapter le droit français aux nouveaux règlements européens, particulièrement le *Digital Markets Act* (DMA) et le *Digital Services Act* (DSA). De nombreuses mesures y sont proposées, comme le renforcement de la lutte contre l'accès des mineurs aux sites pornographiques, la création de « filtres anti-arnaques » le « bannissement » des réseaux sociaux et la dotation d'une identité numérique de 80% des Français à l'horizon 2027.

Le texte a fait l'objet de 952 amendements mais « seulement » 208 ont été adoptés. Plus de 110 propositions ont été retirées, dont celle du député Mounir Belhamiti du parti Renaissance, qui a suscité la polémique en proposant « d'interdire à tout utilisateur d'un réseau social de publier, commenter ou interagir en utilisant un réseau privé virtuel » (VPN).

## **Obliger les FAI et les navigateurs à bloquer des sites**

Mais les articles adoptés par la commission spéciale ne sont pas moins controversés. L'une des nouvelles mesures permet à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) de censurer immédiatement un site frauduleux, sans recourir à la justice. Un article de loi potentiellement liberticide que des collectifs ont déjà dénoncé.

La même Autorité est aussi dotée de nouveaux pouvoirs pour « lutter contre la désinformation », comme la possibilité de mettre en demeure puis de bloquer, en sollicitant les fournisseurs d'accès à Internet (FAI), des médias électroniques, dont le pays est visé par des sanctions de l'Union Européenne (article 4, alinéa 2).

Si le projet de loi SREN est adopté, les FAI ne seront pas les seuls à être sollicités pour censurer des sites web. Les navigateurs web comme Chrome ou Mozilla pourraient être contraints de bloquer l'accès à un site web, en application de l'article 6. Il s'agit essentiellement des sites frauduleux, qui seront mis en demeure de cesser leurs opérations et dont « l'adresse électronique sera notifiée aux fournisseurs de navigateurs internet ».

Le texte a suscité la réaction de la Fondation Mozilla, derrière le navigateur Firefox, qui a regretté une « tentative périlleuse de lutter contre la fraude en ligne » tout en lançant une pétition contre cette disposition. « Malgré sa motivation légitime, cette mesure qui vise à bloquer des sites web directement dans le navigateur serait un désastre pour un Internet libre et serait disproportionnée par rapport aux objectifs du projet de loi, à savoir la lutte contre la fraude », lit-on dans un article de la fondation.

Pire encore, poursuit Mozilla, cette mesure « fournira également aux gouvernements autoritaires un moyen de minimiser l'efficacité des outils qui peuvent être utilisés pour contourner la censure ».

## **L'identité numérique pour mettre fin à l'anonymat**

L'article 5 du projet de loi prévoit de créer une peine complémentaire de blocage du compte d'accès aux plateformes en ligne d'une personne condamnée lorsque ce compte a été utilisé pour la commission de plusieurs délits comme le harcèlement sexuel. Les plateformes qui n'appliqueraient pas ce blocage, qui peut durer jusqu'à 6 mois, pourront encourir une amende de 75 000 euros.

Autre disposition et pas des moindres : l'article 4AC qui fixe comme objectif la dotation de 80% des Français d'une identité numérique d'ici 2027 et de près de 100% à l'horizon 2030. Une mesure inévitable selon le collectif la *Quadrature du Net*, qui affirme que le contrôle d'identité sous-entend nécessairement la mise en place de l'identité numérique. Il s'agit, essentiellement, des sites pornographiques et des plateformes de jeux en ligne qui devraient se doter de systèmes permettant la vérification de l'âge des utilisateurs, sous peine de sanctions de la part de l'Arcom.

« Ces quelques articles de ce projet de loi sont très inquiétants, au regard de la mise à mal de l'anonymat en ligne, de l'atteinte à la liberté d'expression et de la négation du droit à la vie privée qu'ils instaurent », lit-on dans le communiqué du même collectif, qui estime que le contrôle de « l'accès au porno » n'est qu'un « prétexte pour mettre fin à l'anonymat ».

Le projet de loi SREN sera examiné en séance publique par les députés de l'Assemblée à partir du 4 et jusqu'au 13 octobre. Évoquées depuis de nombreux mois par l'exécutif français et européens, de nombreuses lois jugées liberticides commencent à voir le jour. D'ailleurs, le projet de loi SREN entend justement adapter le droit français aux nouveaux règlements européens, particulièrement le *Digital Markets Act* (DMA) et le *Digital Services Act* (DSA). Ce dernier, en vigueur depuis le mois d'août, oblige les réseaux sociaux à s'autocensurer. Une censure que le président Emmanuel Macron a déjà évoquée, pendant les émeutes et les violences urbaines qui ont secoué en juin plusieurs villes françaises, se disant favorable à « couper les réseaux sociaux ».

FRANCE-SOIR  
Publié le 27 septembre 2023

## Humour de Siné mensuel



**« Les seuls jugements humains sont moins précis que des prévisions statistiques »**

## **Calculer et punir, l'essor de la justice algorithmique aux États-Unis**

*Faut-il placer un accusé en détention provisoire ? Quelle peine infliger à un condamné ? Pour répondre à ces questions, certains juges américains utilisent des algorithmes qui brassent des milliers d'affaires passées et calculent une probabilité de récidive pour chaque prévenu. Officiellement, la méthode permet de diminuer le recours aux cautions et de désengorger les prisons. Mais elle n'est pas sans poser problème...*

Après une dizaine de minutes de discussion, le professeur Richard Berk s'emporte : « *Mon algorithme est plus juste et plus précis que la plupart des juges !* » Voilà déjà deux fois qu'il le répète et il tient à ce que ce soit bien noté. Le « docteur Berk », comme nombre de personnes désignent ce professeur émérite de criminologie et de statistiques à l'université de Pennsylvanie, travaille depuis près de vingt ans à la conception de formules mathématiques pour aider les juges et agents de probation à prendre leurs décisions. « *Pour le dire simplement, mon algorithme prédit quelles personnes sont susceptibles de commettre des crimes graves et celles qui ne le sont pas*, explique-t-il. *Puis ces résultats sont par exemple utilisés, avec d'autres informations, pour déterminer comment un condamné doit être suivi par les services de probation.* »

Pour confectionner sa recette, Berk dit s'être appuyé sur près de 300 000 cas, en croisant différentes données biographiques (âge, genre, casier judiciaire...) et en observant le comportement des individus durant leur suivi par les services de probation. Ainsi, affirme-t-il, son algorithme peut déterminer le comportement probable d'un individu : se rendra-t-il à ses rendez-vous judiciaires ? Risque-t-il de récidiver ? Pionnier en la matière, le service de probation du district judiciaire de Philadelphie utilise ainsi une formule de Berk pour évaluer la dangerosité de la quasi-totalité des délinquants qu'il supervise, afin de mieux ajuster leur parcours probatoire. Pour quels résultats après plus de dix ans d'usage ? Le service concerné a refusé notre demande d'entretien, pourtant faite sur recommandation du professeur.

Le bilan doit toutefois être jugé positif puisque les recherches de Berk ont servi pour la conception de plusieurs « outils d'évaluation des risques », notamment en Pennsylvanie et à Philadelphie où ils sont utilisés depuis plusieurs années, non seulement en matière de probation, mais également pour aider à fixer le quantum des peines.

### **Fini les cautions**

En 2010, une loi de l'État demande à la commission des peines de Pennsylvanie de développer un « *outil (...) pouvant être utilisé comme un appui pour évaluer le risque qu'un condamné récidive et qu'il constitue une menace pour l'ordre public (1)* ». Après cinq ans de travaux, notamment pilotés par le professeur Berk, une première version de l'algorithme est rendue publique. Afin d'aider à déterminer la durée des peines infligées aux condamnés, neuf « facteurs de risque » sont pris en considération : l'âge, le genre, le comté de résidence, le nombre d'arrestations antérieures, l'assiduité aux convocations judiciaires... La « race » des individus ne figure pas dans la liste, mais elle est remplacée par des marqueurs socio-économiques qui lui sont étroitement corrélés. Ainsi, le comté de résidence pénalise les habitants des quartiers populaires, bien souvent occupés par des minorités, et étroitement quadrillés par la police ; le nombre d'arrestations antérieures témoigne moins d'un comportement objectivement délictueux que de la fréquence des contrôles de police contre certains groupes, etc.

Des militants, des avocats, d'anciens prisonniers se sont aussitôt mobilisés pour dénoncer ces discriminations. Après avoir auditionné les opposants, la commission des peines revoit sa copie et dévoile un nouvel algorithme en 2019. Utilisé depuis le 1er juillet 2020, il ne se réfère plus au lieu de résidence, ni aux arrestations antérieures, mais s'intéresse plutôt au nombre de condamnations – un critère certes plus objectif, mais non dénué de biais. Manipulant les données de 131 055 personnes condamnées entre 2004 et 2006, il évalue pour chaque accusé une probabilité de récidive, en fixant un score pour chaque facteur de risque (2).

À l'échelle de la ville de Philadelphie, le district judiciaire s'est lancé – toujours avec le concours de Berk – dans la confection d'un autre algorithme, pour faciliter la décision concernant la détention provisoire : un

accusé doit-il rester en prison en attendant son procès ? Et s'il veut l'éviter, quelle somme doit-il payer ? Le système actuel, fondé sur le principe du cautionnement (*cash bail*), qui fait dépendre la liberté des prévenus de leur richesse, est largement dénoncé. Profondément inégalitaire, il contribue à l'incarcération de masse aux États-Unis (3). La municipalité de Philadelphie a donc eu l'idée de le remplacer par un algorithme. « *Le logiciel d'analyse du risque introduira de l'objectivité dans la décision de remise en liberté, limitant ainsi le nombre d'entrants en prison, mais aussi les disparités raciales, ethniques et de revenus* », indique la ville dans une demande de subvention adressée en 2016 à la Fondation MacArthur (4) – qui sera convaincue.

Mais le processus de création de l'algorithme manque de transparence, si bien qu'en 2019 le procureur de Philadelphie, M. Larry Krasner, et la présidente du bureau des avocats commis d'office de la ville, M<sup>me</sup> Keir Bradford-Grey, décident de se retirer du projet. « *Un logiciel basé sur des données enracinées dans un système discriminatoire ne ferait que consolider des disparités raciales, et gommerait les caractéristiques propres à chaque prévenu en déshumanisant ceux qui sont empêtrés dans la justice pénale* », dénoncent-ils alors (5). L'algorithme est enterré.

Chaque jour, des prévenus de Philadelphie atterrissent donc derrière les barreaux faute de moyens pour payer leur caution, après des audiences qui s'apparentent à un simulacre de justice. Dans une salle au sous-sol du tribunal, un magistrat, le représentant du procureur et un *public defender* (équivalent de l'avocat commis d'office) se font face tandis que la personne mise en cause apparaît sur un écran depuis la prison où elle est détenue. Le processus prend quelques minutes, le temps de vérifier son identité et de rappeler les chefs d'accusation. Le procureur demande machinalement une caution élevée, l'avocat prononce quelques mots pour demander une caution « raisonnable ». Puis le juge rend sa décision. En ce lundi matin d'avril, la cour se sera prononcée sur le sort de huit personnes en moins d'une heure et demie. Deux ont été libérées sans caution, et six se sont vus imposer un *cash bail*.

Le nombre de détenus a tout de même chuté à Philadelphie – de 40 % entre 2016 et 2023 (6) –, à la suite de l'arrivée à la tête du parquet de la ville du procureur Krasner. Élu à la surprise générale en 2017, cet ancien avocat pénaliste, fervent partisan de la déflation carcérale, a notamment cessé de réclamer un cautionnement pour de nombreuses infractions mineures (7). En matière de justice, les décisions politiques sont toujours plus efficaces que les outils numériques.

De l'autre côté du fleuve qui sépare Philadelphie de Camden, le New Jersey a bel et bien sauté le pas, en remplaçant le cautionnement par l'algorithme. Cette orientation découle de la réforme judiciaire adoptée par référendum en 2014, sous la houlette d'un gouverneur républicain, M. Christopher Christie, soucieux de désengorger les prisons pour réaliser des économies. Comme nous l'explique l'avocat Alexander Shalom, membre de l'American Civil Liberties Union (ACLU) du New Jersey, l'adoption d'un algorithme « *faisait alors partie du "deal"* », permettant la « *transition d'un système fondé sur les ressources à un système fondé sur le risque* ».

### **Les atours de l'objectivité**

La disparition du cautionnement et l'introduction d'un logiciel ont profondément modifié les audiences consacrées à la détention provisoire. M. Shalom nous convie à l'une d'elles et nous envoie un lien vers le site Internet des tribunaux du New Jersey. Préférant y assister en chair et en os, nous nous rendons tout de même au palais de justice de Camden. Peine perdue : les audiences de première comparution se tiennent exclusivement en visioconférence. Un effet durable de la pandémie de Covid-19, nous explique-t-on ; selon un processus classique, l'exception est ainsi devenue la norme.

C'est donc sur un écran divisé en quatre, par des liens accessibles à tous, que s'affiche ce mardi après-midi l'audience présidée par le juge Kurt Kramer. Un détenu en uniforme jaune apparaît dans un coin, tandis que le substitut du procureur et l'avocat sont filmés depuis leurs bureaux. Les échanges dureront trois quarts d'heure. L'homme est poursuivi pour avoir détenu du crack, avec l'intention de le revendre. Ce point fait l'objet de débats nourris, suivis par une longue discussion sur les conclusions de l'algorithme concernant ce dossier, le fameux Public Safety Assessment (PSA). Ce fichier de quelques pages est généré par logiciel pour chaque personne menacée de détention provisoire, en considérant neuf « facteurs de risque » – l'âge (étant entendu que plus on est jeune, plus on risque de commettre d'infractions), le nombre d'affaires en cours (pour lesquelles on est pourtant présumé innocent), l'assiduité aux convocations de justice... Le document donne trois résultats : le risque de non-représentation en justice, évalué sur une échelle de 1 à 6 ; celui de récidive, noté selon le même barème ; et un petit drapeau apparaît si l'accusé est jugé susceptible de commettre une infraction violente. De ces trois éléments découle une préconisation générale, inscrite en

lettres majuscules : « CONSEIL AU TRIBUNAL — RECOMMANDATION DE NE PAS LIBÉRER (RISQUE ÉLEVÉ) ».

C'est l'avis qu'a reçu l'homme jugé ce mardi après-midi. Pour le procureur, les résultats sont donc clairs : le prévenu doit dormir en prison dans l'attente de son procès. « *Son score est le plus élevé possible s'agissant du risque de non-représentation en justice, et aussi le plus élevé concernant la récidive, comme votre Honneur peut le constater en page trois du Public Safety Assessment* », argumente-t-il. Puis il insiste sur le détail des antécédents judiciaires en soulignant la dangerosité du prévenu, comme s'il voulait justifier le résultat du PSA. L'avocat s'emploie pour sa part à plaider sur le fond, en démontrant que le dossier n'est pas solide, que rien ne prouve les charges pesant sur son client. Convaincu, le juge Kramer qualifie lui aussi le dossier de « *très faible* » et accepte la remise en liberté. Il expliquera longuement ce choix de s'écarter du PSA.

Ainsi, les acteurs du monde judiciaire intègrent dans leurs argumentations les données générées par le logiciel ; ils s'y réfèrent, les critiquent, les endossent ou s'en éloignent (8). L'algorithme ne dicte pas la sentence, mais il oriente et focalise les débats.

### Des paramètres opaques

Le PSA a été développé grâce au soutien de la Fondation Arnold Ventures LLC, du nom d'un couple de milliardaires texans ayant fait fortune dans le pétrole et la finance. Contactée, la fondation nous renvoie vers son service de communication, qui nous abreuve de documentation vantant le logiciel. L'objectif est de contrer l'idée que les algorithmes favoriseraient la discrimination raciale (9), avec un argument essentiel : les juges peuvent être plus racistes que les logiciels. « *Quand il s'agit de prédire un comportement futur, notamment violent ou criminel, les seuls jugements humains sont moins précis que des prévisions statistiques. (...) L'avantage d'un logiciel sur un juge est qu'il est plus transparent. (...) Après tout, nous pouvons examiner un algorithme et voir comment il traite chaque variable, mais nous ne pouvons pas regarder dans le for intérieur du juge pour identifier son cheminement de pensée* », énonce ainsi l'un des articles que nous avons reçus (10).

L'avocate Meg Butler, cheffe du bureau des avocats commis d'office en matière de détention provisoire de Camden, défend elle aussi le PSA. Certes, l'algorithme n'abolit pas les biais raciaux, mais il s'agirait d'« *un mal nécessaire* » : sans lui, le cautionnement n'aurait pas été aboli. Plus au nord dans le New Jersey, le président du tribunal du comté de Passaic, M. Ernest M. Caposela, qui nous reçoit dans son bureau d'où l'on aperçoit les gratte-ciels de Manhattan, est lui aussi un promoteur de l'algorithme, qu'il loue pour avoir permis la diminution du nombre de prisonniers, et donc des économies substantielles. Sans même parler, poursuit-il, des gains sécuritaires : auparavant, de dangereux criminels repartaient libres s'ils disposaient des moyens de payer leur caution, et des auteurs d'infractions mineures restaient enfermés faute de moyens. Avec l'algorithme, finie cette anomalie. M. Caposela affirme en outre conserver son jugement personnel, le logiciel ne servant qu'à l'accompagner : « *Nous ne sommes pas liés par l'algorithme. Un ordinateur et un homme peuvent ensemble prendre la bonne décision.* »

Il est ainsi presque impossible de trouver une parole critique sur le PSA dans tout le New Jersey, chacun de nos interlocuteurs mentionnant la forte diminution du nombre de détenus comme preuve des vertus du logiciel. Et il est vrai que ce chiffre a baissé de 30 % entre 2016 et 2023 (11). Mais n'aurait-on pas pu supprimer le cautionnement sans pour autant recourir à un algorithme ?

Car si ce système est peut-être moins inégalitaire que le précédent, il n'en écorne pas moins certains principes fondamentaux de la justice. Parés des atours de l'objectivité, de la scientificité, les algorithmes d'évaluation du risque apparaissent surtout comme des outils de confirmation de convictions antérieures, là où la décision judiciaire devrait reposer sur le rapport humain et l'analyse des faits. Ils déplacent le débat politique sur des formules mathématiques, sur l'opportunité de faire varier le poids relatif de tel ou tel critère, d'en ajouter de nouveaux, afin d'orienter les résultats dans un sens plus ou moins répressif. « *Il y a récemment eu des changements dans le logiciel qui augmentent la probabilité d'obtenir une recommandation de ne pas libérer* », observe M<sup>me</sup> Butler. En août 2022, sous la pression de parlementaires hostiles à la réforme judiciaire, le gouverneur démocrate du New Jersey, M. Philip Murphy, a en effet signé une loi demandant aux services de la détention provisoire (chargés de faire tourner l'algorithme) de maintenir derrière les barreaux les personnes accusées de certaines infractions qualifiées de graves, comme celles impliquant la détention d'une arme à feu.

L'adoption, ville après ville, État après État, de tels outils numériques a ouvert un immense marché dans lequel se sont engouffrées des sociétés privées. Dans le Wisconsin, c'est l'entreprise Equivant (anciennement North Point) qui équipe les tribunaux avec son logiciel Compas. « *Vous prenez des décisions importantes, nous créons des logiciels pour les soutenir* », proclame le slogan de la start-up, également présente en Californie et en Floride. Contrairement au PSA, on ne sait rien du fonctionnement de Compas, ni des critères manipulés



pour élaborer les prédictions. Utilise-t-elle l'emploi, le diplôme ou le logement comme d'autres algorithmes concoctés par des sociétés privées ? « Propriété intellectuelle », « secret commercial », brandit la compagnie, qui n'a pas répondu à nos demandes d'entretien.

Monsieur Eric L. Loomis a entrepris de briser cette opacité dont il a fait les frais. Mis en cause en 2013 pour une fusillade dans le Wisconsin, il a été condamné à six ans de prison, en raison notamment de l'algorithme qui indiquait une probabilité de récidive très élevée. N'ayant pas eu accès au détail du fonctionnement de logiciel, et considérant que son droit à un procès équitable avait été violé, il a porté l'affaire devant la Cour suprême de l'État. « *Le tribunal ne sait pas comment le logiciel compare l'histoire du prévenu avec la cohorte de référence, a plaidé un expert invité à témoigner par son avocat. Il ne sait même pas s'il s'agit d'une cohorte issue du Wisconsin, de New York ou de Californie... Il y a beaucoup d'informations que la Cour n'a pas, et cela aboutit à la tromper en lui présentant des graphiques et en les utilisant pour déterminer la peine.* » La juge Ann Walsh Bradley a rejeté la requête : s'il ne connaissait pas les différents facteurs pris en considération, M. Loomis a tout de même pu discuter la prédiction de l'algorithme ; le procès était donc équitable puisque la peine a été fixée au regard de diverses considérations, permettant au juge de conserver son pouvoir de décider (12). Saisie par le condamné, la Cour suprême des États-Unis a refusé d'examiner le dossier.

### Empêcher le crime d'advenir

Mais pourquoi en appeler à un algorithme si c'est pour affirmer que le juge ne s'y réfère pas vraiment ? Serait-ce une variante des « *petites justices et juges parallèles [qui] se sont multipliés autour du jugement principal* (13) », afin de dissimuler les magistrats derrière le paravent de la science et des statistiques ? Les logiciels d'assistance à la décision judiciaire témoignent en fait d'un certain rôle assigné à la justice pénale, celui d'empêcher le crime d'advenir, en tentant de prédire le comportement des individus en fonction de leurs actes passés. La chose n'est pas totalement nouvelle. Comme l'a montré le professeur de droit Bernard Harcourt, la justice américaine tente depuis bien longtemps d'évaluer la dangerosité des criminels, au moyen de méthodes prétendument scientifiques (14). Mais les algorithmes ont ouvert la possibilité de brasser les données biographiques de centaines de milliers de personnes afin d'en tirer des conclusions pour des avènements individuels. Or « *l'activité délinquante antérieure, c'est ce qui masque la race*, affirme le professeur Harcourt. *Qui a été contrôlé, qui a été interpellé pour fraude dans le métro, sur qui se focalise la police ? Les antécédents, ça ne désigne pas qui a commis des infractions, ça désigne qui a été arrêté* ».

Remède à l'incarcération de masse et aux discriminations raciales ? Outil tout-puissant qui dicte leur conduite aux juges ? Ni l'un ni l'autre, les algorithmes servent à légitimer les vertus de la justice prédictive tout en déresponsabilisant l'acte de juger.

Raphaël KEMPF (Monde diplomatique, décembre 2023)

Avocat. Auteur de *Violences judiciaires. La justice et la répression de l'action politique*, La Découverte, Paris, 2022.

(1) Loi n° 95-2010 de l'État de Pennsylvanie créant la section n° 2154.7, « Adoption of risk assessment instrument ».

(2) Pennsylvania Code, Chapter 305. Sentence Risk Assessment Instrument, Commission on Sentencing.

(3) Lire Charlotte Recoquillon, « Aux États-Unis, la liberté à but lucratif », *Le Monde diplomatique*, juillet 2023.

(4) Ville de Philadelphie, « MacArthur Foundation safety and justice challenge : implementation proposal overview » (PDF).

(5) « Will controversy over risk assessments break Philly's touted criminal-justice reform collaboration ? », *The Philadelphia Inquirer*, 8 mai 2019.

(6) « Philadelphia, PA », *Safety and Justice Challenge*, 27 octobre 2023.

(7) Larry Krasner, *For the People : Ad Story of Justice and Power, One World*, New York, 2022.

(8) Cf. Antoine Courmont, « Angèle Christin : "Les méthodes ethnographiques nuancent l'idée d'une justice prédictive et entièrement automatisée" », Laboratoire d'innovation numérique de la CNIL, 9 juillet 2020.

(9) Julia Angwin, Jeff Larson, Surya Mattu et Lauren Kirchner, « Machine bias — There's software used across the country to predict future criminals. And it's biased against blacks », *ProPublica*, 23 mai 2016.

(10) Caroline Davidson, « Risk assessment instruments as a part of bail reform : Do they help or hurt ? », *Chicago Policy Review*, 31 janvier 2023.

(11) D'après les données du bureau des prisons de l'État du New Jersey.

(12) State of Wisconsin v. Eric L. Loomis, No. 2015AP157—CR, Supreme Court of Wisconsin.

(13) Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, Gallimard, Paris, 1975.

(14) Bernard E. Harcourt, *Against Prediction : Profiling, Policing, and Punishing in an Actuarial Age*, The University of Chicago Press, 2006.

# Neuralink recrute ses premiers cobayes



Elon Musk lors d'une conférence de presse à Boca Chica Village, au Texas, le 10 février 2022. ©AFP/Archives - Jim Watson

**DÉPÊCHE** — *Neuralink a reçu l'autorisation de lancer ses premiers essais cliniques sur l'Homme. Malgré tous les débats auxquels ce projet de « cerveau-ordinateur » peut donner naissance, l'entreprise de neurotechnologie d'Elon Musk a officiellement lancé le recrutement de ses premiers cobayes le 19 septembre dernier.*

Pour rappel, l'objectif de Neuralink est de mettre au point des implants cérébraux connectés aux machines afin de permettre l'utilisation d'outils numériques par la pensée. Sur le papier, il s'agirait d'aider essentiellement des personnes atteintes de maladies graves que l'on n'arrive pas à soigner (Parkinson, Alzheimer, paraplégie...) « Les interfaces de cerveau-ordinateur ont le potentiel de changer des vies pour le meilleur », peut-on lire sur le site de l'entreprise.

Depuis 2018, Neuralink mène ses tests sur cochons, singes et rats ; cela créait déjà de nombreuses controverses. Et pour cause ! D'après Reuters, quelque 1 500 animaux seraient morts à cause de chirurgies précipitées.

Malgré tout, c'est au tour de l'Homme de faire avancer la science ! Mardi 19 septembre, Neuralink a publié son annonce de recrutement pour l'étude PRIME (Precise Robotically Implanted Brain-Computer Interface). Ces premières expériences visent à « évaluer la sécurité de notre implant (NI) et de notre robot chirurgical (RI) et à évaluer la fonctionnalité initiale de notre *interface cerveau-ordinateur* pour permettre aux personnes paralysées de contrôler des dispositifs externes par la pensée ».

Les volontaires devraient être (très) suivis pendant plus de cinq ans, à raison de deux sessions d'une heure par semaine et quelques visites médicales en plus. Il n'y a rien à gagner, et voici les critères de recrutements :

- Résider aux États-Unis ;
- Avoir 18 ans ou 22 ans (selon l'âge de la majorité dans l'État) ;
- Être atteint de conditions médicales spécifiques : quadriplégie, paraplégie, sclérose latérale amyotrophique (la maladie de Charcot), perte de vision, perte d'audition, incapacité à parler et/ou amputation majeure d'un membre...

À l'inverse, il y a aussi des critères excluants :

- Avoir des appareils implantés, comme un pacemaker ;
- Avoir déjà eu des crises d'épilepsie ;
- Devoir subir une ou plusieurs IRM ;
- Être sous traitement pour des troubles musculo-squelettiques.

FRANCE-SOIR  
Publié le 20 septembre 2023

« La firme exécute, elle ne fait pas de politique »

## Confessions d'un repentir de McKinsey

*On le sait depuis la campagne présidentielle de 2022, un rapport de la Cour des comptes l'a confirmé en juillet dernier : les cabinets de conseil se sont introduits au cœur de l'État, jouissant de généreux contrats sans apporter la preuve de leur efficacité. Aux États-Unis, la pratique existe depuis longtemps, avec des résultats aussi mitigés. Un ancien consultant raconte son histoire, celle d'une imposture financière et morale.*

Durant l'été 2015, je me suis retrouvé à travailler dans une célèbre prison américaine. J'étais alors stagiaire pour le cabinet de conseil McKinsey & Company et nous étions chargés de faire diminuer les violences à Rikers Island, le plus grand complexe pénitentiaire de New York. À mon arrivée, McKinsey était présent depuis neuf mois sur ce site où la corruption, la violence et le recours à l'isolement régnaient.

En dépit des prétendus efforts de la compagnie, l'usage de la force par les gardiens de cette prison n'a cessé d'augmenter depuis 2016, jusqu'à atteindre en 2020 un niveau qualifié de « *record historique* » par un agent fédéral chargé de contrôler le pénitencier. Entre 2011 et 2021, la fréquence des coups de couteau s'est accrue de 1 000 %. En 2019, le site ProPublica a révélé que McKinsey avait falsifié ses chiffres sur la réduction des violences – ce que le cabinet a démenti (1). En mai 2022, la municipalité de New York a cessé d'utiliser le système de classification des détenus mis au point par nos consultants. Au bout du compte, les services de McKinsey ont coûté 27,5 millions de dollars à la ville, pour de piètres résultats. La firme, elle, a pris son argent, et elle est passée à d'autres projets.

Fondée en 1926, McKinsey est auréolée de prestige. L'entreprise affichait l'an dernier 15 milliards de dollars de chiffre d'affaires ; elle comptait plus de 45 000 employés, répartis dans 133 bureaux à travers le monde. Plus de 3 000 clients ont déjà recouru à ses services, dont la quasi-totalité des 100 plus grandes entreprises de la planète. Mais que fait cette société ? En général, elle déploie des armadas de jeunes surdiplômés en manque de sommeil auprès d'organisations, afin de résoudre des « problèmes ». Il s'agit souvent d'entreprises privées, mais aussi d'institutions publiques, d'associations, etc. Si vous êtes patron et que vous hésitez sur l'opportunité de pénétrer un nouveau marché ou de licencier des milliers d'employés, vous pouvez vous tourner vers McKinsey, et en toute discrétion : la firme garde secrète la liste de ses clients et de ses projets. Pour attirer de jeunes talents, elle prétend offrir la possibilité de « *changer le monde* » et d'« *améliorer des vies* ». Aussi naïf que cela puisse paraître, c'est en croyant à ces mots que je suis arrivé chez McKinsey : j'étais enthousiaste à l'idée de participer au changement d'une prison emblématique. Tous les candidats sélectionnés sont emmenés sur leur futur lieu de travail pour un « week-end de célébration ». On est logés dans un hôtel chic ; le vendredi soir, les participants investissent un restaurant luxueux ; les mets sont excellents et le bar est en accès libre. J'étais affecté au bureau de Philadelphie, où les employés ont pour tradition de ridiculiser leurs collègues avec de petits poèmes. Un exemple : « *Et maintenant la date de mariage est fixée / Juste parce que les règles n'étaient pas encore arrivées.* » Chaque nouveau recevait une petite bouteille de champagne. La culture de la boisson était bien implantée au bureau de « Philly ». Les « moments vin » du vendredi soir se prolongeaient en *happy hours* dans des bars alentour, en dîners au restaurant, et finissaient dans des boîtes de nuit à des heures avancées. Chez McKinsey, « *l'alcoolisme est surreprésenté, mais sous-discuté* », plaisantait un collègue.

Après mon stage, j'ai terminé ma dernière année à l'université, et en septembre 2016 j'ai commencé à travailler véritablement pour la firme. En janvier 2017, on m'a proposé un projet dans un service fédéral que je connaissais peu : l'Immigration and Customs Enforcement (ICE), l'agence de contrôle de l'immigration. Je devais m'occuper de la « gestion des talents » au service des ressources humaines, à Washington. On approchait de la fin du mandat de M. Barack Obama et le sigle « ICE » n'était pas encore précédé de la réputation que M. Donald Trump lui donnerait – quand bien même le premier a expulsé plus de personnes au cours des trois premières années de sa présidence que le second sur la même période (2).

Travailler au siège de l'ICE était irréel. Nous étions presque comme des employés permanents, disposant même d'adresses électroniques au nom de l'agence. Il y avait toutefois des limites : comme je ne bénéficiais pas d'une accréditation m'autorisant à me déplacer seul dans les couloirs, un collègue habilité de McKinsey m'accompagnait à notre bureau. Comme pour le contrat avec Rikers Island, mon équipe devait s'occuper d'une « *transformation organisationnelle* ». Parmi nos objectifs : « *Arrêter plus d'individus à ressources constantes* » et « *expulser les individus plus rapidement* ».

Une fois arrivé dans le bureau Ovale, M. Trump a décidé de rendre expulsables presque tous les immigrés sans papiers. Dans cette optique, il a demandé à l'ICE d'embaucher dix mille agents d'immigration, ce qui aurait presque triplé le nombre d'employés de l'époque. Tout cela allait dans le sens de l'injonction à « expulser plus rapidement », mais ce changement dans notre mission a troublé notre équipe, dont de nombreux membres avaient participé à la Marche des femmes organisée à Washington le 21 janvier 2017, pour protester contre les propos misogynes et homophobes du président. Lors des repas et des trajets en Uber, nous partagions nos craintes et objections. Dans d'autres contextes, certains se seraient peut-être rebellés ; chez McKinsey, nous avons organisé une visioconférence. Un matin de février, notre équipe s'est ainsi retrouvée au téléphone avec M. Richard Elder, un associé senior chargé des relations avec l'ICE. Il a comparé notre mission à des projets précédents auxquels certains employés du cabinet s'étaient opposés tout en faisant néanmoins leur travail, comme l'« Obamacare », la réforme de l'assurance-maladie de M. Obama. « *La firme exécute, elle ne fait pas de politique* », a-t-il déclaré – un refrain fréquent chez McKinsey. Mon travail au sein de l'ICE consistait à modéliser l'embauche d'un nombre d'agents suffisant pour se conformer au décret de M. Trump. J'étais terrifié par ce qui arriverait si l'agence finissait par trouver ces dix mille recrues. Je me souviens d'un consensus au sujet des agents ICE : ils passaient pour les moins compétents de l'administration fédérale. À quel point la situation s'aggraverait-elle si l'agence en venait à baisser encore ses exigences à l'embauche ? J'ai donc appris à me cacher derrière les feuilles de calcul et les diapositives, pour construire des modèles de recrutement dont je redoutais la mise en œuvre. McKinsey promet à ses consultants qu'ils n'auront pas à travailler pour des clients qu'ils désapprouvent. Le cabinet fait retomber la responsabilité éthique sur les épaules de ses employés, sans risque pour lui : il suffit d'une minorité de consultants disposés à s'occuper d'un projet pour que celui-ci soit mené à bien.

Garrison LOVELY (Monde diplomatique, octobre 2023)

Journaliste. Une version longue de cet article est parue dans *The Nation*, New York, 18-25 septembre 2023.

(Texte traduit de l'anglais par Anne Albinet.)

(1) Ian MacDougall, « New York City paid McKinsey millions to stem jail violence. Instead, violence soared », ProPublica, 10 décembre 2019.

(2) Abigail Hauslohner, « The Trump administration's immigration jails are packed, but deportations are lower than in Obama era », *The Washington Post*, 17 novembre 2019.

# « Je n'ai plus confiance »



La neutralité : un objectif abandonné par Wikipedia depuis une bonne quinzaine d'années selon Larry Sanger, l'un des fondateurs de l'encyclopédie « libre ». ©France-Soir

**ÉDITO** - Ce n'est pas moi qui le dis. C'est Larry Sanger. Et en quoi n'a-t-il plus confiance ?

En Wikipédia, le site aux « X » milliards de vues (mieux encore que Twitter...) qu'il a fondé en 2000 avec Jimmy Wales et dont il a été le directeur à ses débuts.

Et voici quelques explications qu'il a données à ce sujet (1) :

*« Nous avons beaucoup parlé des informations partielles, partiales et incomplètes de Wikipédia, entraînant une désinformation, et par là même contribuant au blanchiment de fausses informations ».*

## **Comment en est-il arrivé à ce triste constat ?**

À ses débuts, les articles de Wikipédia étaient rédigés et surveillés, dans un esprit collaboratif, par une communauté de bénévoles. Ceux-ci s'attachaient à l'authenticité des informations qui étaient publiées dans cette encyclopédie.

Selon Larry Sanger, au début de l'aventure Wikipédia, ces volontaires se battaient pour garantir l'authenticité des informations qui circulaient sur le site. Malheureusement, cette bataille, cruciale pour la neutralité de l'encyclopédie, « a été abandonnée », nous dit-il, après 2009.

Je suis de son avis.

Dans les années qui ont suivi, la neutralité originelle de la plate-forme a progressivement laissé place, à une information partisane. Un parti pris en faveur de l'establishment (la vérité « officielle ») qui est allé crescendo, en ce qui concerne la politique américaine, et tout particulièrement pour tout ce qui a trait au Covid : origine du virus, traitements, vaccins, effets secondaires, etc. À tel point que Wikipédia est quasiment devenu aujourd'hui un relais de la propagande des autorités sur nombre de sujets dits « sensibles ».

C'est, en partie pour cette raison, explique Sanger, qu'il a quitté ses responsabilités au sein du site en 2007, le décrivant alors comme étant « irréparable ». Il s'appuie, pour étayer ses déclarations, sur quelques exemples précis pour expliquer le virage « à gauche » qu'a effectué Wikipédia :

*« Vous ne pouvez pas du tout citer le Daily Mail. Vous ne pouvez pas non plus citer Fox News sur des questions socio-politiques. Interdit ! Qu'est-ce que cela signifie ? Que si une controverse n'apparaît pas dans les grands médias de centre-gauche, elle n'apparaîtra pas sur Wikipédia. »*

Idem sur le Covid :

*« Si vous regardez les articles de Wikipédia sur ce sujet, vous pouvez simplement qu'ils expriment le point de vue du Forum économique mondial, de l'Organisation mondiale de la Santé, du CDC et de divers autres porte-parole de l'establishment comme Anthony Fauci. Il y a une application globale d'un certain point de vue, ce qui est pour moi étonnant, étonnant aussi pour un libertaire ou un conservateur épris de liberté. »*

Quant à savoir comment les « entrées » (2) de Wikipédia sont déformées, voici sa réponse : *« Il existe des sociétés comme Wiki-PR, où des rédacteurs, et des éditeurs rémunérés interviennent et modifient les articles ».*

Pardi !

« Wikipédia est désormais connu de tous pour avoir une grande influence dans le monde. Il y a donc un jeu très important, méchant et complexe qui se joue en coulisses pour faire dire à l'article, ce que quelqu'un veut qu'il dise. »

Pour Idriss Aberkane, Wikipédia, avec l'assistance des médias mainstream, contribue au « blanchiment de fausses informations ». À ce sujet, il suffit de regarder les guerres d'édition qui ont eu lieu autour de *France-Soir* qui a vu sa page Wikipédia scindée en deux sans qu'aucune rectification soit possible. Ce qui contribue à une vision unilatérale et parcellaire de l'information, sans aucun moyen de contrôle.

Ah, il est certain qu'avec ce genre de pratiques, Wikipédia est désormais loin, très loin, de respecter la Charte de Munich : l'obligation de donner au lecteur une information qui colle à la vérité autant que possible et une indication de la source quand l'exactitude de l'information que l'on donne n'a pu être pleinement effectuée. Comme un poison se répandant insidieusement, comme un pesticide mille fois plus nocif pour le consommateur, que la mauvaise herbe qu'il est censé combattre, des dogmes se substituent à l'information authentique, se transformant en vérités incontestables. Lentement mais sûrement...

Xavier AZALBERT, France-Soir  
Publié le 29 novembre 2023

- (1) Propos extraits de l'entretien accordé à Freddie Sayers de LockdownTV.
- (2) Eléments d'information qui sont publiés sur Wikipédia.



## La casse sociale dans le sillage de la guerre

# Loin du front, la société ukrainienne coupée en deux

Alors que le bilan humain des combats s'alourdit en Ukraine, sans qu'aucune des parties ne prenne le dessus, Kiev peine à recruter des volontaires pour le front. Confronté à une demande populaire de justice, le gouvernement affiche sa politique anticorruption, mais accélère le démantèlement de l'État social et des syndicats. Plongée dans un pays en guerre où les mutilés prennent des avocats et où les déplacés sont invités à faire leurs démarches administratives avec un smartphone. Un reportage de Hélène Richard



Lucien Lung. – Haut-fourneau de l'aciérie ArcelorMittal de Kryvyi Rih, 2022. © Lucien Lung - Riva Press

Ce n'est pas la grisaille à laquelle on pouvait s'attendre. Avec son théâtre de style néoclassique, la ville minière de Kryvyi Rih a gardé un charme soviétique. C'est une cité à la fois désuète et bien tenue. Dans le parc Gagarine, en cette fin du mois d'août, quelques promeneurs flânent sous un planétarium en acier, une glace à la main. Les châteaux gonflables attendent les enfants. Plus loin, des passants s'attardent sur un trottoir à négocier avec les babouchkas des gobelets de framboises du jardin. Une sirène antiaérienne retentit, sans perturber les tractations. Après plus d'un an et demi de combats contre l'armée russe qui stationne à cent kilomètres de là, sur la rive gauche du Dniepr, plus personne pour lever les yeux vers le ciel. La veille, un tir a pourtant endommagé une vingtaine de maisons individuelles dans un quartier proche du centre-ville. Le 1er août, six civils sont morts dans une attaque de missiles. Le 13 juin, c'est un immeuble de neuf étages qui avait été touché. Le bilan de onze morts avait alors justifié le déplacement du président Volodymyr Zelensky dans sa ville natale.

Derrière la normalité apparente de la vie quotidienne, la ville subit de plein fouet les conséquences du conflit. Construite pour l'exportation de minerai et d'acier, elle doit ses premiers hauts-fourneaux à un ingénieur et banquier français, Paulin Talabot, venu investir dans ce qui était encore, en 1880, l'empire tsariste. Aujourd'hui, le blocus des ports de la mer Noire, par lesquels transitait la production, a obligé les industries locales à se rabattre sur des voies logistiques terrestres plus onéreuses et à rediriger leurs exportations, en chute libre, vers l'Europe, au détriment de leurs marchés traditionnels (Proche-Orient, Afrique du Nord). Les coupures d'électricité, fréquentes depuis que l'armée russe vise les infrastructures énergétiques, entravent également la bonne marche de l'économie. Selon la direction d'ArcelorMittal Kryvyi Rih (AMKR), principal employeur de la ville avec ses 21 000 salariés, « l'entreprise n'utilise que 20 à 25 % de ses capacités de production (1) ». À la fin de l'été 2023, seuls 12 000 employés conservaient un emploi à plein temps, la majorité

subissant une forme de chômage technique partiel ou total. Au 18 octobre 2023, près de 14 % des effectifs ont été appelés sous les drapeaux et 106 salariés ne sont pas revenus du front.

### **Se faire réformer pour raison médicale coûte 4 000 dollars**

Les ouvriers des grandes concentrations industrielles comme celle-ci seraient plus susceptibles d'être mobilisés que le reste de la population. La *propiska* – l'adresse officielle à laquelle est enregistré un citoyen – n'indiquant pas toujours le lieu où les gens logent réellement, « pour les commissariats militaires, il est plus simple de passer par les gros employeurs, affirme M. Oleksandr Motouz, avocat spécialisé dans le droit du travail et partenaire de la branche locale de la Confédération des syndicats libres d'Ukraine (KVPU), deuxième centrale syndicale du pays. Ils déposent les convocations sur les lieux de travail. Si un travailleur s'y soustrait, le commissariat peut faire pression via le patron. C'est arrivé à un salarié d'Arcelor. Dès qu'il arrivait au travail, on lui demandait s'il était passé au commissariat. Il a fini par démissionner ». Après avoir « préféré ne pas répondre » à nos questions sur son mode de collaboration avec l'administration militaire « en raison de la situation de guerre », AMKR dément assister directement l'armée dans ses tâches de mobilisation, notamment en distribuant des convocations à ses salariés. « Des cas de navettes d'entreprise arrêtées juste devant les mines appartenant à la société DTEK Pavlogradugol, dans la région de Donesk, sont également remontés au niveau de la tête du syndicat », poursuit le juriste. Même la direction de l'entreprise s'en est plaint. » D'un autre côté, les employeurs, y compris AMKR, ont la possibilité de « réserver » des cadres ou des employés qualifiés dans les métiers en tension (dans la limite de 50 % des effectifs), les soustrayant ainsi à la mobilisation. Leurs marges de manœuvre tendraient à se réduire en raison des besoins croissants de l'armée.

Viktor (2) a reçu sa convocation en plein mois d'août. Contremaître à AMKR, il était jusqu'alors « réservé » par l'entreprise. « J'ai 33 ans, putain ! L'âge du Christ. Si je passe les 34, je pourrai espérer vivre vieux. » Sur le siège arrière de sa voiture, le jeune homme a déposé, encore emballés, les tapis de sol, sac de couchage et sac à dos kaki que son syndicat lui a offerts avant de partir au front.

Au lendemain de l'invasion, il s'était rendu spontanément au centre d'enrôlement. « J'ai fait la queue durant deux jours. Ils ne m'ont pas pris mais on m'a dit qu'on me rappellerait. » Dix-huit mois ont passé. L'enthousiasme aussi. « Cinq de mes amis sont partis à la guerre en 2014, et tous sont morts », lâche-t-il dans un sanglot. C'est désormais son tour. Avec deux doigts invalides, souvenir d'une rixe datant de son passé de « bandit », il aurait pu être réformé. Mais le médecin militaire a exigé 4 000 dollars pour lui fournir un certificat d'inaptitude. « Dans le milieu, on parlait de la "mère corruption". Elle m'a sauvé par le passé ; j'ai évité une condamnation. Mais je me suis fixé ce principe : si on m'appelle à la guerre, j'irai. »

Devant les bureaux d'enrôlement, les files d'attente ont disparu. Chacun sait désormais de quoi le quotidien d'un soldat est fait. Aux abords des gares routières des villes moyennes, il n'est plus rare de rencontrer des mutilés de guerre. Les familles restent en contact permanent avec le front. Un flot continu d'images arrive sur leurs téléphones portables, apparemment sans grande censure de la hiérarchie. Restée huit jours sans nouvelle de son fils, 31 ans, Dacha, enseignante d'anglais à Kryvyi Rih, a perdu le sommeil. Sur la vidéo qu'elle nous montre, son enfant filme les décombres d'un immeuble tout en ironisant sur le décor dans lequel il fête, ce jour-là, son anniversaire. Selon des officiels américains, cités par le *New York Times* sous couvert d'anonymat, la guerre aurait fait, à la mi-août, 70 000 morts et 120 000 blessés graves côté ukrainien (3).

Les protestations montent comme une rumeur. Sur les réseaux sociaux et, plus surprenant, dans les prétoires. M. Motouz a vu affluer dans son cabinet des requêtes d'un nouveau type : celles de soldats. Les problèmes de soldes alimentent une grande partie du contentieux. En juillet 2022, la Rada (Parlement ukrainien) a voté une loi annulant l'obligation des employeurs de maintenir le salaire des travailleurs servant au front. Risquer sa vie, trimer dans les tranchées pour moins d'argent qu'ils ne touchaient à l'arrière, voilà qui ne passe pas chez les soldats, surtout parmi les ouvriers qualifiés qui gagnaient correctement leur vie. Les soldes de 20 000 hryvnias (environ 500 euros) ne suffisent pas toujours à rembourser un crédit ou à payer une pension alimentaire. « Les volontaires qui se sont rendus d'eux-mêmes dans les commissariats militaires se sentent floués, explique l'avocat. Sur plus d'une centaine de demandes pour maintien de salaire, nous avons défendu gratuitement trois dossiers, dans l'espoir de faire jurisprudence [en invoquant le principe de non-rétroactivité de la loi]. Mais début août, un jugement de la Cour suprême a débouté une demande similaire. » Le fossé qui se creuse entre le front et le reste de la société contribue au ressentiment des soldats, moins enclins à vouloir se sacrifier pour la patrie dès lors qu'à l'arrière une vie normale semble reprendre son cours. « Au début de la guerre, la société était très soudée, mais aujourd'hui elle est coupée en deux : ceux qui ont quelqu'un sur le front et les autres, déplore Dacha. Lorsque je vois sur les réseaux sociaux des jeunes gens poster des photos de leurs vacances, ça me met en colère. Mon fils s'est engagé dès le 24 février. Les gars sont épuisés. Le gouvernement a promis une loi qui autoriserait la démobilisation au bout de dix-huit mois, mais on l'attend toujours... »

Alors que la guerre et la survie économique absorbent l'attention de la population, un démantèlement à bas bruit des droits sociaux se poursuit. En juillet 2022, les parlementaires ont voté un projet de texte qui suspend les accords collectifs d'entreprise et donne à l'employeur toutes marges de manœuvre pour modifier unilatéralement les conditions de travail (4). En cas de refus du salarié, l'employeur pourra licencier sans plus respecter le délai de prévenance de deux mois, ni obtenir l'accord du syndicat. La loi n° 5371, ratifiée le 17 août 2022 par le président ukrainien, instaure quant à elle un régime juridique spécial pour employés de petites et moyennes entreprises (70 % de la main-d'œuvre du pays). Lorsque les effectifs sont inférieurs à 250, les conditions de travail – des rémunérations aux congés, en passant par le temps de travail – seront désormais négociées de gré à gré et le licenciement autorisé sans restriction (si ce n'est l'obligation de verser une compensation au moins égale à la moitié du salaire minimum). Un autre texte a introduit les contrats « zéro heure ». « *Les employeurs bénéficient d'avantages sans que la loi ne précise en quoi ils sont liés à l'impact du conflit sur l'activité, s'indigne M. Motouz. De la région de Zaporijia, où les combats font rage, à la Transcarpatie, qui est épargnée, ce sont les mêmes règles qui s'appliquent. Cela trahit bien l'intention antisociale du gouvernement.* »

### **La première centrale syndicale dans le viseur du parquet**

La pression des syndicats et de leurs soutiens internationaux (5) ainsi que la protestation de l'Organisation internationale du travail (OIT) ont contraint le gouvernement à restreindre l'application de ces textes à la durée du conflit. « *La fin de la guerre, cela veut dire le rétablissement des frontières de 1991. Et ça n'arrivera pas demain. Cette législation est partie pour durer* », note M. Motouz. D'autres réformes, déjà dans les cartons, ont trouvé avec le conflit de nouvelles justifications. Par exemple, la liquidation du fonds d'assurance sociale (accidents et arrêts de travail) et le transfert de ses fonctions à la caisse des retraites. Inspiratrice de cette réforme, la députée Galina Tretiakova, issue de la majorité présidentielle, estime qu'« *elle est nécessaire pour ne pas saigner à blanc notre économie en temps de guerre* ». Cette décision conclut pourtant une crise délibérée de son financement depuis 2016 : la part des cotisations sociales qui lui était affectée est passée de 14 à 9 % (et ces dernières, par ailleurs, divisées par deux). Dès janvier 2020, Mme Tretiakova appelait à une « *décommunisation de l'assurance sociale* », en vue d'ouvrir le marché aux assureurs privés (6).

La casse n'épargne pas la première centrale syndicale du pays, dans le viseur du parquet. Affichant neuf millions d'adhérents avant le conflit, la Fédération des syndicats d'Ukraine (FPU) n'a pourtant rien d'un contre-pouvoir ouvrier. Décourageant en général les grèves dans les entreprises où elle est implantée, elle pratique un dialogue social plutôt dénué de conflictualité, tout en cogérant avec les employeurs les œuvres sociales des grandes entreprises (7). C'est encore trop pour le gouvernement actuel. En plein conflit, le parquet semble en passe de faire aboutir une guérilla judiciaire qui dure depuis trois décennies.

Entre l'État et la fédération, le contentieux remonte aux années 1990. À la chute de l'URSS, la branche ukrainienne de la centrale soviétique s'autonomise de Moscou. Dans la foulée, elle forme deux sociétés anonymes à but commercial qui enregistrent des droits de propriété sur les sanatoriums, centres de vacances et bases de loisirs qu'elle gérait jusqu'alors sur le territoire ukrainien. À partir de 1997, l'État, par le biais du parquet, tente d'annuler cette procédure et de faire reconnaître ce patrimoine comme propriété d'État devant les tribunaux. À quelques exceptions, il échoue, la FPU obtenant même une décision favorable de la Cour européenne des droits de l'homme, pour qui l'État ukrainien n'a pas démontré les bénéfices que retirerait le public d'une renationalisation de ce patrimoine (qu'il compte immédiatement reprivatise) (8).

### **L'armée dépend en grande partie des dons des particuliers**

L'offensive du gouvernement se porte désormais sur le plan pénal. Le numéro deux de la FPU, M. Volodymyr Saenko, se trouve depuis dix mois en détention provisoire pour « *détournement commis à une échelle particulièrement importante ou en groupe organisé* ». Une quarantaine d'établissements de la FPU (sur cinquante) ont été mis sous séquestre, y compris l'emblématique Maison des syndicats située sur la place de l'indépendance à Kiev, qui fut incendiée lors des affrontements entre manifestants et police en 2014. Alors qu'elle a perdu de nombreux sites en Crimée depuis l'annexion de la péninsule, la FPU se verrait privée d'un parc immobilier qui lui assurait, avant la pandémie de Covid, entre 50 à 60 % de ses ressources financières. Sans compter que les adhérents – comme leurs cotisations – ont fondu en raison de l'explosion du chômage et de la crise économique. La banqueroute guette.

La direction de la FPU comprend d'autant moins cette décision qu'elle a ouvert ses établissements aux populations déplacées par les combats : plus de vingt mille personnes, dont trois mille enfants durant les neuf premiers mois de la guerre selon un document interne. Elle en héberge encore en dépit de ses finances dégradées et craint que les procédures judiciaires mettent un coup d'arrêt aux programmes de rééducation de blessés de guerre qu'elle a entrepris. « *Cette politique est absurde en temps de guerre et va affaiblir durablement*

notre capacité à nous opposer aux futures réformes libérales du gouvernement », déplore M. Дмитро Довханенко, en charge du patrimoine pour la direction de la FPU, alors que les besoins de la population explosent en matière de santé ou d'accompagnement social.



Lucien Lung. – Igor, ouvrier à l'aciérie ArcelorMittal de Kryvyi Rih, 2022  
© Lucien Lung - Riva Press

Valentin s'introduit difficilement dans l'habitacle de la voiture. Il tient ses béquilles dans une main, en faisant glisser ses jambes raides. Nous venons de le rencontrer sur une avenue de Khmelnytskyi, ville moyenne située à 300 kilomètres à l'ouest de Kiev, où nous attendions sans le savoir le même chauffeur contacté par BlaBlaCar. Avec l'arrêt du trafic aérien et le blocus maritime, les lignes de chemin de fer sont saturées par le transport de marchandises. L'application de covoiturage est devenue, avec les lignes d'autocar privées, l'un des moyens les plus utilisés pour se déplacer dans le pays.

Le jeune homme de 24 ans a survécu à une explosion sur le front. Un drone ou une de ces mines que l'ennemi disperse désormais au moyen de roquettes, il ne sait dire. L'explosif a touché un petit groupe avancé en direction des lignes ennemies : sept blessés, un mort. Valentin a évité l'amputation après dix-neuf opérations. Ses os – il nous montre la radio qu'il a gardée sur son portable – tiennent par d'impressionnantes tiges métalliques qui parcourent son tibia et son fémur. Ses mollets sont encore criblés d'impacts.

Comme beaucoup d'autres anciens soldats, Valentin s'est entouré des services d'un avocat pour l'assister dans ses démarches administratives. Pour l'heure, il peine à faire reconnaître son statut d'invalidé du troisième groupe, donnant droit aux pensions les plus élevées. Il espère également obtenir les primes promises par l'État pour « service en zone active de combat » : 2 500 dollars par mois. Hospitalisé dans un centre de rééducation de la capitale, qu'il quitte parfois le week-end pour rendre visite à sa femme – en congé parental avec un enfant d'un an et demi, tous deux restés à Khmelnytskyi –, il a dû payer personnellement une partie de ses frais médicaux pour soigner ses blessures.

Originaire de Kryvyi Rih, M. Evgueni Mikailioug n'a pas les moyens de s'offrir un avocat, mais rencontre des difficultés similaires. Il a posté sur sa page Facebook une vidéo où il dénonce le traitement qui lui est réservé. En tenue militaire de camouflage, bardé de ses médailles, il réclame sa démobilisation. Le jeune homme souffre

de crises d'épilepsie. Les combats ont réveillé des commotions cérébrales qui remontent à 2014, lorsqu'il affrontait les insurgés séparatistes du Donbass. Plongé dans le coma après l'administration d'un traitement inadapté par le médecin militaire, il est hospitalisé sept jours, rejoint son domicile, dépasse son délai de permission. Sous la menace d'une peine d'emprisonnement de cinq ans pour désertion, il doit regagner en urgence un hôpital de campagne dans lequel il dit croupir. *« Je pensais me battre contre le fantôme de l'Union soviétique, mais je vis en plein dedans, s'emporte-t-il alors que nous le contactons par messagerie. Nous sommes nombreux à être bloqués ici, privés de tout droit. Nous sommes devenus les esclaves de l'État. »*

Pour des raisons internes comme extérieures, M. Zelensky affiche son intransigeance contre la corruption et les passe-droits. Le fléau préexistait à la guerre (9), mais celle-ci l'a rendu insupportable à la population. En outre, les bailleurs étrangers, dont dépend pour moitié le nouveau budget (10), exigent des résultats... Le 11 août, le président a donc annoncé sur Telegram le limogeage de l'ensemble des chefs régionaux des bureaux d'enrôlement, dont des fonctionnaires sont soupçonnés, selon le parquet, d'avoir *« aidé des citoyens à obtenir des certificats d'invalidité ou à être reconnus temporairement inaptes au service (...) pour retarder ou éviter le service militaire »*. La démission du ministre de la défense, M. Oleksiy Reznikov, a suivi, le 5 septembre. Trois jours auparavant, c'est M. Ihor Kolomoïsky qui était placé en détention provisoire pour fraude et blanchiment. Lors de l'élection présidentielle de 2019, cet oligarque était présenté par les médias ukrainiens et étrangers comme le sponsor de M. Zelensky...

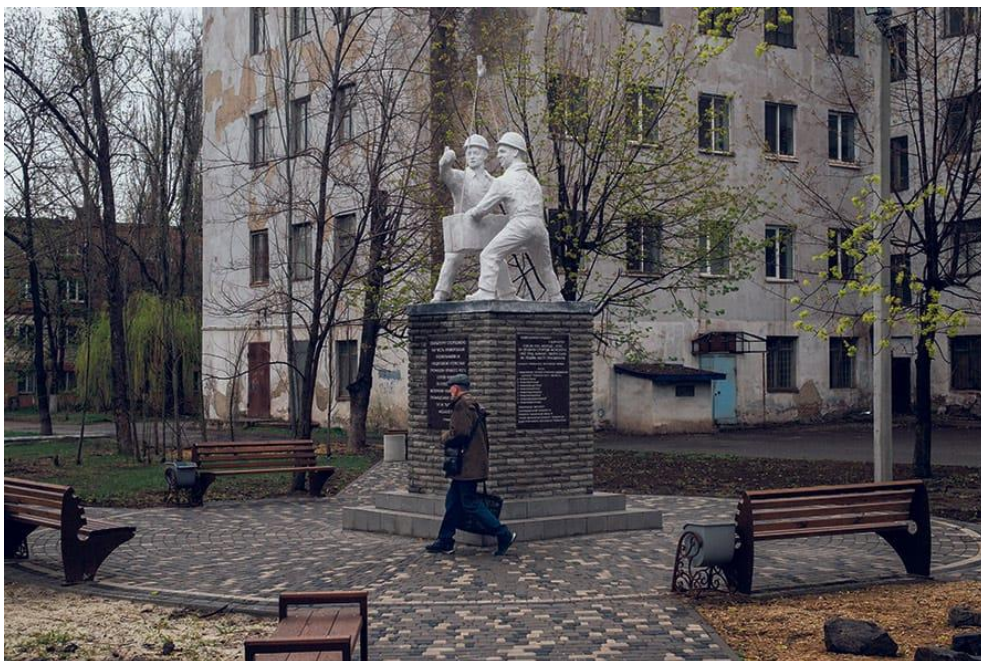
Entre l'État et la population, une relation ambivalente, faite de coopération et de défiance, s'est installée. L'armée dépend en grande partie des dons des particuliers pour équiper ses soldats : des kits de secours aux gilets pare-balles, des casques aux drones. Syndicats, associations de bénévoles ou simples groupes WhatsApp ad hoc organisent des collectes d'argent et de matériel, parfois à grande échelle. L'association Victory Drones, par exemple, a formé 28 000 personnes au maniement des engins volants (contre 10 000 par l'armée), et ses bénévoles les acheminent sur le front (11). Entrepreneur à Khmelnytskyï dans le secteur de la construction, M. Iouri Loutsouk a financé du matériel pour plusieurs milliers d'euros : des viseurs pour fusils d'assaut, des jumelles de vision nocturne, la transformation de Jeep civiles en véhicules de transport militaire. *« On doit tout reprendre, y compris la Crimée, qui est l'objectif le plus simple à réaliser : il suffit de couper le pont terrestre pour bloquer son approvisionnement »*, nous explique M. Loutsouk, tout en admettant qu'il a interdit à son fils de s'enrôler et tenté de dissuader ses amis entrepreneurs de s'engager. *« Je leur ai dit : "Si vous mourez, qui va maintenir le pays à flot ? Reconstruire l'économie ?" Ce sont les plus patriotes qui meurent. À ce rythme, il n'y aura plus personne pour changer le système. »*

Ce généreux donateur n'a pas la confiance des autorités. En 2014, lorsque nous le rencontrons pour la première fois, devant le commissariat central de la ville, il est entouré de « sa » milice, une dizaine de jeunes gens en tenue paramilitaire (12). Son objectif affiché : montrer les muscles en faisant le tour des institutions de la ville *« pour mener la révolution jusqu'au bout »*, alors que l'ancien président Ianoukovitch vient d'être renversé et que l'armée ukrainienne envoie ses hommes contre le soulèvement prorusse du Donbass. Avec l'invasion russe de février 2022, il tente de reprendre du service, en réunissant autour de lui trois cents volontaires. Après un interrogatoire du service de renseignement (SBU) de quatre heures et demie au détecteur de mensonges, sa demande d'enregistrement du groupe comme bataillon de défense territoriale est refusée. Ces groupes armés de civils, en soutien à l'armée officielle, se forment alors dans toutes les grandes villes du pays, en prévision de combats de rue. *« Ils m'ont accusé de vouloir renverser le pouvoir à Khmelnytskyï »*, dit-il en souriant, dans la cafétéria de son concessionnaire Audi, où il fait réviser sa cylindrée durant notre entretien. *Rien n'a changé depuis 2014. C'est même pire : on a désormais une dictature numérique ! »*

Pour M. Zelensky, l'État du futur sera débarrassé de l'envahisseur, des poussiéreuses législations protectrices et évoluera en ligne. Comme dix-neuf millions d'Ukrainiens, M. Loutsouk a installé sur son téléphone portable la nouvelle application DIIA. Lancé en 2020 par le nouveau ministère de la transformation numérique, le projet fait la fierté du gouvernement. Passeport, permis de conduire, avis d'imposition, amendes : tous les documents d'identité et administratifs y sont centralisés. En quelques clics, le citoyen connecté peut enregistrer une entreprise, déposer une demande d'aide pour la reconstruction de son logement bombardé, signaler la présence de troupes russes, obtenir le statut de déplacé interne, etc. En tout cent vingt services publics qui permettraient, selon le gouvernement, de réduire de 10 % le nombre de fonctionnaires. Conçu avec la collaboration de l'Agence des États-Unis pour le développement international (Usaid), grâce à un financement de 8,5 millions de dollars, il a reçu le soutien de Google et de Visa. Washington le présente comme un modèle à exporter (13). L'État estonien, qui passe pour le leader en Europe de la numérisation, a annoncé vouloir développer une application sur la base de DIIA. *« Même les décisions de justice s'y trouvent ! »*,



s'indigne M. Loutsouk en faisant défiler sous nos yeux plusieurs pages de jugements : des représailles politiques, à le croire.



Lucien Lung. – Statue représentant des ouvriers de l'aciérie de Kryvyï Rih, dans un quartier résidentiel proche de l'usine, 2022. © Lucien Lung - Riva Press

L'engagement des civils derrière l'armée tend à diminuer en raison de la crise économique et de la banalisation du conflit. Cela s'accompagne d'un certain pessimisme quant aux perspectives militaires. « *Les amis qui sont au front nous disent qu'on n'a pas assez de soldats ni de munitions*, raconte d'une voix blanche M. Nazar Baranov, qui tient un hôtel à Khmelnytskyï. Dans le hall de son établissement, trois packs d'une cinquantaine de canettes de boisson énergisante attendent d'être emportés par le convoi qui, deux fois par mois, collecte les dons de l'arrière. « *Démographiquement, la Russie est supérieure à nous. Tout le monde parle des avions américains F-16, mais ils ne changeront pas le cours de la guerre.* » Faut-il par conséquent négocier avec la Russie ? Il secoue la tête. « *Après tant de victimes, le compromis n'est plus possible. On ne peut que compter sur la mort de M. Poutine.* »

### **8 % des sondés prêts à des concessions à la Russie**

Selon un récent sondage, 30 % des personnes interrogées déclarent « *vouloir voir la guerre se terminer à n'importe quel prix* (14) ». Pourtant, lorsqu'on les questionne sur les concessions acceptables dans une négociation, la plupart de ces répondants écartent chacune des options proposées : seuls 23 % sont prêts à cesser les hostilités en dépit de l'occupation d'une partie du territoire ; 13 % envisagent des concessions territoriales ; respectivement 28 et 27 % pourraient renoncer à l'intégration dans l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) ou l'Union européenne. Finalement, seulement 8 % des sondés sont prêts à des reculs territoriaux ou politiques pour arracher une paix à la Russie.

En dépit de la guerre, l'Ukraine reste un pays où l'expression demeure assez libre. Sur les routes ou dans les rues, les contrôles policiers sont rares. La population parle sans crainte aux journalistes étrangers, y compris pour critiquer le gouvernement, l'incompétence des officiers, la corruption. Cela dit, l'Ukraine n'est plus tout à fait une démocratie ordinaire. Toutes les chaînes de télévision diffusent le même journal télévisé lénifiant, où il est principalement question des avancées ukrainiennes sur le terrain, des nouveaux matériels reçus par l'armée, des attaques russes contre les infrastructures civiles. Le code pénal s'est garni d'un nouvel article, le 436-2, sur « *la justification, la légitimation, le déni de l'agression armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ou la glorification de ses participants* », une qualification laissant une large marge d'interprétation. Outre les actes de collaboration, la législation punit ainsi des opinions. Selon les chiffres fournis sur le site du parquet général, 2 471 affaires ont été ouvertes pour ce motif depuis le début de la guerre (15).

M. Vladimir Tchemeris en a fait l'amère expérience. Ancien dissident soviétique et militant de l'indépendance de l'Ukraine, il dénonçait ces dernières années l'impunité dont bénéficiaient des groupes d'extrême droite coupables de passages à tabac ou de meurtres tout en prônant l'apaisement avec la Russie (16). Lors de l'invasion, il a appelé à l'ouverture de négociations immédiates avec l'agresseur. Ce défaitisme lui a valu, le



19 juillet 2022, une perquisition musclée du SBU à son domicile, lui brisant au passage plusieurs côtes. La procédure ouverte contre lui court toujours. « Bien sûr, l'on peut critiquer Zelensky, mais s'opposer à l'orientation stratégique que prend le pays est devenu inimaginable », nous explique-t-il, dans son appartement situé dans une grande tour résidentielle de Kiev, où il se bat contre une leucémie et vit désormais isolé avec sa femme.

Hélène RICHARD (Monde diplomatique, novembre 2023)

- (1) Réponses écrites fournies par la direction de l'entreprise, 10 août 2023.
- (2) Pour les personnes ayant requis l'anonymat, seul un prénom est mentionné. Il a été modifié.
- (3) « Troop deaths and injuries in Ukraine war near 500,000, U.S. officials say », *The New York Times*, 18 août 2023.
- (4) Lire Pierre Rimbart, « L'Ukraine et ses faux amis », *Le Monde diplomatique*, octobre 2022.
- (5) « ITUC & ETUC letter to the European Commission and European Council regarding law 5371 on workers' rights in Ukraine », 24 août 2022. Disponible sur le site de la Confédération européenne des syndicats.
- (6) Serhiy Guz, « La réforme de l'assurance sociale en Ukraine. Pourquoi détruire ce qui fonctionnait ? » (en russe), *Opendemocracy*, 11 octobre 2022.
- (7) Denys Gorbach, « Underground waterlines : Explaining political quiescence of Ukrainian labor unions », *Focaal*, n° 84, Nimègue (Pays-Bas), 2019.
- (8) « Case of Batkivska Turbota v. Ukraine (n° 5876/15) », 9 octobre 2018.
- (9) Lire Sébastien Gobert, « Vaine réforme policière à Kiev », *Le Monde diplomatique*, juin 2018.
- (10) Ben Aris, « Ukraine releases 2024 budget plan, more spending on military, but raising enough funding will be tough », *bne IntelliNews*, Berlin, 28 septembre 2023.
- (11) Selon la chercheuse Sarah-Masha Fainberg, du centre Elrom de Tel-Aviv, interrogée par France Info, le 14 septembre 2023.
- (12) Lire « Dilemme pour les "miliciens ukrainiens" », *Le Monde diplomatique*, septembre 2014.
- (13) « US will help to export Ukrainian Diia app to other countries », *AIN*, 19 janvier 2023.
- (14) « Rapport analytique sur les résultats de l'enquête "Guerre, paix, victoire, avenir" » (en ukrainien), *Opora*, 27 juillet 2023.
- (15) « Bilan des infractions pénales », janvier-décembre 2022 ; « Bilan des infractions pénales », janvier-septembre 2023 (en ukrainien), Portail de données ouvertes, ministère de la transformation numérique.
- (16) Notamment en soutenant l'application des accords de Minsk par le gouvernement ukrainien. Lire Igor Delanoë, « Qui veut la paix en Ukraine ? », *Le Monde diplomatique*, février 2020.

# En Espagne, l'union de la gauche au pouvoir, ça marche (et ça continue !)



Depuis 2020, le royaume d'Espagne est gouverné par une coalition des gauches socialiste et radicale. Le 23 juillet dernier, des élections législatives anticipées ont eu lieu. Le Premier ministre sortant Pedro Sanchez s'apprête à être réinvesti. L'occasion de faire le bilan et de tirer quelques perspectives. Antoine de Laporte est expert associé à la Fondation Jean Jaurès.

**Regards. Le Premier ministre socialiste vient de signer un accord de coalition avec son alliée Yolanda Díaz de la gauche radicale, il a négocié le soutien des indépendantistes catalans. On dirait que tout va comme sur des roulettes pour la gauche espagnole, pour autant, Pedro Sanchez n'a pas non plus de majorité parlementaire. Que lui manque-t-il et comment va-t-il s'y prendre ?**

**Antoine de Laporte.** Tout d'abord, il faut noter cet accord de coalition, dont les principales idées sont une nouvelle augmentation du salaire minimum et une réduction du temps de travail – ce qui n'a pas été fait depuis 1983 – avec pour ambition une semaine de 32 heures. Mais en effet, avant ça, il manque 24 sièges à Sanchez et Díaz. Des sièges que Pedro Sanchez peut aller glaner auprès des indépendantistes catalans (7 de gauche, du parti ERC, et 7 de droite, du parti Junts), auprès des 6 élus de Bildu, la coalition de gauche basque et navarroise, et auprès des 5 élus du Parti nationaliste basque. Des voix qu'il va falloir négocier : en échange du soutien (et de la loyauté) des partis catalans à sa politique, Pedro Sanchez a, par exemple, annoncé qu'il octroierait l'amnistie aux Catalans emprisonnés suite au référendum d'autodétermination de 2017. Là encore, Pedro Sanchez est habile : il revendique très clairement des concessions qui ne sont pas ses positions politiques, mais il endosse la responsabilité de celles-ci. Mais le Premier ministre compte également aller chercher deux autres députés – un du Bloc nationaliste galicien et un de la Coalition canarienne – afin qu'au moment du « vote de confiance », les seuls partis qui votent contre lui soient les partis de droite et d'extrême droite. Ainsi Pedro Sanchez montrerait sa capacité à articuler une majorité très diverse et plurielle, là où le Parti populaire (PP) s'isolerait dans la radicalité. Ce n'est plus qu'une question de jours avant son investiture, qui devrait avoir lieu dans la semaine du 6 novembre.

**Revenons brièvement sur la campagne électorale, qui a eu lieu au début de l'été. Comment Pedro Sanchez s'en est sorti, alors qu'il venait tout juste de perdre les élections régionales et municipales ?**

En fait, il a très bien analysé les élections locales du 28 mai dernier, qui a vu la droite du PP et l'extrême droite de Vox gagner de nombreuses régions et communes. En convoquant des élections anticipées, Pedro Sanchez extrapole ces résultats électoraux qui, contrairement à ce qu'on a pu penser, n'étaient pas si mauvais que ça pour lui. Certes, la droite et l'extrême droite avaient très bien performé et conquis un certain nombre d'institutions, mais « en voix », ils n'avaient pas de quoi avoir une majorité au niveau national. Pedro Sanchez,

si. Il n'aurait plus qu'à profiter des alliances PP-Vox pour faire sa campagne. Se voyant déjà gagnante, la droite a fait feu de tout bois sur les thèmes sociétaux de la gauche – les violences sexistes et sexuelles, les questions de genre, les droits des personnes LGBT –, quand Pedro Sanchez, lui, a joué non pas sur la peur de ce que l'extrême droite pourrait faire une fois au pouvoir, mais sur ce qu'elle est concrètement en train de faire au niveau local, grâce... au PP.

Ce sont donc les questions identitaires et sociétales qui ont rythmé la campagne. Et finalement, c'est bien le retour de discours conservateurs, intolérants, excluants, qui a remobilisé la gauche. Le PP a fait une analyse montrant que sa défaite est notamment due à la sur-mobilisation des femmes, des jeunes et des Catalans en faveur de la gauche et particulièrement en faveur du PSOE. Certes, Pedro Sanchez arrive deuxième aux élections législatives du 23 juillet, derrière le candidat du PP Alberto Núñez Feijóo, mais ce dernier n'a pas trouvé de majorité pour former un gouvernement avec Vox, à cinq sièges près. *A contrario*, le socialiste a réussi son pari : il gagne un million de voix de plus qu'aux élections de 2019, le PSOE fait son meilleur résultat depuis les législatives de 2008.

### **En Espagne, la gauche socialiste gouverne depuis 2018 – en coalition avec la gauche radicale depuis 2020. Quel bilan peut-on déjà en tirer ?**

En cinq ans, Pedro Sanchez a su ramener une sorte de stabilité politique. Le gros marqueur de la gauche au pouvoir en Espagne, c'est évidemment la hausse du salaire minimum, qui a quand même augmenté de 47% en cinq ans. Quand la gauche est arrivée au pouvoir, le smic était à moins de 750 euros par mois et il est aujourd'hui à plus de 1 000 euros. Dans le même état d'esprit, il y a eu la loi Travail – dans le bon sens – qui a opéré un retour sur la dérégularisation du marché du travail. L'idée était de remettre le CDI comme contrat cadre du Code du travail. On pense aussi à la question territoriale, puisque les mesures qui ont été prises, la posture de dialogue qu'a adoptée Pedro Sanchez, ont permis de réduire les tensions très fortes entre l'État et la Catalogne. L'indépendantisme reste un mouvement important, mais il n'est plus capable de mobiliser un million de personnes dans les rues de Barcelone. Il y a bien sûr eu des mesures de grâce, mais le simple fait de rétablir le dialogue a permis de « désenflammer » la situation. Alors que le Parti populaire (PP) surfait sur le sentiment anti-catalans, Pedro Sanchez a simplement arrêté de créer de la tension, sans non plus céder sur la question du référendum. Ensuite, on ne peut pas ne pas parler du covid. Durant la pandémie, l'Espagne a été à la manœuvre pour la création du plan de relance européen, duquel sont sorties des mesures de chômage partiel, ce qui a été un moment, pour un gouvernement de gauche avec une ministre du Travail communiste (Yolanda Diaz) de tisser de très bons liens avec les syndicats et le patronat. Ça a permis de remettre en place un dialogue social meurtri par les années où le PP gouvernait. Finalement, le grand changement avec la gauche au pouvoir en Espagne, c'est le retour du dialogue, de l'échange, sur des sujets tendus avec les secteurs les plus conservateurs et les plus libéraux de la société. C'est la réaffirmation d'un logiciel social-démocrate, car Sanchez reste un socialiste, qui gouverne avec la gauche radicale : ils ne sont pas non plus dans le consensus néolibéral – ils ont, par exemple, rétabli un impôt sur la fortune, sur les banques, sur les superprofits des entreprises. On le voit dans les résultats électoraux, l'Espagne reste un pays assez divisé.

### **Et sur le plan des réformes sociétales ? L'Espagne a avancé sur beaucoup de sujets, non sans polémiques...**

En effet. Il y a eu trois lois majeures. La loi sur l'IVG, qui a réaffirmé le droit à la santé sexuelle, qui a rappelé le droit aux mineures de 16 et 17 ans le droit de recourir à l'IVG sans avoir besoin d'autorisation parentale et qui a créé le premier congé menstruel. La loi « trans », qui permet de changer de genre sur son état civil sans avoir besoin de passer par des prises d'hormones ou des opérations de changement de sexe. Ça permet de faire correspondre, au niveau administratif, son identité de genre, en dehors des questions médicales et/ou chirurgicales. Puis il y a eu la loi, décriée par la suite, dite « Un oui est un oui », la loi sur les violences sexistes et sexuelles. Cette loi a fait entrer dans le Code pénal la notion de consentement pour définir ou non une agression sexuelle ou un viol. Le problème, c'est que cette loi a supprimé le délit d'abus sexuel, modifiant les échelles de peine. Et en Espagne, il y a le principe de rétroactivité des lois pénales qui, en qu'à de changement du Code pénal, bénéficie aux condamnés. Résultat : plus de 1 000 réductions de peine prononcées et plus de 150 personnes libérées par anticipation. Pour un gouvernement ouvertement féministe, ça a été une vraie douche froide. Et comme la ministre en charge de cette loi, Irene Montero, est une figure de Podemos, la polémique a été sur-amplifiée par ses opposants. Depuis, la loi a été corrigée, mais tous les crimes et délits commis entre l'adoption de la loi et sa correction resteront jugés sous l'empire de la « mauvaise » rédaction...

### **Un dernier mot sur le bilan de la gauche au pouvoir. Quelles avancées concernant un gros sujet : le franquisme et la mémoire de la guerre civile ?**

Il y a eu l'adoption de la loi relative à la mémoire démocratique. L'Espagne a un « problème » avec sa mémoire. Pour rappel, au moment de la « transition », après la mort du dictateur Franco, le pays avait opté pour une loi d'amnistie pour les auteurs des crimes du franquisme. L'idée, en 1977, était de faire table rase du passé et de regarder vers l'avant. Presque comme si de rien n'était. Une posture de fausse réconciliation qui, génération après génération, ne tient plus. La loi vient réparer tout cela, en partie. Franco a été exhumé de la *Valle de los caídos* [un gigantesque monument à la gloire du dictateur, ndlr] pour être réinhumé dans un cimetière de Madrid. Cette loi envisage également de prendre en charge l'exhumation des fosses communes et interdit l'exaltation du franquisme. L'idée est de rouvrir les yeux sur cette période, ce qui ne se fait pas sans critique des rangs de la droite – gardons à l'esprit que le PP a été fondé par des anciens ministres de Franco.

### **Que penser de Yolanda Diaz et de son union des partis de gauche, Sumar ? A-t-elle réussi là où Podemos avait échoué ?**

Sumar a eu l'énorme avantage de préserver la représentation parlementaire de la gauche non sociale-démocrate. Mais si on prend tous les partis qui composent Sumar, ils ont perdu en tout sept sièges. Podemos, en crise, en est réduit à sa portion congrue avec cinq députés. On explique ce recul de la gauche radicale par l'effet du vote utile vers les socialistes. On peut donc conclure que Sumar s'en sort bien, mais ça n'est pas une réussite. Sa force a été de rassembler sous une bannière les partis nationalistes régionaux, à l'exception du PNG en Galice. Il n'y a donc pas eu compétition entre des partis de gauche nationaux et régionaux, ce qui a évité des déperditions de voix. Tout cela reste assez loin de l'objectif que s'était fixé Yolanda Diaz, à savoir d'être la « première Première ministre », loin aussi des scores de Podemos en 2015 et 2016, qui était parvenu à passer devant le PSOE. Aujourd'hui, la gauche radicale a admis son rôle de « petit parti » à côté des socialistes, tout en conservant une force de négociation non-négligeable.

LOÏC LE CLERC, 31 octobre 2023

<https://regards.fr/en-espagne-lunion-de-la-gauche-au-pouvoir-ca-marche-et-ca-continue/>

# Un témoin de l'assassinat de JFK rompt un silence de 60 ans et remet en cause les principales affirmations du gouvernement concernant la mort du président – Déclaration de Robert F. Kennedy Jr.



*Un fait inattendu est apparu dans la saga de l'assassinat de JFK, qui fait voler en éclats un récit important du gouvernement concernant sa mort.*

Samedi, Paul Landis, 88 ans, a accordé une interview exclusive au New York Times, dans laquelle il a fait part de ses révélations sur ce qui s'est passé le 22 novembre 1963 à Dallas, le jour où JFK aurait été assassiné par Lee Harvey Oswald. Cette année-là, Landis était un agent des services secrets affecté à la protection rapprochée de la première dame Jackie Kennedy, comme l'indique le Daily Mail.

Les révélations de M. Landis sur ce qui s'est passé il y a 60 ans remettent en cause l'une des principales affirmations de la commission Warren et soulèvent des questions quant à l'existence d'un second tireur en plus d'Oswald.

La Commission Warren affirme que l'une des balles tirées sur la limousine du président a atteint non seulement Kennedy dans le dos, mais aussi le gouverneur du Texas John B. Connally Jr. dans le dos, la poitrine, le poignet et la cuisse. Connally se trouvait à côté de Kennedy à ce moment-là.

Des millions de sceptiques ont qualifié cette théorie de « balle magique », car elle semble défier les lois du bon sens et de la physique.

Landis a déclaré au Times qu'après l'assassinat de Kennedy, c'est lui qui a récupéré la soi-disant « balle magique » et a expliqué la scène chaotique qui lui en a donné l'occasion.

« Il n'y avait personne pour sécuriser la scène, et cela m'a beaucoup gêné. Tous les agents présents étaient concentrés sur le président.

La foule s'amassait. Tout se passait très vite. Et j'avais peur que – c'était une preuve, je m'en suis rendu compte tout de suite. C'était très important. Et je ne voulais pas qu'elle disparaisse ou se perde. J'ai donc dit : "Paul, tu dois prendre une décision", et je l'ai saisie. »

Selon Landis, la balle n'avait rien de « magique ». Il affirme que la balle a touché Kennedy dans le dos, mais qu'elle n'a pas été suffisamment chargée et qu'elle est ressortie avant que le corps du président ne soit sorti de la limousine. Elle n'a jamais touché Connally.

Landis a ensuite déclaré au Times que, bien qu'il ait toujours considéré Oswald comme le tireur solitaire, il n'en est plus sûr.

À ce stade, je commence à douter de moi. Maintenant, je commence à me poser des questions.

*James Robenalt, avocat basé à Cleveland et auteur de quatre livres sur l'histoire américaine, a déclaré au Times que les révélations de Landis ouvraient en effet la porte à la possibilité d'un second tireur et à bien d'autres choses encore. Si ce qu'il dit est vrai, ce que j'ai tendance à croire, cela va probablement relancer la question d'un deuxième tireur, si ce n'est plus. Si la balle que nous connaissons comme la balle magique ou immaculée s'est arrêtée dans le dos du président Kennedy, cela signifie que la thèse centrale du rapport Warren, la théorie de la balle unique, est erronée.*

Robert F. Kennedy Jr, neveu du 35e président et candidat démocrate à l'élection présidentielle, a proclamé la théorie de la balle magique « morte » en réponse au nouveau témoignage et à l'idée qu'une seule personne a assassiné JFK.

La théorie de la balle magique est désormais morte. Cette construction absurde a servi de pilier à la théorie selon laquelle un seul tireur a assassiné le président Kennedy depuis que la commission Warren l'a avancée il y a 60 ans sous la direction de l'ancien directeur de la CIA Allen Dulles, que mon oncle a congédié.

Les récentes révélations de Paul Landis, le protecteur des services secrets de JFK, ont incité même le New York Times – l'un des derniers défenseurs solitaires du rapport Warren – à reconnaître enfin l'absurdité de cette théorie.

Cullen LINEBARGER, Mondialisation.ca, 11 septembre 2023

Article original en anglais



JFK Assassination Witness Breaks 60-Year Silence and Blows Up Key Government Claim Regarding the President's Death – Robert F. Kennedy Jr. Responds

*Traduction : Mondialisation.ca avec DeepL*

La source originale de cet article est The Gateway Pundit  
Copyright © Cullen Linebarger, The Gateway Pundit, 2023



# La planète n'est pas assurable

*Les marchés commencent à comprendre que la valorisation des actifs financiers reposant sur les ressources en voie d'extinction ou de dégradation irréversible va s'effondrer.*

Quand de rares économistes hétérodoxes alertent sur le *non-sens* de la valeur économique intrinsèque de la nature, on se gausse d'eux. Mais quand ce sont les institutions internationales ou les think tanks libéraux qui mangent leur chapeau, on les prend au sérieux. L'Institute for Environment and Human Security de l'United Nations University (UNU-EHS), et la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol) ont ainsi publié des rapports établissant que les catastrophes naturelles seront de moins en moins assurables.

Les idéologues du capitalisme, sous le label de « science économique », vont de débâcle en débâcle.

La fréquence et la violence des tempêtes, inondations, incendies s'accroissent avec le changement du climat, lui-même engendré par les activités économiques émettrices de gaz à effet de serre. D'ordinaire, les compagnies d'assurances couvrent les risques pour lesquels existe une demande. Or, plus les événements extrêmes sont fréquents et graves, moins les acteurs ont les moyens de souscrire à des contrats de plus en plus chers. Le *point ultime* est l'« inassurabilité du futur » : « *Aujourd'hui déjà, le déficit de protection – des pertes financières qui ne sont pas assurées – est élevé : aux États-Unis, 57 % des pertes dues aux inondations ne sont pas assurées, 26 % au Royaume-Uni et 63 % en Allemagne (1).* » Et « *entre les années 1970 et les années 2010, le nombre de catastrophes naturelles a été multiplié par quatre, et le coût moyen qui leur est associé par 2,2 (2)* ».

Jean-Marie HARRIBEY, 29 novembre 2023 (Politis)

1

UNU-EHS, 2023

Pour l'instant, ce qui est visible se résume à la hausse régulière du prix d'un contrat d'assurance lié à l'habitation (une multiplication moyenne par 2,5 en vingt ans). Mais le jour approche où l'augmentation deviendra vertigineuse et gagnera tous les secteurs de l'économie. Et ceci est à rapprocher des prévisions qui effraient les marchés financiers, sur lesquels de nombreux opérateurs commencent à comprendre que la valorisation des actifs financiers reposant sur les ressources en voie d'extinction ou de *dégradation irréversible* va s'effondrer, rendant justice à Marx qui parlait de capital fictif à son sujet.

2

« Les assureurs face au défi climatique », Fondapol, août 2020.

La leçon à tirer de cette histoire est que les idéologues du capitalisme, sous le label de « science économique », vont de débâcle en débâcle. D'abord, ils ont nié l'épuisabilité des ressources et en ont conclu qu'aucun risque ne pesait sur une humanité confiante dans le progrès technique. Ensuite, rendus à l'évidence, ils ont plaidé pour tenir compte de la « valeur économique intrinsèque de la nature » à ajouter à la valeur du capital dans la perspective de substituer ce dernier aux ressources, toujours grâce au progrès technique. Enfin, ils *paniquent* parce que cette prétendue valeur économique intrinsèque est inassurable. Forcément, puisqu'une valeur potentiellement infinie, si elle conditionne la vie, échappe au calcul économique (3).

3

Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable*, Les Liens qui libèrent, 2013.

# FEDEX : Vers une nouvelle restructuration ?

## FEDEX : VERS UNE NOUVELLE RESTRUCTURATION?



### La parole à un ouvrier de FedEx<sup>2</sup>

Tout bien portant est un malade qui s'ignore, tout comme un travailleur passif risque de recevoir son licenciement sans avoir vu venir le danger.

De nombreuses choses se produisent à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise sans que les travailleurs ne s'en rendent compte. Il faut donc se poser une série de questions : y a-t-il trop de bureaucratie dans les syndicats ? Les syndicats se préoccupent-ils davantage des élections sociales à venir que de fournir des informations à tous les travailleurs ? La direction nous cacherait-elle quelque chose ?

Essayer de déterminer la cause de ce manque d'information serait chronophage. Concentrons-nous plutôt sur ce que nous savons et voyons comment cela pourrait impacter les travailleurs de FedEx.

En écoutant la déclaration du directeur de FedEx, Raj Subramaniam, tirée d'une conférence téléphonique sur les résultats des Q2, Q3, Q4 trimestres 2023 [1], et sur la volonté des actionnaires en 2022 de réaliser des profits, nous obtenons un aperçu de la future politique de FedEx.

Cette stratégie vise à réaliser plus de 4 milliards de dollars de réductions de coûts structurels annualisés d'ici l'exercice 2025, dont un tiers sera réalisé en Europe. Nous connaissons une partie de ce plan, qui consiste à réduire de 10% l'équipe de cadres à travers la politique DRIVE [2].

Dans le rapport du Q2 2023, il est mentionné :

« L'intégration étant terminée, nous nous concentrons désormais sur l'optimisation. Nous ajustons notre réseau, déployons des outils pour améliorer la productivité des itinéraires et investissons dans des capacités numériques pour la planification et l'automatisation. »

Et concernant le Q3 2023 :

« Avant d'entrer plus en détail dans les résultats financiers, je vais rapidement évoquer DRIVE, le programme qui soutient notre transformation pour créer un FedEx plus agile, efficace et rentable. Nous sommes sur la bonne voie pour réaliser 4 milliards de dollars de réductions permanentes des coûts d'ici la fin de l'exercice 2025. »

Il est à noter que durant cet entretien téléphonique, le directeur de FedEx n'a fait aucune mention de l'un de nos plus grands centres de tri FedEx Express en Europe, situé à l'aéroport de Liège, mais a plutôt mis en valeur d'autres acteurs européens.

Toujours dans la partie du rapport Q2 2023, il est dit :

« Les niveaux de service continuent également de s'améliorer chez Express. En Europe, nous avons réalisé d'importants progrès, avec l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni affichant des niveaux

---

<sup>2</sup> Le réseau européen de FedEx propose un service de livraison dès le lendemain vers des centaines de marchés [par avion] (<https://www.fedex.com/fr-be/about.html>).

élevés et constants de performance de service. Les défis de service à l'aéroport Charles de Gaulle de Paris ont été largement résolus, et nous capitalisons sur l'efficacité du réseau pour améliorer encore le service. Nous prenons des mesures rapides pour résoudre les problèmes restants de notre service intra-européen, y compris la réouverture de notre hub terrestre aux Pays-Bas en octobre, qui continuera d'améliorer le transit et de soulager le reste du réseau, ainsi que la finalisation de la route de Novare, en Italie, prévue en février 2023. »

Est-ce que c'est un oubli ou une volonté de sa part d'omettre de parler de Liège ? Puisque nous savons déjà qu'un tiers des 4 milliards d'économies sont à réaliser en Europe, dans quelle proportion vont-elles impacter les travailleurs de Liège ?

Est-ce que les hubs des Pays-Bas et d'Italie seront en concurrence avec celui Liège ? Lorsque l'on voit les capacités des sites de Duiven, près d'Arnhem aux Pays-Bas (à peine à 200 km de Bierset) et le centre routier international de 32 000 m<sup>2</sup> dans la région italienne du Piémont, il y a de quoi avoir quelques inquiétudes sur l'avenir du site de Liège. Surtout que le volume ne dépasse jamais 45 000 colis par jour sur Liège dans les bons jours, dont 136 000 kilos côté piste depuis la restructuration.

#### **Le hub des Pays-Bas en chiffres :**

- Plus de 400 employés opèrent sur la plateforme ;
- Centre de tri silencieux de 24 000 m<sup>2</sup> sur un site de 148 000 m<sup>2</sup>
- Capacité totale : 200 000 colis par jour, soit 3 fois plus que le volume précédemment traité. 6 000 petits colis par heure (6 fois plus qu'avant) ;
- Le trieur gère 15 000 colis par heure (2,5 fois plus), avec possibilité d'évoluer vers 20 000 colis par heure ;
- Plus de 100 convoyeurs avec des dispositifs d'aide au chargement/déchargement plus efficaces et plus sûrs en termes de sécurité ;
- Une cour plus efficace pour les opérations : de nouvelles portes pour un traitement plus rapide des camions entrants, et plus d'espace pour le stationnement des camions (+ 20 %).
- La spécificité de la plateforme est de traiter à la fois des colis et des marchandises dans un seul réseau. Les clients peuvent ainsi expédier les deux avec un seul prestataire et une seule interface.

#### **Le hub d'Italie en chiffres :**

- Le site est doté de 240 quais pour le chargement,
- D'une trieuse de colis de 3,73 km de long, que FedEx qualifie de « à la pointe de la technologie ».
- Cette trieuse présente une capacité initiale de traitement de 21 600 colis et 8 000 petits paquets et documents par heure. Le bâtiment dédié au fret peut, pour sa part, traiter 4 000 expéditions de marchandises lourdes/volumineuses par heure.
- L'expressiste affirme que ce nouveau centre générera 450 emplois locaux.

Ce n'est pas le nouveau « master plan » de développement que prévoit la direction de Liège pour février 2024 (le passage par Liège de deux vols intercontinentaux, des Boeing 777 pour la journée venant de Memphis et Indianapolis) qui nous assurera suffisamment de travail à long terme. C'est d'autant plus évident que, dans la documentation interne à FedEx, le hub de Liège est décrit comme un « hub excédentaire » par rapport au site de l'aéroport « Charles de Gaulle », alors qu'il était auparavant qualifié de « secondaire ». Le fait de récupérer des connexions vers l'Europe de l'Est et les pays nordiques pour les colis économiques n'est pas suffisant pour dissiper l'inquiétude des travailleurs.

Même si les syndicats y voient une « victoire », ils affirment également qu'il faut rester vigilants. Cette réorganisation serait-elle minime et favoriserait-elle les activités diurnes au détriment des nocturnes ? La direction de FedEx chercherait-elle à s'adapter aux exigences de la région wallonne et aux plaintes des riverains de cette manière ?

Le seul point positif de ce plan pour 2024 est la construction des palettes aériennes PMC pour les vols intercontinentaux. Cela signifie que l'on mise sur un savoir-faire difficilement délocalisable en raison de la technique et des brevets de formation qui coûtent du temps et de l'argent. Cependant, FedEx a délocalisé le département de réparation des conteneurs de type ULD vers Cologne, malgré un département compétent à Liège capable d'effectuer le travail pendant la restructuration.

Ce qui est sûr, c'est que les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Les travailleurs se souviennent que d'importants investissements avaient été réalisés juste avant le licenciement massif de 2021. Pendant ce temps,

FedEx investit partout sauf à l'aéroport de Liège, et les actionnaires réclament des changements dits « radicaux » pour obtenir du rendement.

C'est tellement mauvais que c'est bon, a déclaré Mehrotra, dans le sens où il est clair qu'une refonte bien plus radicale est nécessaire. [3]

Les investisseurs conviennent que les conditions commerciales se détériorent en raison de la baisse de la demande de commerce électronique, de la flambée de l'inflation et des blocages intermittents de COVID en Chine. Mais la plupart d'entre eux pensent que FedEx s'est surtout infligée elle-même des difficultés, car elle n'a pas réussi à immobiliser des avions, à fermer des bureaux et à réduire les heures de travail inutiles assez rapidement pour compenser le ralentissement. [4]

Il ne faut pas oublier que les 2,7 milliards de bénéfices en 2022 ont été intégralement reversés aux actionnaires, avec 1,5 milliard de dollars dépensés en rachats d'actions et 1,2 milliard de dollars distribués en dividendes. Il est également important de noter que l'actionnaire principal n'est plus le fondateur de FedEx, Fred Smith, mais a été remplacé par « The Vanguard Group », qui est un fonds d'investissement extrêmement vorace. Pour comprendre la voracité d'un fonds d'investissement, je vous invite à consulter le travail du CADTM, une association créée par l'économiste liégeois Éric Toussaint : <https://www.cadtm.org/>

Raj Subramaniam a, il y a peu, vendu certaines de ses actions : 11 225, et la vente a été réalisée à un prix moyen de 231,01 \$, pour une transaction totale de 2 569 986,25 \$. Après cette vente, le PDG détient 39 483 actions de FedEx, d'une valeur de 9 220 967,83 \$.

Les gros investissements réalisés sur des sites concurrents hors de Liège, le changement de nature des actionnaires vers des fonds d'investissement très gourmands, la mise en place par FedEx d'un plan d'économies de 4 milliards, une demande mondiale pour le fret aérien en baisse, un plan de FedEx pour le site de Liège trop modeste par rapport aux capacités de l'outil et au savoir-faire des travailleurs pour garantir un développement de l'activité... : tout cela nous amène à penser que le scénario le plus probable à venir est une *seconde restructuration* sur le site de Liège. N'oublions pas non plus que FedEx nous considère comme « excédentaire » par rapport au hub de « Charles De Gaulle », qui a bénéficié d'investissements massifs en France. Récemment, dans un article, FedEx-TNT se félicitait des effets de son plan Driver (bénéfice net du premier trimestre en hausse de 23 %, chiffre d'affaires en baisse de 6 %).

Nos résultats du premier trimestre montrent l'opportunité significative dont dispose FedEx pour créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires », déclare John Dietrich, vice-président exécutif et directeur financier de FedEx.

L'équipe FedEx travaille sans relâche, poursuit-il, pour mettre en œuvre ses initiatives de transformation, qui génèrent des gains d'efficacité et réduisent les coûts. En envisageant la suite de l'année, ma priorité majeure est de poursuivre sur cette lancée pour améliorer les marges et les rendements.

C'est comme ça que FedEx conçoit d'accaparer la richesse créée par ses travailleurs, et souvent au prix même du « sacrifice » de l'emploi d'une bonne partie d'entre eux. « *Les cis ki n'ont waire di cwârs, les ritches fîjhèt çou k' i vlèt avou zels.* » Traduction : « *ceux qui n'ont pas beaucoup d'argent (les pauvres), les riches font d'eux ce qu'ils veulent* »

À moins qu'avant les élections sociales, le patronat ne surprenne les travailleurs par une annonce contredisant cette hypothèse, les travailleurs ont de bonnes raisons d'être inquiets. Il est difficile de faire confiance à une entreprise qui nous a déjà fait des promesses tout en préparant un licenciement massif. Remarquons au passage que FedEx a récemment exigé de ses employés qu'ils signent un document par lequel ils s'engagent à ne pas intenter d'action en justice contre elle pour une « erreur » dans l'établissement des fiches de paie de nombreux travailleurs (entraînant une charge fiscale plus élevée) en échange d'une prime unique de 2 500 euros bruts [5], tout en expliquant que ce geste doit être vu comme un signe d'empathie.

*L'ouvrier indigné*

Sources :

- <https://www.zonebourse.com/actualite-bourse/Analyse-Les-investisseurs-de-FedEx-sont-frustres-par-le-nouveau-PDG-apres-le-retrait-des-previsions-41833220/>
- <https://www.zonebourse.com/cours/action/FEDEX-CORPORATION-12585/actualite/FedEx-Corporation-Enieme-signal-44155982/>
- <https://ceoworld.biz/2023/05/18/blackrock-and-vanguard-group-increases-position-in-fedex-corporation-fdx/>
- <https://www.zonebourse.com/actualite-bourse/Le-rapport-sur-les-benefices-de-FedEx-mettra-a-l-epreuve-le-redressement-de-l-entreprise-43248206/#AL>
- <https://seekingalpha.com/article/4565631-FedEx-corporation-fdx-q2-2023-earnings-call-transcript>

- <https://seekingalpha.com/article/4588097-FedEx-corporation-fdx-q3-2023-earnings-call-transcript>
- [https://s21.q4cdn.com/665674268/files/doc\\_financials/2023/q1/Earnings-Transcript-Q1FY23.pdf](https://s21.q4cdn.com/665674268/files/doc_financials/2023/q1/Earnings-Transcript-Q1FY23.pdf)

[1] Q1, Q2, Q3, Q4 trimestres : Q1, premier trimestre : janvier, février et mars. Q2 deuxième trimestre : avril, mai et juin. Q3, troisième trimestre : juillet, août et septembre. Q4 quatrième trimestre : octobre, novembre et décembre. ↑

[2] Drive : il s'agit d'un vaste plan de restructuration qui doit d'une part améliorer la performance opérationnelle du groupe et d'autre part améliorer ses résultats financiers. L'objectif est fixé à 4 milliards de dollars d'économies récurrentes pour l'année fiscale 2025, à répartir entre le réseau de transport terrestre (1,2 milliards), le réseau aérien (1,3 milliards) et les services généraux (1,5 milliards). ↑

[3] <https://www.zonebourse.com/actualite-bourse/Analyse-Les-investisseurs-de-FedEx-sont-frustres-par-le-nouveau-PDG-apres-le-retrait-des-previsions-41833220/> ↑

[4] Ibidem ↑

[5] Prime ne compensant pas la perte de l'indemnité de dédit ou même d'une indemnité de rupture ; la perte par travailleur peut aller de 1 000 euros à 6 000 euros bruts selon la situation individuelle. ↑

<https://www.ruptureetrenouveau.be/2023/10/09/fedex-vers-une-nouvelle-restructuration/>

# BMW et Renault impliqués dans un scandale écologique au Maroc



Des batteries de voitures électriques produites grâce à du cobalt issu de mines responsables, tel est l'argument de vente de BMW et Renault. Notre enquête au Maroc révèle une situation sanitaire et sociale désastreuse.

*Vous lisez la première partie de l'enquête « L'exploitation minière assèche les pays pauvres ». Elle est publiée en partenariat avec le quotidien allemand Süddeutsche Zeitung, les radiotélévisions allemandes NDR et WDR et le média marocain Hawamich.*

Bou Azzer (Maroc), reportage

*« Pour la venue de la délégation de Renault, il y a eu une grande fête dans une tente blanche montée et décorée spécialement pour l'occasion », raconte un jeune mineur de Bou Azzer. Ce jour-là, en mai 2022, des dirigeants du constructeur sont venus célébrer dans cette mine marocaine un accord pour l'achat de cobalt destiné aux batteries des véhicules électriques.*

*À quelques centaines de mètres du lieu de cette réception se trouve le vieux village de Bou Azzer. Jonché de piles de gravats et de déchets, l'endroit ressemble à une zone de guerre. Juste devant les habitations s'étend l'une des plus grandes décharges toxiques du Maroc : des centaines d'hectares de résidus miniers pleins d'arsenic, séparés du village par un simple fil barbelé. En surface, ces déchets forment une croûte desséchée que le vent du désert emporte en tourbillons jusque dans les maisons. Devant ces étendues grises, les enfants du village ont leur terrain de foot.*

*La délégation de Renault a-t-elle vu cela ? Si c'est le cas, elle n'en a guère été impressionnée puisque le groupe annonçait quelques jours plus tard la signature de l'accord avec l'entreprise Managem – il vantait son « approvisionnement durable » en « cobalt responsable » du Maroc. Ce faisant, Renault a imité l'entreprise BMW qui, depuis 2020, achète chaque année environ 1 500 tonnes de ce cobalt pour produire ses berlines et ses SUV pesant plus de 2 tonnes. Dans sa publicité, le groupe allemand a même osé le slogan « BMW, la voiture la plus verte », arguant que son cobalt proviendrait de « mines responsables ». « La chaîne ne commence pas avec la production dans les usines de BMW, annonce le constructeur, mais avec l'extraction des matières premières. Le cobalt, qui revêt une grande importance pour la production de batteries, sert d'exemple. »*





Une habitante de Bou Azzer et sa petite fille dans le village quasi en ruine. Plusieurs familles vivent à proximité des résidus miniers. © Benjamin Bergnes / Reporterre

Et quel exemple ! Avec le quotidien *Süddeutsche Zeitung*, les radiotélévisions allemandes NDR et WDR et le journal marocain *Hawamich*, Reporterre a enquêté à Bou Azzer sur les graves accusations portées depuis des années par les mineurs, syndicalistes et habitants de la région contre l'exploitation de cobalt par la Managem, grande entreprise minière marocaine détenue par la famille royale.

### **Des mineurs intoxiqués à l'arsenic**

Cette mine « responsable » est non seulement une mine de cobalt, mais surtout une mine d'arsenic, un produit hautement cancérigène utilisé dans les insecticides – elle en produit environ 7 000 tonnes par an, contre 2 000 de cobalt. Les mineurs en sous-traitance rencontrés sur place disent travailler sans protection respiratoire, exposés aux poussières du minerai et des explosifs. Certains présentent des maladies de peau typiques de l'intoxication à l'arsenic, d'autres souffrent de silicose sans que leur maladie professionnelle ne puisse être reconnue. Interrogée par notre équipe d'investigation sur la protection des travailleurs dans cette mine, la Managem assure prendre toutes les précautions nécessaires, de l'extraction d'air dans les galeries « au port de protections respiratoires individuelles ». Pourtant, sur les photos de Bou Azzer publiées dans les rapports de l'entreprise elle-même, les mineurs ne portent aucun masque.

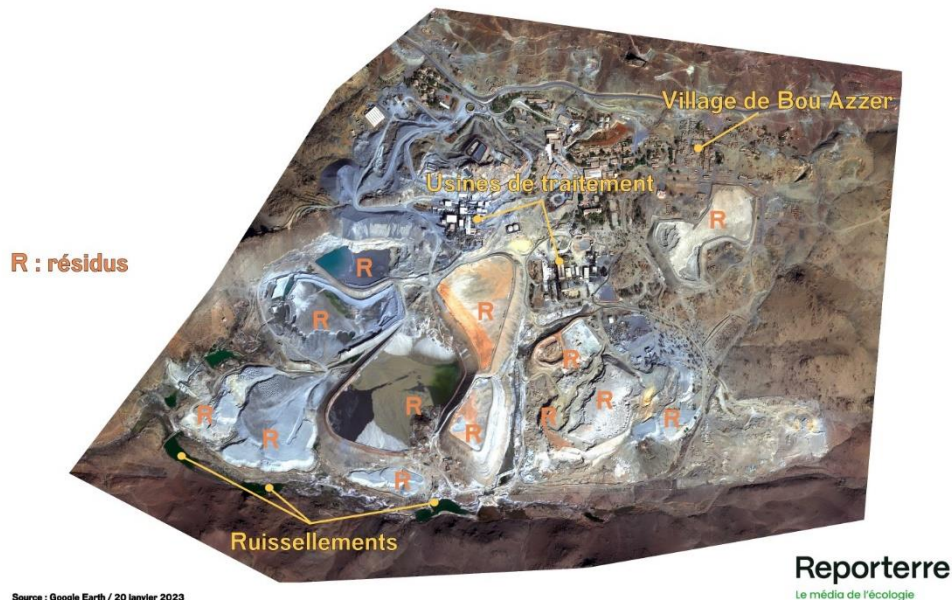


De nombreux mineurs de Bou Azzer portent sur leur peau les stigmates de leur travail. © Benjamin Bergnes / Reporterre



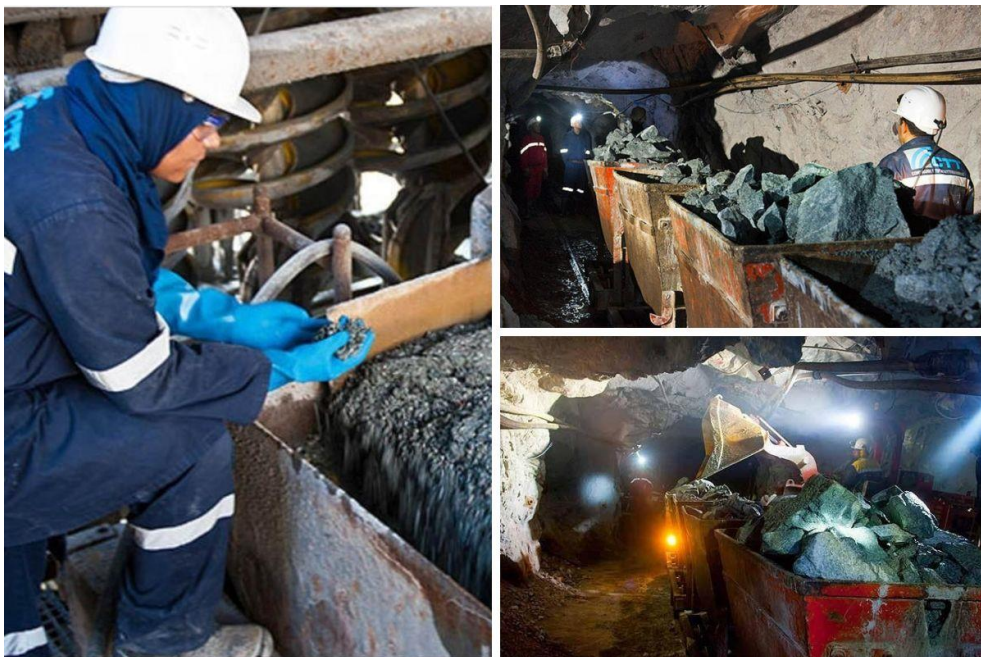
Selon Managem, le risque serait d'ailleurs limité : la firme nous a certifié que « ce minerai d'arséniate de cobalt ne présente sous sa forme stable aucun risque d'exposition ni à l'arsenic ou au cobalt ». Le problème est que les travaux miniers consistent précisément à ne pas laisser les composés minéraux sous leur forme stable. Réduites en poussière par l'action des marteaux-piqueurs, broyées et concassées, les particules d'arsenic et de cobalt, en entrant en contact avec l'oxygène ou l'eau, deviennent hautement toxiques.

## La mine marocaine de Bou Azzer



© Reporterre

Pour Alain Carré, médecin du travail et spécialiste de la santé des mineurs, si la situation décrite par les mineurs est exacte, elle relève « d'un déni de la notion même de santé au travail. La nature de ce minerai arsénieux est inquiétante, et elle s'ajoute à la silice de la roche et aux poussières des explosifs auxquels sont exposés les mineurs. Dans un tel gisement, il faudrait une captation extrêmement efficace de l'empoussièrement et une introduction d'air neuf, des dispositifs d'aspiration sur les marteaux-piqueurs, des masques à cartouche avec des heures de travail limitées pour que tout ceci soit supportable pour les mineurs. Pas sûr que ce ne soit praticable ou rentable, ce qui, peut-être, justifierait l'abandon pur et simple de l'exploitation. »

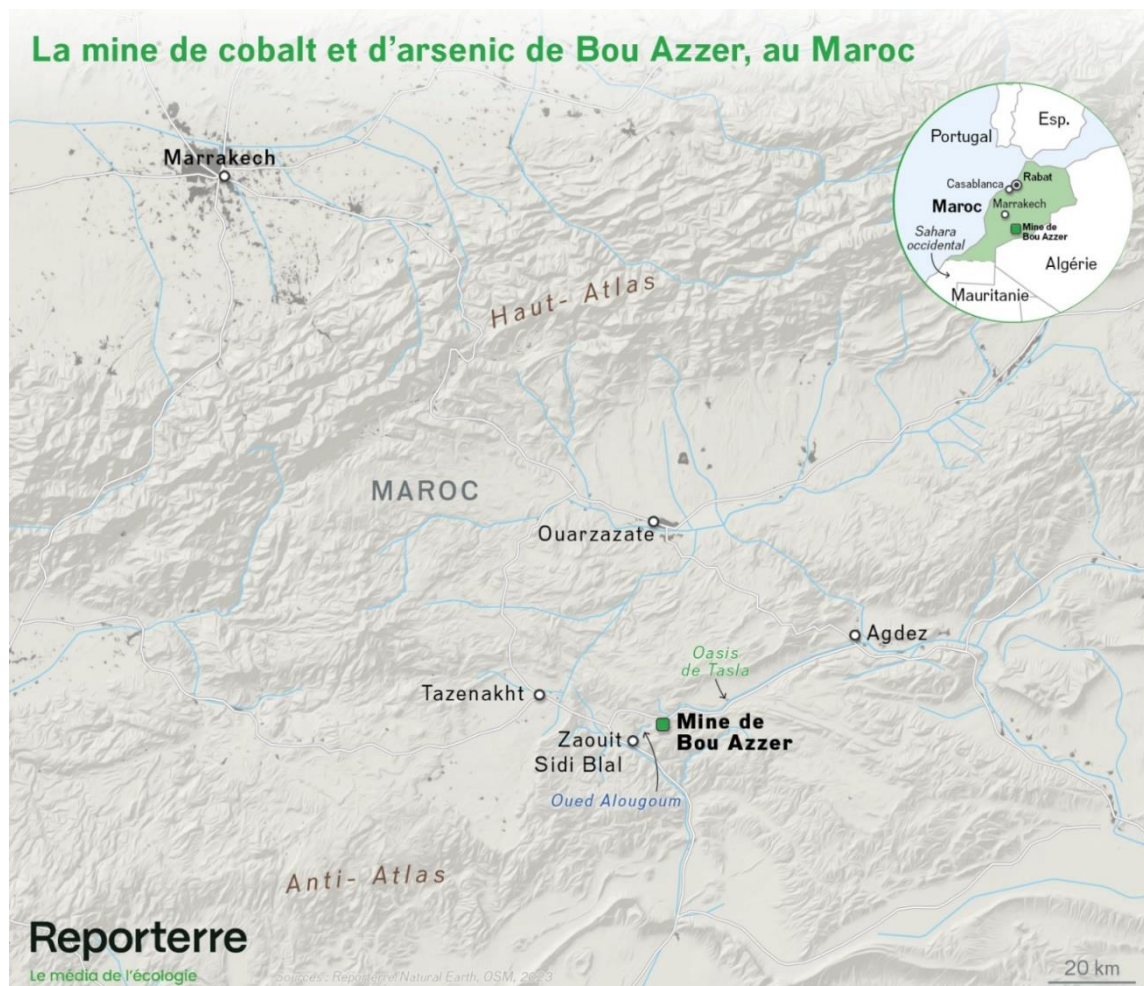


Sur les photos publiées par l'entreprise elle-même, les mineurs ne portent aucun masque. *Managem et Rapport financier 2021, p. 21*

Annie Thébaud-Mony, sociologue directrice honoraire de recherche à l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et spécialiste des cancers professionnels, juge, elle aussi, ce gisement particulièrement dangereux : « Dans un cas comme celui-ci, une exploitation minière responsable nécessiterait qu'à chaque stade de l'exploitation et de la transformation du minerai, il y ait un confinement systématique des poussières. Il faudrait que les résidus chargés en arsenic et autres métaux toxiques soient, eux aussi, systématiquement confinés et ne s'infiltrant ni dans les sols ni dans les eaux de ruissellement. »

### Une grave contamination de la vallée

Ce n'est apparemment pas le cas. En effet, l'autre aspect de ce scandale sanitaire est la contamination à l'arsenic et aux métaux toxiques de la vallée de l'oued Alougoum et de ses oasis. Les déchets miniers ont été déversés dans la rivière pendant des décennies – depuis le démarrage de la mine sous l'occupation française, dans les années 1930. En 1999, une thèse publiée à l'École de géologie de Nancy montrait que la mine continuait de polluer lourdement le bassin versant de l'oued Alougoum sur une quarantaine de kilomètres. Aujourd'hui, selon les habitants, les bassins de résidus continuent de fuir, en particulier lors des pluies torrentielles. La Managem nie tout « rejet industriel en milieu naturel » à la mine de Bou Azzer. Pourtant, sur place, nous avons trouvé de nombreuses indications de ces fuites. Plus étonnant encore : interrogée par notre consortium d'investigation sur la contamination par les résidus de la mine, la Managem répond que « la présence d'arsenic est naturelle dans la région et indépendante de l'activité minière ».



© Louise Allain / Reporterre

La situation dans cette vallée peuplée d'environ 47 000 habitants est bien plus grave que ne le prétend l'entreprise. Dans le cadre de cette enquête, nous avons voulu évaluer la pollution dénoncée par les habitants en faisant analyser des échantillons d'eau et de terre. Certains ont été analysés en France par le laboratoire Lab'Eau, d'autres en Allemagne au Centre Helmholtz pour la recherche environnementale. À Zaouit Sidi Blal, une oasis de 1 400 habitants située à 7 km en aval de la mine, la terre d'un jardin potager en bordure de l'oued contient sept fois la valeur maximale fixée par la Haute autorité de santé (25 mg/kg de terre). Les

enfants du village jouent et vont à l'école en marchant sur un sol dont la teneur en arsenic est de six fois cette même valeur seuil. À chaque crue, les eaux de l'oued déposent des matières sableuses dans le bassin d'irrigation des habitants de Zaouit Sidi Blal. Loin d'être du limon fertile, il s'agit ni plus ni moins de résidus miniers charriés sur des kilomètres : ils contiennent des taux élevés de chrome et de cobalt, cancérigènes, et surtout 1 300 mg d'arsenic/kg, soit cinquante-deux fois la valeur seuil ! [1]

Pour Gilles Maccanti, toxicologue, « ce sont des taux d'arsenic énormes et alarmants. J'effectue régulièrement des prélèvements sur des sites industriels pollués pour sécuriser les opérations de dépollution, mais personnellement je n'ai jamais observé de telles concentrations. Quand la terre est contaminée à ce niveau, il y a un risque d'intoxication par inhalation. Les gens qui respirent ces particules peuvent développer des symptômes d'empoisonnement chroniques à l'arsenic (maladies de peau, cancers...) ou au cobalt (œdèmes hépatiques) ».

Les analyses d'eau sont tout aussi accablantes. Plusieurs puits de Zaouit Sidi Blal présentent des concentrations en arsenic de plus de 0,4 mg/litre, soit plus de quarante fois la valeur maximale admissible pour l'eau potable. Ces puits sont utilisés pour l'irrigation des palmiers dattiers et des potagers ; ils fournissent l'eau de boisson des habitants les plus pauvres de la commune. Par contraste, l'eau souterraine prélevée à 20 kilomètres de là, hors de l'emprise de la mine, présente un taux inférieur à la valeur seuil, ce qui contredit la Managem sur le caractère naturel de l'arsenic.

Le lien entre cette pollution et l'activité minière est confirmé par l'analyse de l'eau collectée dans le même oued à proximité immédiate de la mine. Elle contient 18,9 mg d'arsenic, soit... 1 890 fois la valeur seuil ! Le professeur chimiste Wolf von Tümpling, qui dirige depuis vingt ans l'analyse des eaux au Centre Helmholtz pour la recherche environnementale, ne se souvient pas « d'avoir jamais déterminé une telle concentration d'arsenic dans un échantillon ».

### **Ni Renault ni BMW n'ont mené de véritable audit**

En France et en Allemagne, les grandes entreprises sont censées identifier les risques de leur chaîne d'approvisionnement, comme les atteintes aux droits humains, à la santé et à l'environnement. Elles doivent prendre des mesures pour en limiter les conséquences néfastes. La loi française de 2017 les oblige à établir et à mettre en œuvre un plan destiné à prévenir les dommages graves liées aux pratiques de leurs fournisseurs et sous-traitants d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement. Si Renault et BMW ont abondamment communiqué sur leur « cobalt responsable », qu'ont-ils fait pour s'assurer que ce concept avait la moindre réalité ?

Des responsables de Renault se sont déplacés à Bou Azzer en 2022 pour une réception, mais il ne semble pas avoir mené d'audit sur place. Interrogé conjointement par nos cinq rédactions, le groupe a répondu par un copié-collé de son communiqué de presse : il assure que « la production de cobalt du groupe Managem a été certifiée selon les critères de la Responsible Minerals Initiative », par « une évaluation d'Ecovadis » et que « le groupe Managem fait partie de l'Alliance pour le cobalt équitable ».

À quoi correspondent ces labels flatteurs ? La Responsible Mining Initiative ne mène aucun audit sur des sites miniers mais seulement dans des fonderies : de ce fait, elle assure à Reporterre n'avoir récolté « aucun élément sur la mine de Bou Azzer ». L'Alliance pour le cobalt équitable est un organisme dont les membres paient une obole pour améliorer les mines artisanales de cobalt en République démocratique du Congo : aucun rapport avec Bou Azzer, donc. Ecovadis, entreprise française spécialisée dans l'évaluation des entreprises, ne réalise jamais d'audits sur place, elle emploie une batterie de *data scientists* qui compilent des données pour noter les entreprises. Interrogée par notre équipe, elle a précisé que ces notes « ne sont pas des certifications mais seulement un premier niveau d'information sur les fournisseurs ».

« Dans tous les cas, observe Clémentine Baldon, avocate spécialiste en droit de l'environnement, une entreprise ne peut pas se défaire entièrement de ses obligations au titre du devoir de vigilance en mettant uniquement en avant des certifications réalisées par des tiers. D'autant plus si ces certifications prêtent à caution, qu'un risque grave est avéré et qu'il s'agit d'un partenariat stratégique. Dans un tel cas, il paraît raisonnable d'exiger que les mesures de vigilance de l'entreprise cliente incluent la conduite d'un audit sur place. »

Qu'en est-il de BMW, qui achète du cobalt du Maroc depuis 2020, et dont la stratégie marketing repose largement sur ses matières premières durables et son approvisionnement « exemplaire » en cobalt ? « En juin 2022, des représentants du groupe BMW ont visité la mine de Bou Azzer, a répondu le constructeur à nos équipes. Mais il ne s'agissait pas d'un examen détaillé des normes environnementales et sociales. Dans l'ensemble, nos collègues ont eu une impression positive de la mine et n'ont pas pu identifier de problèmes notables. »



Cette « *impression positive* » a été douchée par les taux d'arsenic relevés dans la région, dont nous avons informé BMW. Le groupe indique avoir « *demandé un examen complet à son fournisseur* » et se dit prêt à « *exiger des contre-mesures immédiates* » pour améliorer la situation environnementale et sociale à Bou Azzer.



Mines au Maroc : la sinistre réalité du « cobalt responsable ». Vue d'ensemble de la mine de Bou Azzer. © Benjamin Bergnes / Reporterre

## Notes

[1] Le chercheur El Houssaine Berdouzi considère qu'au-delà d'une concentration en arsenic de 750mg/kg, les matériaux collectés dans l'oued Alougoum sont des résidus miniers et non des sédiments. Cf. *Étude de la dispersion des polluants minéraux autour de la mine de Bou Azzer (anti-atlas central, Maroc)*, École supérieure nationale de géologie de Nancy/Institut national polytechnique de Lorraine, 1999, p. 3.

Celia IZOARD et Benjamin BERGNES (photographies)  
12 novembre 2023

## Boîte noire

« Pendant notre enquête au Maroc, à partir d'un certain moment, nous étions sans cesse suivis par les services secrets marocains. Ils téléphonaient aux gens pour leur dire de ne surtout pas parler aux journalistes. Il y avait une sorte de loi du silence. Dans les cafés, des espions du régime écoutaient tout ce qu'on disait pendant les interviews et nous prenaient en photo. À la fin de l'enquête, on nous a même interdit de prendre des photos dans l'espace public. » – Celia Izoard, journaliste indépendante et autrice de cette enquête.

## Entre vous & nous

À la suite de notre enquête sur les pollutions liées à l'extraction de cobalt au Maroc pour construire des voitures électriques, un lecteur nous a interpellés : « Hélas, il n'y a pas que la bagnole électrique qui utilise des métaux rares. Tous les équipements électroniques en consomment, comme les smartphones et les ordinateurs. Pourquoi cibler uniquement la voiture ? »

La réponse de la rédaction de Reporterre : « La voiture électrique est le secteur, au sein de la transition énergétique, qui devrait voir sa demande en métaux critiques exploser : comme le relève Laurent Castaignède dans son livre, la demande en batteries devrait être multipliée par 40 entre 2020 et 2040. Ce qui ferait de la voiture électrique, à cette échéance, la consommatrice de plus de la moitié de la demande en métaux de tout le secteur "énergies propres", selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie sur les métaux critiques, publié en 2022. Le cas de la mine de cobalt au Maroc est emblématique en ce sens. Il est le résultat d'une enquête exceptionnelle, et qui a demandé beaucoup de travail et des reportages délicats de la part de l'enquêtrice Celia Izoard. Mais bien sûr, Reporterre est aussi attentif aux effets du numérique en général : lisez ici nos articles à ce propos. »

## Les voitures électriques assoiffent les pays du Sud



Pour extraire des métaux destinés aux voitures électriques des pays les plus riches, il faut de l'eau. Au Maroc, au Chili, en Argentine... les mines engloutissent la ressource de pays souffrant déjà de la sécheresse. Vous lisez la seconde partie de l'enquête « L'exploitation minière assèche les pays pauvres ».

- Cette enquête est diffusée en partenariat avec l'émission *La Terre au carré*, de Mathieu Vidard, sur France Inter.



© France Inter

Bou Azzer (Maroc), reportage

Batteries, moteurs... Les voitures électriques nécessitent des quantités de métaux considérables. Si rien n'est fait pour limiter leur nombre et leur poids, on estime qu'elles pourraient engloutir plusieurs dizaines de fois les quantités de cobalt, de lithium ou de graphite que l'on extrait aujourd'hui.

Démultiplier la production minière dans des proportions aussi vertigineuses a une conséquence directe : elle pompe des ressources en eau de plus en plus rares. Car produire des métaux exige beaucoup d'eau. Il en faut pour concentrer le métal, pour alimenter les usines d'hydrométallurgie, pour les procédés ultérieurs d'affinage ; il en faut aussi pour obtenir les solvants et les acides utilisés à chacun de ces stades, et encore pour simplement limiter l'envol de poussières dans les mines. Produire 1 kilogramme de cuivre peut nécessiter 130 à 270 litres d'eau, 1 kg de nickel 100 à 1 700 l, et 1 kg de lithium 2 000 l [1].

Selon une enquête de l'agence de notation étatsunienne Fitch Ratings, les investisseurs considèrent désormais les pénuries d'eau comme la principale menace pesant sur le secteur des mines et de la métallurgie. Elle estime que « les pressions sur la ressource, comme les pénuries d'eau localisées et les conflits d'usage, vont probablement augmenter dans les décennies à venir, mettant de plus en plus en difficulté la production de batteries et de technologies bas carbone ».



Et pour cause : les deux tiers des mines industrielles sont aujourd'hui situées dans des régions menacées de sécheresse [2].

L'entreprise anglaise Anglo American, cinquième groupe minier au monde, admet que « 75 % de ses mines sont situées dans des zones à haut risque » du point de vue de la disponibilité en eau. La voiture électrique devait servir à lutter contre le réchauffement climatique. Le paradoxe est qu'elle nécessite de telles quantités de métaux que, dans bien des régions du monde, elle en aggrave les effets : la sécheresse et la pénurie d'eau.



À Agdez et dans les localités voisines, ici à Tassaouant, les robinets et les fontaines sont à sec plusieurs heures par jour en été. © Benjamin Bergnes / Reporterre

Au Maroc, la mine de cobalt de Bou Azzer exploitée par la Managem, qui alimente la production de batteries de BMW et qui doit fournir Renault à partir de 2025, prélèverait chaque année l'équivalent de la consommation d'eau de 50 000 habitants. À quelques kilomètres du site se trouvent la mine de manganèse d'Imini et la mine de cuivre de Bleida, tout aussi voraces en eau, qui pourraient bientôt alimenter les batteries de Renault. Le groupe a en effet annoncé vouloir élargir son partenariat avec Managem « à l'approvisionnement de sulfate de manganèse et de cuivre ».

### Importer de l'eau depuis le désert

Importer du cobalt, du cuivre ou du manganèse depuis la région de Bou Azzer, cela revient en quelque sorte à importer de l'eau depuis le désert. Les prélèvements de ces mines s'ajoutent à ceux de l'agriculture industrielle d'exportation. À Agdez et dans les localités voisines, les robinets et les fontaines sont à sec plusieurs heures par jour en été, alors que la température peut approcher les 45 °C. « Bientôt, il n'y aura plus d'eau, s'insurgeait Mustafa, responsable des réseaux d'eau potable du village de Tasla, lors de notre reportage à Bou Azzer. Ici, on se sent comme des morts-vivants. »

Un des conflits socio-environnementaux les plus graves qu'ait connus le Maroc ces dernières années s'est produit à 150 kilomètres de là, et il porte lui aussi sur l'eau et la mine. Dans la région du Draâ-Tafilalet, dans la commune d'Imider, la Managem exploite une mine d'argent, un métal aujourd'hui principalement utilisé pour l'électricité et l'électronique, en particulier automobile. D'ailleurs, selon le Silver Institute, « les politiques nationales de plus en plus favorables aux véhicules électriques auront un impact positif net sur la demande en argent métal ». À Imider, les prélèvements d'eau croissants de la mine d'argent ont poussé les habitants à la révolte. À partir de 2011, incapables d'irriguer leurs cultures, des habitants ont occupé le nouveau réservoir de la mine, allant jusqu'à construire un hameau de part et d'autre des conduites installées par la Managem. En 2019, les amendes et les peines d'emprisonnement ont obligé la communauté d'Imider à évacuer cette zad du désert, mais les causes profondes du conflit perdurent.

### « Ici, on se sent comme des morts-vivants »

Autre exemple : au Chili, le groupe Anglo American exploite la mine de cuivre d'El Soldado, dans la région de Valparaíso. Les sécheresses récurrentes conjuguées à l'activité minière entraînent des coupures d'eau de plus en

plus fréquentes. Pour le traitement du minerai, Anglo American est autorisé à prélever 453 litres par seconde, indique Greenpeace, tandis que les 11 000 habitants de la ville voisine d'El Melón n'ont parfois plus d'eau au robinet. En 2020, cette pénurie a conduit une partie de la population à occuper l'un des forages de la mine, comme au Maroc.



Puits agricole avec pompe électrique à Zaouit Sidi Blal, le long de l'oued en aval de Bou Azzer. © Benjamin Bergnes / Reporterre

### Désalinisation d'eau de mer

L'année suivante, les associations d'habitants ont déposé une plainte à la Cour suprême du Chili pour exiger la protection de leur droit constitutionnel à la vie, menacé par la consommation d'eau de l'entreprise minière. Face au mouvement de contestation nationale *No más Anglo* (On ne veut plus d'Anglo), le groupe a dû investir dans une usine de désalinisation de l'eau pour alimenter une autre de ses mégamines de cuivre au Chili. Distante de 200 kilomètres, l'usine fournira 500 litres par seconde à la mine de Los Bronces, soit la moitié de ses besoins en eau.

Les entreprises minières mettent souvent en avant des innovations technologiques permettant d'économiser l'eau sur des sites. Dans les faits, les prélèvements en eau de cette industrie ont augmenté de façon spectaculaire ces dernières années : l'Agence internationale de l'énergie note qu'ils ont doublé entre 2018 et 2021. Cette augmentation s'explique par la ruée sur les métaux critiques, notamment pour les batteries, ainsi que par le fait que les gisements exploités sont de plus en plus pauvres. Comme l'explique l'association SystExt, composée de géologues et d'ingénieurs miniers, « la diminution des teneurs et la complexification des minerais exploités et traités conduisent à une augmentation exponentielle des quantités d'énergie et d'eau utilisées pour produire la même quantité de métal ».

### Réduire d'urgence la taille des véhicules

En bref, il y a de plus en plus de mines, des mines de plus en plus voraces en eau, et de moins en moins d'eau. Les métaux nécessaires aux batteries jouent un rôle important dans ces conflits, qu'ils aient lieu au Maroc, au Chili ou sur les plateaux andins d'Argentine ou de Bolivie où l'extraction du lithium est âprement contestée par les peuples autochtones. Comme l'écrit la politologue chilienne Bárbara Jerez, l'électromobilité est inséparable de son « ombre coloniale » : la perpétuation de l'échange écologique inégal sur lequel est fondé le capitalisme. Avec les véhicules électriques, les pays riches continuent d'accaparer les ressources des zones les plus pauvres. Surtout, au lieu de s'acquitter de leur dette écologique en réparant les torts que cause le réchauffement climatique au reste du monde, ils ne font qu'accroître cette dette.





Oued pollué par les résidus miniers à Zaouit Sidi Blal. © Benjamin Bergnes / Reporterre



Exploitation agricole proche de Tasla. L'eau est pompée dans la nappe et stockée dans de petits bassins. © Benjamin Bergnes / Reporterre

Entre une petite voiture de 970 kg comme la Dacia Spring et une BMW de plus de 2 tonnes, la quantité de métaux varie du simple au triple. Pour éviter, de toute urgence, que les mines ne mettent à sec des régions entières, la première chose à faire serait de diminuer la demande en métaux en réduisant la taille des véhicules. C'est ce que préconise l'ingénieur Philippe Bihouix, spécialiste des matières premières et coauteur de *La ville stationnaire – Comment mettre fin à l'étalement urbain* (Actes Sud, 2022) : « C'est un gâchis effroyable de devoir mobiliser l'énergie et les matériaux nécessaires à la construction et au déplacement de 1,5 ou 2 tonnes, pour in fine ne transporter la plupart du temps qu'une centaine de kilogrammes de passagers et de bagages », dit-il à Reporterre.

#### « C'est un gâchis effroyable »

« C'est à la puissance publique de siffler la fin de partie et de revoir les règles, estime l'ingénieur. Il faudrait interdire les véhicules électriques personnels au-delà d'un certain poids, comme les SUV. Fixer une limite, ou un malus progressif qui devient vite très prohibitif, serait un bon signal à envoyer dès maintenant. Puis, cette limite pourrait être abaissée régulièrement, au rythme de sortie des nouveaux modèles. »

C'est loin, très loin d'être la stratégie adoptée par le gouvernement. À partir de 2024, les acheteurs de véhicules de plus de 1,6 tonne devront payer un malus écologique au poids. Les véhicules électriques, eux, ne sont pas concernés par la mesure.

### LES BESOINS EN MÉTAUX EN CHIFFRES

En 2018, l'Académie des sciences constatait que le programme de véhicules électriques français repose sur « des quantités de lithium et de cobalt très élevées, qui excèdent, en fait et à technologie inchangée, les productions mondiales d'aujourd'hui, et ce pour satisfaire le seul besoin français ! » En clair : si on ne renonce pas à la voiture personnelle, il faudra, pour disposer d'une flotte tout électrique rien qu'en France, plus de cobalt et de lithium que l'on en produit actuellement dans le monde en une année.

L'Agence internationale de l'énergie estime que la demande de lithium pour les véhicules électriques pourrait être multipliée par 14 en 25 ans, celle de cuivre par 10 et celle de cobalt par 3,5. Simon Michaux, ingénieur minier et professeur à l'Institut géologique de Finlande, a calculé récemment que si l'on devait électrifier les 1,4 milliard de voitures en circulation sur la planète, il faudrait disposer de l'équivalent de 156 fois la production mondiale actuelle de lithium, 51 fois la production de cobalt, 119 fois la production de graphite et plus de deux fois et demie la production actuelle de cuivre [3]. Quelles que soient les estimations retenues, ces volumes de métaux ne pourraient provenir du recyclage, puisqu'ils seraient nécessaires pour construire la première génération de véhicules électriques.



Puits traditionnel entre Agdez et Bou Azzer. © Benjamin Bergnes / Reporterre

Celia IZOARD et Benjamin BERGNES (photographies)  
13 novembre 2023

### Notes

[1] Stephen A. Northey and Nawshad Haque, « *Life cycle based water footprint of selected metal production : Assessing production processes of copper, gold and nickel* », EP137374, CIRO, 2013.

[2] 90 % des zones minières sont situées dans des régions mal dotées en eau, selon l'article « *Surge in global metal mining threatens vulnerable ecosystems* », S. Luckeneder, S. Giljum, A. Schaffartzik, V. Maus, M. Tost, Global Environmental Change, n°69, 2021.

[3] Simon Michaux, « Quantity of metals required to manufacture one generation of renewable technology units to phase out fossil fuels », 2023, p. 35.



# Vie et mort du quick commerce en France : des années de non-respect de la loi

À peine arrivées, déjà reparties. Les entreprises de livraison express de courses ont fait un passage éclair en France – sans respecter la loi, commettant des fraudes massives et en laissant au contribuable la responsabilité de payer les pots cassés.



## Série

Vous lisez le premier volet de notre enquête sur le quick commerce. Lire les deux autres volets de notre série Face à la dégringolade des livraisons de courses, les travailleurs des plateformes résistent et « Si un sans-papiers est soulagé de quitter une boîte, imaginez ce qu'il a subi ».

« Ces entreprises vont plus vite que tout. Plus vite que la temporalité administrative, que le temps judiciaire... » En deux ans à peine, les entreprises de livraison express de courses, ou « quick commerce » se sont installées en fanfare en France avant de fermer le rideau. Pour les travailleurs comme pour les observateurs, à l'image de Rémy Frey de la CGT commerce, la stupéfaction prime, assortie de « l'impression de s'être fait balader ».

La majorité de ces plateformes de livraison de courses à domicile en quelques minutes s'installent ou se créent en France en 2021, comme les Allemands Gorillas et Flink, le Turc Getir, le Britannique Zapp ou le Français Cajoo. À la faveur des confinements et couvre-feux, le modèle semble séduire les consommateurs. Leur expansion financière est d'abord éblouissante.

En 2021, moins d'un an après sa création, la valorisation de Gorillas en bourse dépasse déjà le milliard de dollars. L'argument phare de ces plateformes, c'est qu'elles emploient leurs travailleurs en CDI, contrairement aux entreprises comme Uber ou Deliveroo qui contraignent les coursiers à travailler comme indépendants.





La promesse de créer des emplois salariés est mise en avant par ces start-ups dès leur arrivée en France. Une personne recrutée au siège de Getir raconte avoir été séduite par cette image éthique : « *Quand je suis arrivé, j'avais une opinion sur les plateformes, j'avais suivi les affaires, notamment la condamnation de Deliveroo. Et puis, j'ai vu les valeurs de l'entreprise. C'était l'honnêteté, le 100 % CDI... Je me suis senti rassuré.* »

### **Aides publiques et partenariat avec Pôle emploi**

Loin d'avoir une activité rentable, ces entreprises se financent en fait par des levées de fonds successives. À chaque fois, elles récupèrent plusieurs dizaines voire centaines de millions. En mars 2022, la société Getir a par exemple levé près de 693 millions d'euros auprès d'investisseurs états-unis comme Sequioa Capital ou Silver Lake, mais aussi auprès de Mubadala Investment Company, un fonds souverain de l'émirat d'Abu Dhabi. « *Ce modèle repose sur un apport de fonds seulement autour d'une idée. On part de l'idée, et puis on croise les doigts pour être le nouveau sur le marché* », analyse le syndicaliste de la CGT commerce Rémy Frey.

Ces entreprises ont aussi pu compter sur des aides publiques. Selon les chiffres avancés par la députée LFI Danielle Simonet devant la commission d'enquête sur les Uber Files au Parlement, Getir a bénéficié par exemple de 200 000 euros d'aides à l'embauche en 2021, et de 1,2 million d'euros l'année suivante pour la création d'emplois pour des personnes en difficultés d'insertion. Autre illustration, l'entreprise a signé un partenariat avec Pôle emploi Hauts-de-Seine, contre une promesse d'embaucher plus de 350 jeunes.

À chaque fois, les premiers mois d'activité de ces plateformes sont ceux de l'abondance, sur fond de concurrence entre elles. Les employés ont des salaires plutôt hauts pour le marché : « *1 500 euros net mensuels au démarrage, 1 900 euros avec les heures supplémentaires, 2 000 euros en travaillant le dimanche. Certains livreurs assurent avoir atteint jusqu'à 2 400 euros lors d'un mois particulièrement fructueux* », rappelle Mediapart concernant Getir. De leur côté, les consommateurs croulent sous les promotions exorbitantes. « *Selon l'observatoire spécialisé YipitData, en mars 2022, 86 % des commandes de Getir en France bénéficiaient de promotions* », souligne dans le même article le média indépendant.

### **Liquidations judiciaires et fin du modèle**

« *Elles se sont lancées en faisant fi de toute règle existante* », critique de son côté Rémy Frey, le syndicaliste CGT. C'est le cas par exemple de l'implantation de ces plateformes dans les grandes villes de France. La promesse de courses amenées à la porte en quelques minutes implique l'existence de « dark stores » en grande quantité, des sortes de supermarchés sans clients, uniquement utilisés pour préparer les commandes. Les lieux ont d'abord été loués avec des baux commerciaux.

Puis arrivent les contrecoups. En 2022, c'est la fin de l'« argent gratuit », les taux d'intérêt remontent et le Nasdaq (l'indice boursier de nombreuses entreprises de la « tech », le second plus important des États-Unis) chute. Les levées de fonds deviennent plus difficiles pour ces entreprises. Au printemps 2023, le Conseil d'État confirme que les « dark stores » sont en fait des entrepôts, et donc que leur implantation à la place de commerces est illégale. La décision est suivie d'un décret du gouvernement, qui confirme cette orientation.



### **Les dark stores sont à l'arrêt.**

Début mai 2023, Getir France, ainsi que Gorillas et Frichti – rachetées par l'entreprise turque en décembre 2022 – sont placées en redressement judiciaire. Getir et Gorillas sont liquidés. Frichti est rachetée par une autre entreprise de courses en ligne, La Belle Vie. Mais la société annonce que le service de Frichti va « abandonner le modèle actuel qui a montré ses limites », selon un dirigeant de La Belle Vie, cité par LSA. Fini les livraisons en quelques minutes. Les entreprises du « quick commerce » blâment les pouvoirs publics français pour leur déconfiture dans l'Hexagone. Mais la réalité est plus complexe. D'autant plus que ces entreprises ont, plus d'une fois, fait fi de la loi lors de leur courte existence en France.

### **Fraude aux licenciements économiques**

Dans l'élégant espace de coworking WeWork du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris, un mot passe entre les employés de Getir : « Nazim Salur va parler. » Ce 25 mai 2022, tout le monde s'arrête pour écouter les annonces du patron. Le visage de l'homme d'affaires turc s'affiche sur tous les écrans, il est vidéoprojeté sur les murs. Le cinquantenaire prend de court ses employés : il annonce que l'entreprise va se séparer de 14 % de ses effectifs dans le monde.

« C'était hyper violent », témoigne une des personnes présentes ce jour. Elle souligne qu'aucun accompagnement face aux risques psychosociaux n'a été proposé, comme cela peut être le cas dans le cadre de licenciements économiques massifs. Dans la filiale française de Getir, entre 600 et 1 000 licenciements sont alors envisagés. Mais la direction ne veut pas s'encombrer de licenciements économiques. Elle veut trouver un moyen pour virer des centaines de salariés sans avoir recours à un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) – pourtant obligatoire lorsqu'un employeur se sépare d'au moins dix salariés sur une période de 30 jours.

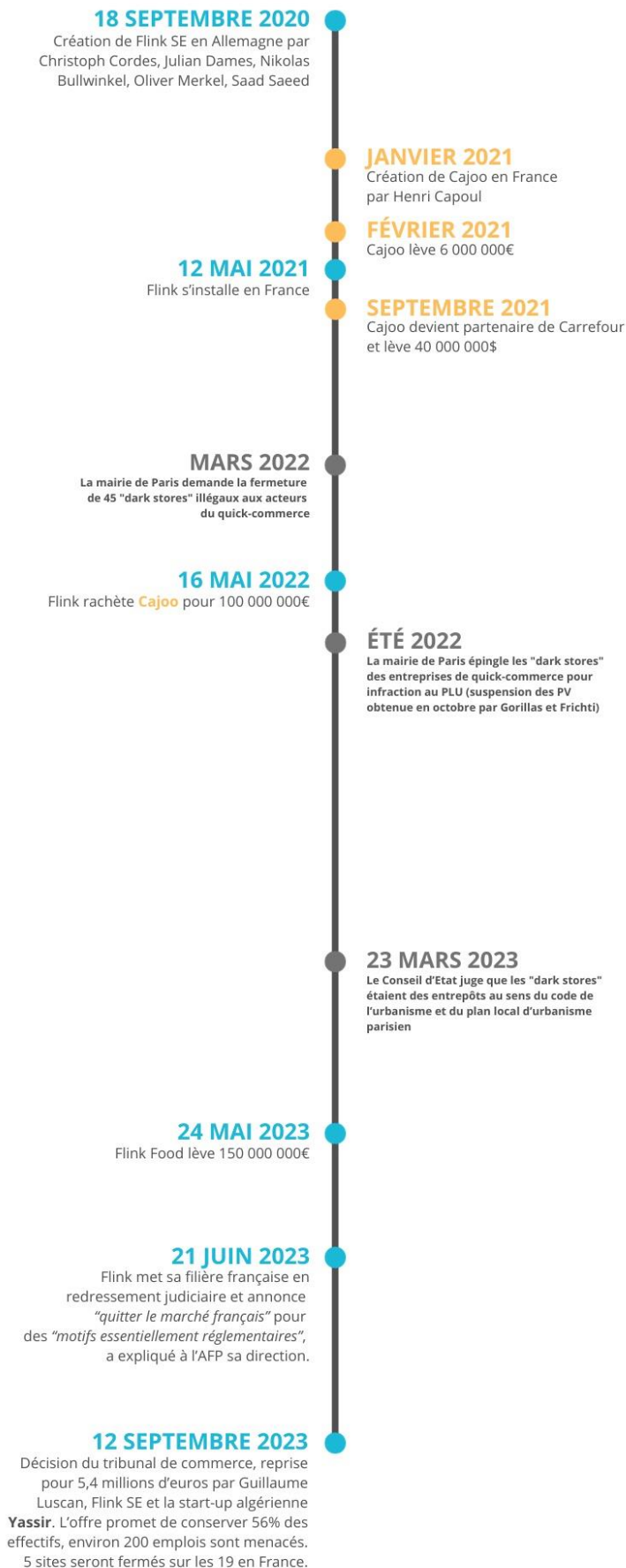
Sur instruction de sa supérieure hiérarchique du siège, la directrice juridique de Getir France, Ceren Aral Desnos, cherche alors des moyens de « virer les salariés en masse » sans passer par un plan social, peut-on lire dans des échanges que Basta ! a pu consulter. Un plan social coûterait de l'argent à l'entreprise. Une autre voie est donc choisie, malgré son illégalité : rompre un maximum de périodes d'essai et procéder à des licenciements pour « faute grave » – qui permettent à l'employeur de ne pas avoir à payer d'indemnité de licenciement.

Certains employés se voient proposer des « transactions » en contrepartie de l'imputation d'une faute grave qu'ils n'ont pas commise. D'autres n'ont même pas cette chance. Dans les entrepôts, il suffit d'un faux pas pour être remercié comme le décrit le journal *L'Humanité* à l'été 2022.

Les effectifs de Getir passent de 1 700 salariés en mai 2022 à 900 en mars 2023. Huit cents employés ont dû quitter l'entreprise, sans PSE. Questionné par la députée de la France insoumise Danielle Simonnet dans le cadre de la commission d'enquête sur les Uber Files, le directeur général de Getir de l'époque, Nicolas Musikas justifie : « Le nombre de départs est élevé, certes, mais il est dû à un défaut de suivi des ressources humaines. Effectivement, le droit du travail n'a pas été respecté de la part de certains employés qui ne se présentaient pas au travail durant trois semaines ou se battaient sur leur lieu de travail, par exemple. » À la question « Y a-t-il eu à l'intérieur de Getir la décision de se séparer d'un grand nombre d'employés indépendamment de pratiques disciplinaires ? », il répond : « Non, pas à ma connaissance ».

### **Les gros mangent les petits**

De même, l'expérience de Zapp, start-up britannique arrivée à l'été 2021 en France, montre le peu d'intérêt de ces sociétés pour le droit du travail. Pressions, semaines de 50 heures, manque d'équipement adapté... Et puis, « au bout d'un peu moins d'un an d'existence – la date a son importance –, on annonce aux employés qu'à la suite d'une levée de fonds qui n'a pas été assez haute, il va y avoir des départs, rappelle Hichem Aktouche, du syndicat Sud commerce. On ne sait pas précisément ce qu'il se passe, mais on sait que des gens vont partir. » À ce moment-là, il n'y avait pas d'élus représentants du personnel, et l'entreprise veut créer une sorte de délégation pour négocier les départs.



« Normalement, si un départ est négocié, c'est par des représentants du personnel, souligne le syndicaliste. Mais ils ne voulaient pas faire d'élections. » Pour exiger des élections, il fallait que l'entreprise ait plus de 11 salariés pendant au moins un an consécutif. « On n'était pas très loin de la date, mais on ne pouvait pas avoir accès aux registres du personnel pour être sûrs », précise Hichem Aktouche.

Il ne manquait en fait que quelques jours pour atteindre les 365 jours. Finalement, la totalité des 139 salariés seront licenciés, « avec des conditions négociées plutôt favorables », concède Hichem Aktouche.

Au fil des mois, les start-ups de livraison de course s'écroulent ou s'avalent entre elles. En mars 2022, Gorillas rachète Frichti. Le 16 mai 2022, l'Allemand Flink rachète le Français Cajoo pour 100 millions d'euros. À la fin de l'année, c'est au tour de Getir de s'offrir Gorillas et Frichti – déjà en difficulté financière – pour plus d'un milliard d'euros. Au printemps suivant, il ne reste plus que deux survivants sur le marché : Flink et Getir.

### **I 300 salariés sur le carreau**

Chez Gorillas, l'annonce du rachat en décembre n'a rien auguré de bon. Les élus et syndicats souhaitent ouvrir les négociations en vue d'un plan social qui, ils le savent, leur pend au nez. « On voyait bien que les levées de fonds début 2023, c'était compliqué. On a donc voulu négocier un pré-PSE. On voulait une réponse de la direction, se remémore le syndicaliste CGT Rémy Frey qui a accompagné les salariés de Gorillas. Mais la direction elle-même nous a dit "On ne sait pas de quoi demain sera fait". Ils vivent de levée de fonds en levée de fonds. »

Pour le personnel, il est quasiment impossible d'avoir une idée de l'état des finances du groupe à l'international, Getir verrouille la communication. L'instabilité de la direction ne rend pas la tâche facile : « En huit mois, la direction de Gorillas Technologies France a changé trois fois ! » ajoute le syndicaliste.

Début mai, Getir est placé en redressement judiciaire, un peu plus d'un mois avant son concurrent Flink, le 21 juin. Flink a annoncé vouloir quitter la France. De leur côté, les salariés de Getir, Gorillas et Frichti ne lâchent pas l'affaire. Ils sont d'autant plus confiants que les directions françaises semblent se démener aussi pour que les entreprises puissent perdurer.

Dans la foulée du placement en redressement judiciaire, les syndicats amorcent donc des négociations pour un plan de départ dans de bonnes conditions, mais également pour s'assurer que ceux qui restent soient bien traités. « En peu de temps, on arrive à quelque chose où le CSE pouvait se prononcer », retrace Rémy Frey. Mais quelques jours avant le vote, le 21 juin dernier, tout s'effondre : l'actionnaire turc annonce qu'il ne financera plus la filiale française.

« La raison du départ n'est pas, comme ils ont pu le dire, la mairie de Paris, souligne le syndicaliste. La capitale a agi pour que les "dark stores" soient considérés comme des entrepôts et pas comme des commerces. Ce n'est pas non plus la mauvaise volonté des salariés, qui se sont battus jusqu'au bout pour leur entreprise. Ce n'est pas un problème d'activité en tant que telle. Alors, lorsque l'actionnaire annonce sa décision, tout le monde tombe des nues. » Aucune des personnes interrogées au cours de cette enquête n'est en mesure d'expliquer le revirement soudain de Getir.

À l'audience du 19 juillet 2023 devant le tribunal de commerce, Getir et Gorillas sont liquidés. Près de 1 300 salariés se retrouvent sans travail, et sans explications. Le paiement des sommes dues aux salariés (salaires, frais professionnels et indemnités de congés payés, entre autres) est laissé à l'association pour la gestion du régime de garantie des salaires, financé par les cotisations patronales. Fin septembre, les ex-employés attendaient toujours les documents leur permettant de toucher des allocations chômage a rapporté Mediapart.



[Livraison ultrarapide de courses : le modèle « start-up » s'effondre, les salariés sur le carreau](#)

Flink a de son côté été sauvée de la liquidation en septembre. Elle est devenue la dernière entreprise de la livraison ultrarapide de courses en France. Elle a été rachetée par sa maison mère allemande, avec Guillaume Luscan, directeur général de l'entreprise, ainsi qu'une start-up algérienne, Yassir. Lors de la reprise, le 12 septembre, il a été annoncé que plus de 200 personnes seraient licenciées, ramenant les effectifs à environ 270 salariés. On est bien loin des milliers d'emplois promis il y a encore quelques années par les start-ups du « quick commerce ».

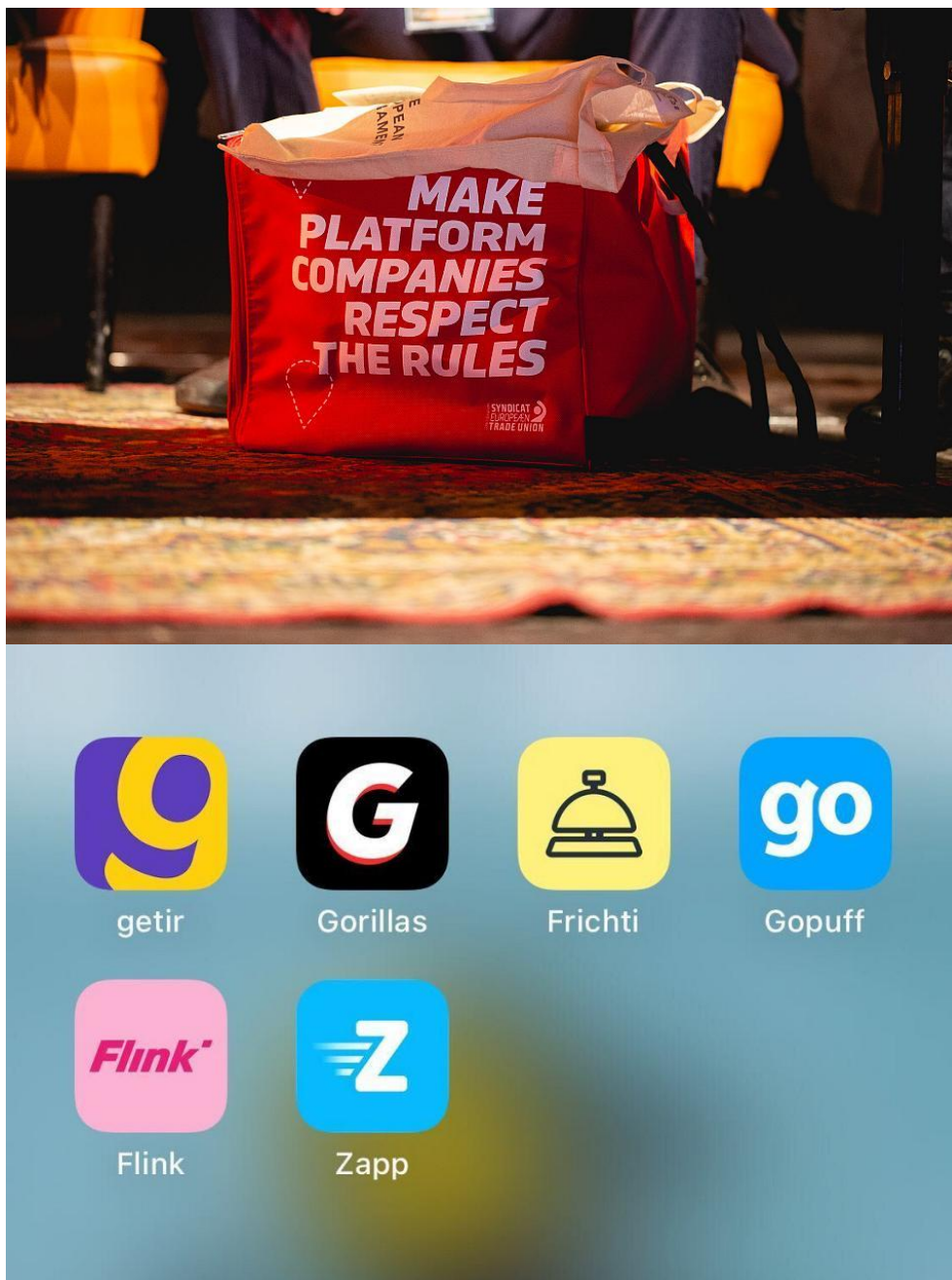
Emma BOUGEROL, 31 octobre 2023  
Photo de une : Photo presse ©Flink



**Boîte noire** : sollicité, le siège de Getir n'a pas répondu à nos questions.

## Livraison ultrarapide de courses : le modèle « start-up » s'effondre, les salariés sur le carreau

Le secteur des plateformes de « quick commerce » est en déroute. Dans toute l'Europe, l'engouement pour les produits livrés très rapidement faiblit. Les travailleurs font face à des défauts de paiement et des licenciements illégaux.



### Série

« Il semble que plus les entreprises se démènent pour gagner de l'argent, plus les conditions de travail se dégradent. » Ben Wray est journaliste. Il observe, dans une newsletter hebdomadaire et un média, The Gig Economy Project, les évolutions et les actualités des travailleurs des plateformes en Europe. L'année dernière, il a rencontré des travailleurs de Getir à Berlin, une société turque qui promettait de livrer vos courses « en 10 minutes », alors qu'elle venait juste de s'y installer.



« Lorsque Getir est arrivée à Berlin, elle offrait des primes aux travailleurs pour qu'ils viennent travailler pour eux, avec souvent un salaire bien au-dessus du taux normal du marché », nous dit-il. Mais, lorsque surviennent les premières difficultés, l'ambiance change radicalement : « Quand les choses commencent à se compliquer, Getir les pousse à la porte ou rend les conditions si mauvaises que les travailleurs ne veulent plus continuer ».

Les choses commencent en effet à se compliquer pour le secteur. En décembre 2022, l'entreprise de livraisons de courses Flink quitte l'Autriche après une procédure de redressement judiciaire. La société états-unienne GoPuff, également de livraison de courses, arrive en France en 2022 pour en repartir un an plus tard. Elle a aussi abandonné le marché espagnol, pour ne rester active qu'au Royaume-Uni.

Idem pour Zapp, qui a quitté le marché français en 2022 un an à peine après s'y être implantée. L'entreprise a aussi laissé tomber les Pays-Bas et ne reste qu'au Royaume-Uni. Même outre-Manche, le marché se réduit. « L'été dernier, l'entreprise a réduit ses activités au Royaume-Uni : elle s'est retirée de Bristol, Cambridge et Manchester et a licencié 10 % de son personnel », précise le média Sifted, une branche du Financial Times spécialisé dans l'entrepreneuriat en Europe.

### « Cette industrie n'est pas économiquement viable »

Au moment où Getir et sa filiale Gorillas étaient liquidées en France, au milieu de l'été 2023, l'entreprise turque annonçait quitter également l'Italie, l'Espagne et le Portugal. « Parallèlement, Getir finalise un refinancement et poursuivra ses activités au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Turquie, qui génèrent 96 % de son chiffre d'affaires », affirmait la société au média anglophone TechCrunch.

Pourtant, même dans les pays où elle est restée, Getir ne semble pas en bonne santé. Le 22 août 2023, elle a annoncé supprimer 2500 postes dans les cinq pays où elle est encore présente. Le même mois, des travailleurs allemands de Getir et sa filiale Gorillas ont reçu un message de leur employeur : « Getir et Gorillas sont actuellement très étonnamment peu demandées en Allemagne. Vous avez pu le constater vous-même ces dernières semaines. Nous n'avons même pas reçu la moitié des commandes habituelles. Il en va de même dans tous les magasins, si bien qu'en Allemagne, le budget de tous les magasins a été réduit. (...) La réduction du budget signifie que certains ne bénéficieront plus de leurs heures de travail. »

« La réalité de cette industrie, qui n'est pas économiquement viable, commence à se faire sentir, analyse le journaliste Ben Wray. Ça ne fait qu'empirer. Au point où certaines personnes ne touchent même plus d'indemnités en cas d'arrêt maladie. Ils ne respectent pas le droit du travail, c'est totalement illégal. »

### Les travailleurs s'organisent

Les start-ups préfèrent en général donner des contrats à des personnes avec des statuts vulnérables. « À Berlin, ils m'ont expliqué que Getir et Gorillas recrutait en priorité des personnes avec un visa d'études, raconte Ben Wray. Les entreprises savent que leur statut dans le pays est lié à leur situation d'emploi. Ils ne peuvent pas se permettre d'être licenciés, et sont donc moins enclins à se plaindre de violations du droit du travail. » L'observation est partagée par Hichem Aktouche, syndicaliste à Sud commerce à Paris : « Ces entreprises prennent des jeunes, des personnes immigrées, à qui elles vont promettre une ascension par le travail. D'un coup, ils ont l'impression qu'on leur donne leur chance, et donc ils vont se donner à cœur perdu. »

Au vu de leur précarité, on pourrait attendre de ces travailleurs qu'ils soient très éloignés du syndicalisme ou de l'auto-organisation. Pourtant, partout en Europe, de nombreux collectifs de travailleurs des plateformes de livraison se sont créés. Il est plus facile pour des travailleurs dans des entrepôts de s'organiser que pour les livreurs de repas chauds par exemple, qui n'ont aucun endroit pour se réunir ni se rencontrer à part quelques minutes devant un restaurant.

Dans la capitale allemande, les collectifs de travailleurs de Getir et Gorillas tentent depuis des mois de peser dans la balance. Pour protester contre les abus et les licenciements qu'ils jugent abusifs, ils ont par exemple décidé d'appeler au boycott de l'application Getir. « Supprimez l'application. N'achetez pas chez Getir. Rejoignez-nous. Soutenez la grève », demandent-ils aux consommateurs du monde entier.

En France, la mobilisation des travailleurs Gorillas de l'entrepôt de Bastille en juin 2022, contre une vague de licenciements et la pression au travail, avait permis de faire plier en deux jours l'entreprise. Des employés de ces plateformes se sont syndiqués souvent pour la première fois de leur carrière. « Certains élus étaient arrivés en France il y a seulement quatre ans, indique Rémy Frey, de la CGT commerce à Paris. La fin de Gorillas, c'était assez frustrant, j'aurais bien aimé que cette expérience syndicale dure. Car ils étaient parvenus à construire un rapport de force dans une boîte où habituellement ce n'est pas possible », ajoute le représentant syndical.

### Une crise existentielle

En parallèle de la dégringolade économique, la pression des pouvoirs publics s'accroît sur le modèle du « quick commerce », essentiellement basé sur des « dark stores », des entrepôts où sont préparées les commandes. « C'est surtout aux Pays-Bas et en France que les autorités locales sont assez mécontentes du bruit que font ces "dark stores" et des coursiers au coin des rues, explique Ben Wray, du Gig Economy Project. Sans "dark stores" au cœur des villes, le modèle économique des plateformes ne fonctionne plus. « Parce que leur modèle est basé sur des livraisons rapides », précise le journaliste.

Le modèle de la livraison ultrarapide de courses semblait prometteur pendant l'ère des confinements et couvre-feux successifs pour lutter contre l'épidémie de Covid. Ensuite, la demande a rapidement baissé. D'autant plus que l'inflation a rendu les quelques consommateurs de ces services plus frileux.

Les services proposés par ces plateformes ne sont pas basés sur la demande des consommateurs, mais sur la création d'un nouveau besoin. Des investisseurs ont alors donné des millions pour financer une idée, un pari, celui d'une société où les personnes ne voudraient plus se déplacer pour faire leurs courses et exigeraient de les avoir à leur porte en moins d'une heure.

*« Il faudrait faire quelque chose au sujet de cette forme de capitalisme financier, qui permet de jeter de l'argent par les fenêtres avant de reprendre soudainement la main sur l'investissement et d'exiger "maintenant, vous devez commencer à faire des bénéfices", même si le modèle d'entreprise n'est pas rentable, s'insurge Ben Wray. C'est totalement chaotique. Et ce n'est pas bon pour l'économie, ni pour les travailleurs. »*

Fin septembre, Getir et Uber Eats – qui fait travailler des coursiers au statut d'indépendants – ont annoncé un partenariat à l'échelle européenne [1]. Les livreurs payés à la course d'Uber Eats pourraient se retrouver à transporter des courses stockées dans les « dark stores » de Getir et Gorillas. C'est pour la start-up turque un moyen d'espérer amortir sa chute, pas forcément celle de ses travailleurs.

Emma BOUGEROL, 31 octobre 2023

Photo de une : Au forum international pour des alternatives à l'ubérisation, en octobre 2021, organisé par le groupe de La Gauche au Parlement européen et les organisations de travailleurs ubérisés dans différents pays européens. CC BY-NC-SA 2.0 Deed The Left via flickr.

## Notes

[1] Comme l'explique TechCrunch dans un article du 26 septembre, « Uber Eats and Getir ink tie-up in Europe for speedy grocery deliveries »

# Si un sans-papiers est soulagé de quitter une boîte, imaginez ce qu'il a subi »

De l'emballlement aux difficultés économiques, les errements financiers des plateformes de quick commerce ont eu des conséquences humaines bien réelles. D'anciens salariés de Gorillas témoignent de ces longs mois de souffrance et d'incertitude.



« Une trahison. » Les anciens élus du personnel de Gorillas se souviennent du 21 juin dernier comme si c'était hier. Ce jour-là, Getir, le propriétaire de la plateforme de livraison de courses à domicile, annonce se retirer du marché français. Après des semaines à essayer de redresser l'entreprise, personne ne comprend. La société turque Getir était propriétaire des entreprises de livraison Gorillas et Frichti, tout en proposant un service

de livraison à son nom. Leur chute a été aussi brutale que leur arrivée sur le marché français. En 2021, ces entreprises promettaient des milliers d'emplois créés, des courses livrées en une dizaine de minutes, des promotions à n'en pas finir et des travailleurs salariés et pas indépendants... Et puis, plus rien. Gorillas et Getir n'auront tenu que deux ans en France. Deux ans d'un capitalisme agressif qui, à la fin, laisse des milliers de travailleurs sur le carreau.

## « À notre arrivée, on y croyait »

« L'annonce de l'arrêt de Getir en France a été perçue comme une trahison... Parce qu'on avait fait beaucoup d'efforts pour que l'entreprise puisse continuer », explique Arnaud Coulibaly, délégué syndical CGT et ancien représentant des salariés de la plateforme. À ses côtés, Ibrahima Cissokho et Souleymane Bamba étaient eux aussi des représentants du personnel. Ils ont tous trois commencé en même temps dans l'entreprise, en avril 2021, comme « riders » (coursiers) rattachés à l'entrepôt du quartier de Bastille, à Paris.

« On a commencé à travailler sans même avoir de contrats. On venait de sortir du Covid. À notre arrivée, on y croyait. On s'est dit que cette idée pouvait améliorer le quotidien des gens, se remémore Souleymane Bamba, qui est ensuite devenu délégué et élu suppléant du personnel. Même si on n'a pas tout de suite eu de contrat de travail, on s'est dit "on va y aller, ce n'est pas grave". On a protégé l'employeur. On s'est dit que c'est un gros business, que tout n'était pas carré tout de suite, mais qu'on allait mettre les choses en place. »

« Au début, on avait plein d'avantages pour les salariés », se rappelle Arnaud Coulibaly. Boissons chaudes à disposition, nourriture... Les travailleurs, dont certains étaient sans-papiers, s'investissent corps et âme dans un projet dont on leur promet qu'ils seront moteurs. Après les premières difficultés financières de l'entreprise, ils racontent s'être « sacrifiés » pour aider Gorillas à s'en sortir. « Vu qu'on se disait qu'on avait perdu assez d'argent, on essayait de se passer de nos avantages. Il y a des salariés qui ont fait des heures supplémentaires non déclarées, qui restaient toujours disponibles pour travailler. C'était épuisant », explique Arnaud Coulibaly.

## Pression constante

Gorillas se retrouve rapidement en difficulté financière. L'entreprise perd de l'argent et essaye de montrer

malgré tout aux investisseurs qu'elle peut être rentable. Début 2022 naît alors l'idée du « Decabreak », une opération menée dans quelques entrepôts. « *Le but était de montrer qu'un seul magasin avec un effectif réduit pouvait être plus rentable que les autres* », explique le représentant CGT Arnaud Coulibaly. Il se rappelle devoir alors réaliser, avec ses collègues, entre 500 et 600 commandes par jour, engrangées par des codes promo alléchants pour les consommateurs.

La réalité est moins enthousiasmante, racontent les ex-salariés parisiens. « *Ils ont voulu faire croire aux actionnaires qui sont majoritairement basés en Allemagne que ça allait. L'opération a permis de faire une levée de fonds.* » Pourtant, les effectifs communiqués ne collent pas à la réalité dans les entrepôts. « *On déclarait qu'on était sept sur la journée, mais en réalité, on était 17 ou 18. On savait que la survie de la boîte en dépendait.* »



Arnaud Coulibaly a été le représentant des salariés chez Gorillas. Il est désormais en reconversion dans la communication digitale. ©Yann Lévy

D'un large geste, Souleymane Bamba englobe la grande table devant lui : « *Tout ça, c'était rempli de commandes.* » Riders, superviseurs et managers subissent une pression constante. « *On tirait vraiment sur la corde. On a fait un sacrifice considérable, surtout à l'entrepôt de Bastille* », se rappelle Ibrahima Cissokho.

En parallèle, l'entreprise loue à prix d'or des locaux qu'elle finit par ne pas utiliser. « *On a même pris un entrepôt rue de Rivoli qui coûtait une blinde, et qui n'a jamais été exploité. On y a entreposé des vélos après* », se remémore Souleymane Bamba. Pendant que les employés trimaient dans les entrepôts, « *ils brûlaient du cash* », dit-il au sujet de la direction.

### **Placardisation et souffrance**

Un mois après cette opération, Gorillas rachète la start-up Frichti. « *Le rachat a amené beaucoup de tensions* », se rappelle Souleymane Bamba. Il travaillait au siège de l'entreprise à ce moment-là. La direction parle alors de mutualisation, Gorillas veut remplacer ses managers par ceux de Frichti. « *Il y a eu des tensions au siège parce qu'il y avait des personnes qui avaient plus de diplômes que les employés de chez Frichti qui devenaient leurs supérieurs* », raconte-t-il.

Les salariés de Gorillas ne sont pourtant pas licenciés. « *Arrivé à un moment, on n'avait plus de missions, j'ai été mis au placard*, rapporte aussi Souleymane Bamba. *Je n'aurais jamais cru pouvoir être atteint psychologiquement à un moment donné de ma vie. J'ai vécu ça chez Gorillas.* » Face aux tensions croissantes, le projet de mutualisation est abandonné. La souffrance au travail, elle, continue.

« *Vous savez, en tant que personne en situation irrégulière en France, je tenais à mon travail*, dit Souleymane Bamba. *Si quelqu'un qui est sans-papiers vous dit aujourd'hui qu'il était soulagé de quitter une boîte, imaginez ce qu'il a subi.* »

En décembre 2022, Gorillas – et donc Frichti – est racheté par l'entreprise turque Getir. Dès cette annonce, les syndicats et élus anticipent de potentielles suppressions d'emplois et essayent de négocier les conditions d'un plan social. Mais les salariés ne reçoivent aucune information sur la suite, ni pendant cette période ni lorsque Getir, Gorillas et Frichti sont placés en redressement judiciaire le 2 mai 2023.





Ibrahima Cissokho, ancien salarié de la plateforme de quick-commerce Gorillas. De livreur, il est devenu secrétaire adjoint du CSE et délégué CGT. ©Yann Lévy

Ibrahima Cissokho ne travaille alors déjà plus dans les entrepôts, mais il s'y rend régulièrement en qualité d'élu du personnel. Chaque visite est une souffrance, dit-il. Il est assailli de questions des travailleurs qu'il représente. *« On pense que les réponses qu'on nous donne en comité social et économique (CSE) sont vraies, mais après, ils font des choses différentes, témoigne-t-il. On a fait croire aux gens que tout allait bien se passer, qu'on aurait un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), qu'ils allaient avoir de l'argent... »* La vérité, c'est que même les élus ne savent pas ce qu'il adviendra de Gorillas. *« Dans les yeux de mes collègues, je voyais que ça n'allait pas. J'ai eu des messages où les gens craquaient. Nous, on devait encaisser »,* poursuit Ibrahima Cissokho. *« Je pensais que les problèmes psychologiques, c'était pour les blancs, sourit timidement l'ancien élu du personnel, déclenchant un rire chez ses collègues. Un jour, j'ai dit à Rémy [Frey, de la CGT Commerce qui a accompagné les salariés de Gorillas, ndlr], "Là, c'est trop, je commence à craquer". Ça ne m'était jamais arrivé dans ma vie. »*

### **« Tous ces sacrifices... Ça a été vain »**

Au beau milieu du mois de juin et de la procédure de redressement judiciaire, l'actionnaire Getir annonce se retirer du marché français. Il décide de ne plus financer sa filiale française. Quelques jours avant de négocier le PSE, les salariés des trois entités comprennent alors que la discussion n'aura pas lieu. Getir justifie alors dans un communiqué son départ par *« l'environnement juridique complexe »* et *« les réglementations imposées par les administrations locales »*.

Ibrahima Cissokho voit les choses autrement. *« Les fonds dans les caisses ne suffisaient pas, et l'actionnaire principal n'a pas voulu engager d'argent, analyse-t-il. Tout ce travail, tous ces sacrifices... Ça a été vain. Gorillas a voulu faire croire aux gens qu'ils étaient là pour créer de l'emploi, permettre aux jeunes de travailler, diminuer le chômage... Mais en réalité c'est un système qui était voué à se fracasser face à la réalité. C'est ce qu'il s'est passé »,* ajoute-t-il.

Désormais, les trois ex-employés de Gorillas cherchent un nouveau travail. *« Mais pas dans la livraison, plus jamais ! »,* affirment en cœur Ibrahima Cissokho et Souleymane Bamba. Le dernier ajoute qu'il souhaite juste travailler dans quelque chose d'utile pour la société. Peut-être en rapport avec les vélos, parce que *« c'est l'avenir de Paris »,* sourit-il. Avant de repartir, Ibrahima Cissokho se retourne et pose une dernière question. *« Maintenant, la seule interrogation, c'est : comment faire pour que ça ne se reproduise plus ? »*

Emma BOUGEROL, 31 octobre 2023

Photo de une : Ibrahima Cissokho (à gauche) et Arnaud Coulibaly (à droite), devant l'ancien entrepôt de Gorillas près de Barbès, rue Belhomme, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. © Yann Lévy

(Basta !)



# Amérique Latine en Résistance : démocratie et corruption



## Éditorial / La lutte pour le changement au Guatemala

Au cours des dernières semaines, le Guatemala est devenu l'un des principaux champs de bataille politiques en Amérique latine à cause de la campagne menée par des membres du secteur judiciaire contre le président élu, le progressiste Bernardo Arévalo, et le Mouvement Semilla qui le soutient.

La victoire décisive d'Arévalo lors des récentes élections présidentielles, avec plus de 60 % des voix au second tour du 20 août, a fait tirer la sonnette d'alarme parmi les élites du pays. Un candidat dont le programme se concentre sur la lutte contre la corruption, qui s'avère en plus être le fils de Juan José Arévalo, le premier président du pays après la révolution de 1944, vient de remporter la présidence.

Ainsi, des procureurs menés par Consuelo Porras, Rafael Curruchiche et Cinthia Monterroso ont-ils ouvert une enquête sur le Mouvement Semilla pour irrégularités présumées dans les signatures présentées lors de sa formation en 2017. Ils ont également ordonné la saisie de matériel électoral.

Bien qu'une enquête criminelle ne devrait pas concerner des résultats électoraux, la Cour Constitutionnelle guatémaltèque a décidé de maintenir la décision de suspendre le Mouvement Semilla.

Il est assez clair que les élites, par le biais de leurs agents au sein du système judiciaire, cherchent à empêcher Arévalo de prendre ses fonctions de président en janvier. Ou du moins, si cela s'avère impossible, à affaiblir au maximum le nouveau président.

Cependant, il est possible que ceci se retourne contre eux. Chaque attaque contre la victoire électorale d'Arévalo a provoqué des manifestations massives de la part du peuple guatémaltèque. Début octobre, 58 routes et autoroutes étaient bloquées.

Le président élu a dénoncé les tentatives de « coup d'État » et cette « persécution judiciaire », appelant le peuple à manifester. Son objectif est de créer une pression populaire contre les initiatives antidémocratiques, en renforçant ainsi son projet. Arévalo avait suspendu le dialogue sur la transition présidentielle, mais il l'a repris ces derniers jours.

Le cas du Guatemala est également intéressant car les enjeux sont nombreux sur la scène internationale. Le récent sommet du Groupe de Puebla (29 septembre – 1<sup>er</sup> octobre), auquel Arévalo a participé, a inclus dans sa déclaration finale un fort soutien au président élu et la condamnation des efforts visant à subvertir la volonté exprimée par le peuple guatémaltèque.

Mais le soutien n'est pas seulement venu des espaces et des dirigeants progressistes. Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a exprimé sa « préoccupation » face aux « tentatives de saper » les résultats électoraux. Le Parlement Européen (PE) a dénoncé la tentative de « contourner » les élections et a appelé les institutions à soutenir un « transfert pacifique du pouvoir ».

L'Organisation des États Américains (OEA), qui a des antécédents très douteux en ce qui concerne le soutien au droit à l'autodétermination des peuples, a également apporté son soutien au président élu, en ajoutant que ce serait « un échec pour la démocratie » s'il était empêché de prendre ses fonctions.

La position de l'OEA reflète naturellement celle des États-Unis. Washington s'est toujours montré très habile pour passer des alertes vagues sur les « menaces contre la démocratie » à la défense de l'investiture

d'Arévalo. À plusieurs reprises, des responsables américains, dont le Secrétaire d'État Antony Blinken, ont exigé que cessent les tentatives de sabotage des résultats électoraux.

L'attitude de l'administration Biden ne repose pas sur sa découverte d'un nouvel amour pour la démocratie, mais sur une stratégie par rapport au panorama politique. Les élites guatémaltèques, bien qu'elles soient très utiles aux intérêts des États-Unis, sont très discréditées, et soutenir un effort aussi éhontément antidémocratique serait contre-productif.

Washington préfère défendre les résultats électoraux, en espérant qu'il sera possible plus tard de contenir les éventuelles menaces que représenterait Arévalo.

L'agenda d'Arévalo, axé à près de 100 % sur la corruption, ne donne pas beaucoup d'indications sur sa vision politique. L'idée principale en est qu'avec une simple reprise de contrôle du budget public, il sera possible d'améliorer les conditions de vie de la population.

Politiquement, c'est un message réussi. Mais un éventuel gouvernement d'Arévalo sera confronté à nombreux obstacles, à commencer par un contexte législatif peu favorable. De plus, la corruption n'est pas simplement une question d'éthique et de morale, mais aussi de fonctionnement même du capitalisme dans un pays dépendant et sous-développé comme le Guatemala.

Jusqu'à présent, Arévalo a été cohérent en plaçant son destin entre les mains du peuple. Pour changer le destin d'un des pays les plus opprimés par l'impérialisme, il lui faudra beaucoup de force et d'audace.

## Brèves

### Colombie / Accord pour un cessez-le-feu entre le gouvernement et la dissidence armée



Ivan Mordisco, Commandant du EMC (Reuters)

Le gouvernement colombien et l'État-Major Central, (EMC), des guérilleros dissidents des ex Forces Armées Révolutionnaires de Colombie, (FARC), ont annoncé un cessez-le-feu pour une durée de 10 mois.

Cette trêve bilatérale commencera le 8 octobre prochain et ce même jour sera mise en place une « table de dialogue » dans la ville de Tibú, dans la région de Catatumbo, l'une des zones où l'on compte le plus grand nombre de groupes armés.

Camilo González, chef de la délégation du gouvernement pour la paix, a fortement insisté sur l'importance historique de ce cessez-le-feu car une trêve aussi longue n'a jamais eu lieu auparavant.

### El Salvador / La volonté de Bukele d'être candidat pour la seconde fois fait polémique

Plusieurs organisations et syndicats du Salvador rejettent l'éventuelle réélection de Nayib Bukele lors des élections présidentielles prévues pour le 4 février 2024.

Les détracteurs affirment que sa candidature viole la Constitution du pays. Cependant, un arrêté de la Chambre Constitutionnelle du Tribunal Suprême de Justice du pays, en date de septembre 2021, avait stipulé que la décision de reconduire le président dans ses fonctions revient aux électeurs.

Pour le moment, les sondages accordent à Bukele plus de 68 % de votes favorables alors que les six autres candidats publiquement annoncés à ce jour n'atteignent pas, tous réunis, 10 %.

### Équateur / Des élections dans un climat de violence



Le peuple équatorien vote le 15 octobre.

Le Conseil Électoral de l'Équateur a confirmé que le deuxième tour des élections anticipées programmées cette année aura lieu le 15 octobre en dépit du fait que le pays est toujours confronté à une vague de violence sociale et politique.

La candidate de Révolution Citoyenne, Luisa Gonzalez, a déposé une plainte auprès du Bureau du Procureur Général pour avoir été victime d'une tentative d'attentat contre sa personne. Son adversaire principal, Daniel Noboa, candidat d'Action Démocratique Nationale, s'efforce de tirer profit de la moindre sympathie envers son père, le magnat Álvaro Noboa, lequel avait tenté de devenir président de l'Équateur à cinq reprises. La Confédération des Nationalités Autochtones de l'Équateur (CONAIE) a déclaré, quant à elle, qu'elle ne soutiendrait aucun des deux candidats.

### **Venezuela / Des tensions renaissent sur la question du conflit territorial**

Le gouvernement vénézuélien a accusé son homologue de Guyane de se comporter comme « une succursale d'ExxonMobil » après que celui-ci a décidé de lancer des appels d'offres pour l'exploitation de blocs pétroliers situés dans les eaux territoriales de l'Esequibo, territoire que ces deux nations se disputent.

La Guyane demande à la Cour Internationale de Justice de confirmer une sentence arbitraire de 1899 en faveur du Royaume-Uni, son ancien colonisateur. Caracas rejette cette sentence de 1899 qu'il qualifie d'illégitime et allègue que l'Accord de Genève, de 1966, par lequel les deux pays s'engagent à trouver une solution négociée, est la seule voie pour régler ce différend.

Nicolas Maduro a invité Irfaan Ali à dialoguer par l'entremise de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

### **Bolivia / Evo Morales annonce sa candidature à l'élection présidentielle**



Evo Morales (MAS)

Evo Morales a déclaré son intention de se présenter aux élections présidentielles boliviennes de 2024. Lors d'un meeting politique à Cochabamba, l'ex président a déclaré qu'il se sentait « obligé » d'aller de l'avant en raison de la pression de ses partisans.

Luis Arce, l'actuel président, n'a fait aucun commentaire suite à cette déclaration. Le congrès du parti MAS, qui se tiendra début octobre, révélera le rapport des forces entre Morales et Arce au sein du parti. Ces derniers temps, les deux camps ont échangé des accusations publiques. Le clan des fidèles à Evo a retiré son soutien au Parlement et cela rend difficile l'application du programme législatif du président Arce.

## Interview

### **Argentine / Mariano Saravia : « Sergio Massa incarne la possibilité de défendre la démocratie »**

Les élections primaires en Argentine ont réservé une surprise : le candidat d'extrême droite a obtenu le plus grand nombre de votes. À l'approche des élections du 22 octobre, nous nous sommes entretenus avec le journaliste et analyste Mariano Saravia pour comprendre ce phénomène et les enjeux de ces élections.

### **Les récentes élections primaires (PASO) ont eu un résultat surprenant : Javier Milei a été le candidat qui a recueilli le plus de votes. Comment expliquer ce phénomène ? Quels éléments a-t-il en commun avec d'autres personnalités d'extrême droite (comme Bolsonaro) et quelles sont ses caractéristiques propres ?**

Le résultat de Javier Milei n'a été qu'une demi-surprise. En fait, il progressait déjà très fortement depuis à peu près deux ans, mais au cours des derniers mois, les instituts de sondage ont commencé à dire qu'il avait ralenti. Les grands médias ont également commencé à en parler, ce qu'ils ne faisaient pas auparavant.

Je pense que le phénomène Milei est un phénomène inventé par le pouvoir en place afin d'introduire certaines questions, peut-être de manière exagérée. C'est-à-dire qu'en parlant du fait qu'une personne peut vendre un rein ou un bras pour nourrir ses enfants, ce que faisaient les médias, cela revenait à introduire subrepticement la discussion sur la santé publique. En lui faisant dire de manière peut-être grotesque et exagérée qu'il fermait ou allait fermer le ministère de l'éducation, les instituts de recherche scientifique, etc., les médias cherchent à faire entrer dans le calendrier de l'État la question de l'Éducation, du service public d'éducation. Et une fois qu'ils y sont parvenus, ils ont voulu passer à autre chose mais le monstre était déjà trop grand.

À cet égard, c'est semblable à ce qui s'est passé avec Bolsonaro. Je pense que l'un comme l'autre représente des expressions de l'extrême droite avec leurs nuances, bien que quelque peu différents. Si l'on compare à Donald Trump, il y a beaucoup de similitudes, mais en matière de politique économique, celui-ci est protectionniste, alors que Milei est ultra-libéral. Chacun choisit ses cibles, ses boucs émissaires. Trump s'en est pris aux Mexicains ou aux Latino-Américains et aux minorités ethniques ; au Brésil, Bolsonaro s'en est pris à la diversité sexuelle et aux femmes ; et ici, en Argentine, Milei a choisi comme cible ce qu'il appelle la caste politique, les politiciens de carrière, tout ce qui les entoure, les syndicats, les militants politiques, les fonctionnaires de l'administration publique, etc., tout en cachant le fait qu'il fait partie de ce même système. Il se présente comme un outsider mais en réalité il fait partie du système, il a toujours fait de la politique, dans le secteur privé et comme conseiller de personnalités politiques.

### **Le gouvernement d'Alberto Fernández a rencontré de nombreux obstacles, et le Frente de Todos (FdT) a fini par présenter Sergio Massa, peut-être à la recherche d'une option « consensuelle ». Comment évaluez-vous cette stratégie et comment pensez-vous que le FdT devrait aborder la campagne électorale ?**

Alberto Fernández est arrivé après le désastre laissé par le néolibéralisme de Mauricio Macri. Avec Macri, nous avons connu un recul de nombreuses années en tant que société et en tant que pays, nous sommes retournés vers le Fonds monétaire international ; de nombreuses entreprises ont fermé, nous avons eu beaucoup de chômage, une forte inflation, une augmentation des dettes, et c'est ainsi qu'Alberto Fernández a trouvé le pays. Qui plus est, dès son entrée en fonction, la pandémie a éclaté et, une fois la pandémie terminée, nous avons souffert de la pire sécheresse depuis des décennies, ce qui s'est traduit par des récoltes beaucoup plus faibles que prévues, ce qui aura de graves répercussions sur la balance commerciale.

Ceci n'est pas si grave pour un gouvernement néolibéral, car sa politique consiste à ajuster, ajuster, ajuster et restreindre ce qu'il appelle les dépenses. Pour un gouvernement prétendument progressiste, comme le péronisme, qui veut développer l'économie, améliorer le marché intérieur et rechercher la justice sociale, c'est un énorme problème. Si nous tenons compte du fait que nous n'avons pas fini de nous industrialiser, que nous dépendons beaucoup des importations, et si nous ajoutons nos propres erreurs, dues à un gouvernement très tiède, nous nous trouvons à présent dans la nouvelle situation que nous connaissons. Nous ne sommes plus seulement face à un candidat néolibéral, mais face à un candidat aux accents fascistes qui a de bonnes chances de l'emporter. Le choix de Sergio Massa comme candidat me semble bon, c'est un

signe des temps, Lula aussi a dû s'allier au néolibéralisme pour arrêter Bolsonaro et ceci est arrivé partout. Ce qu'incarne Sergio Massa, c'est la possibilité de défendre la démocratie, tout simplement, contre une option clairement antidémocratique et fasciste.

**Durant les derniers mois, l'Argentine a fait de grands pas au niveau international, tout d'abord, en resserrant ses liens avec le Brésil et plus récemment en rejoignant les BRICS. Selon vous, quelle est l'importance de ces évolutions ? Une défaite électorale du FdT mettrait-elle en péril ces avancées ?**

L'Argentine a pris des mesures importantes et intéressantes au cours des derniers mois. Mais à mon goût, la politique étrangère de l'Argentine sous le gouvernement d'Alberto Fernández a été désastreuse, très zigzagante et ambiguë. Je pense qu'il s'est très mal comporté avec le Venezuela et le Nicaragua en général, ainsi que face à la guerre de l'OTAN contre la Russie, en suivant les diktats de Washington et de l'Occident. Cependant, ces derniers mois, nous nous sommes améliorés, et plus que d'en attribuer le mérite à Alberto Fernández, cela doit être compris comme conséquence de l'importance du Brésil et du retour de Lula à la présidence. En fait, le rapprochement avec le Brésil et les BRICS est davantage dû à Lula qu'au gouvernement argentin. Quoi qu'il en soit, reste à voir ce qui concrètement en ressortira. Si Milei ou Patricia Bullrich du « Macrismo » devaient gagner, ils ont déjà dit que l'Argentine ne rejoindrait pas les BRICS. Pour moi, il s'agit d'une opportunité merveilleuse et unique, d'un changement important pour l'Argentine et le monde, mais il y a des élections entre les deux. Quoi qu'il en soit, il est vrai qu'au cours des derniers mois, Alberto Fernández a adopté de meilleures positions au niveau international. Par exemple, en ce moment à l'Assemblée générale des Nations unies où il a condamné l'Azerbaïdjan pour le génocide du peuple arménien dans le Haut-Karabakh, ceci doit lui être reconnu.



Fresque à Ville de Mexico dédiée au massacre de Tlatelolco.

### **Veines ouvertes / Massacre de Tlatelolco**

En 1968, l'armée mexicaine et des groupes paramilitaires ont commis l'un des massacres les plus infâmes de l'histoire du pays.

Dans une période de turbulences au Mexique, le mouvement étudiant a commencé à s'organiser et à s'élever contre le régime du Parti Révolutionnaire Institutionnel. Le 2 octobre, environ 10 000 étudiants se sont rassemblés sur la Plaza de las Tres Culturas pour protester contre l'organisation des Jeux Olympiques dans la ville de Mexico.

La répression brutale des forces de sécurité a fait entre 300 et 400 morts, assassinés lors de l'un des nombreux épisodes de répression du peuple par les gouvernements du PRI.

Ricardo VAZ / Jessica DOS SANTOS, 09 Oct 2023

*Traduit par Ines Mahjoubi, Manuel Colinas Balbona et Sylvie Carrasco. Relecture par Sylvie Carrasco.*

Source : Investig'Action



# Amérique Latine en Résistance : de la tragédie à la farce

Javier Milei est le nouveau président de l'Argentine. Le second tour qui s'annonçait serré ne l'a finalement pas été. Le candidat libertarien a remporté la victoire avec plus de 10 points d'avance.

Le pays sud-américain, confronté depuis des années à des difficultés économiques et sociales, entre maintenant dans une période pleine de dangers. Dans les urnes, l'électorat argentin a rejeté une option clairement mauvaise et s'est précipité dans l'abîme.

Au-delà de l'extrémisme verbal, de l'utilisation d'une « tronçonneuse » comme moyen de réduire les dépenses publiques et autres excentricités, les propositions de Milei frôlent l'in vraisemblable. Le candidat de La Liberté Avance (La Libertad Avanza) a construit sa campagne autour de l'idée que l'État est un obstacle ou une menace pour l'initiative/la propriété privée, et en tant que tel, sa présence doit être réduite au maximum.

Parmi ses idées, figure l'élimination de plusieurs ministères et institutions publiques, la privatisation de la santé et de l'éducation voire la libéralisation de la vente d'armes et même d'organes.

Sur le plan économique, il a fait sonner l'alarme avec ses propositions d'abolition de la Banque centrale et de « dollarisation » du pays. Bien que l'Argentine ait souffert d'instabilité monétaire et de politiques discutables pour lutter contre l'inflation, cela reviendrait effectivement à guérir la maladie en tuant le patient.

Cependant, Milei rencontrera des obstacles pour mettre en œuvre certains de ses plans les plus extrêmes. Même s'il peut parvenir à obtenir une majorité législative avec le soutien de Juntos por el Cambio, l'alliance dirigée par l'ancien président Mauricio Macri, la droite « traditionnelle », quant à elle, s'opposera à des changements tels que l'abolition de la Banque Centrale.

En ce sens, Milei pourrait se retrancher derrière le discours de l'État qui s'oppose à lui et freine la mise en application de son programme, en laissant de côté les idées les plus absurdes et en avançant « seulement » selon un programme néolibéral extrême de coupes budgétaires et de privatisations.

La présidence du libertarien d'extrême droite devra provoquer d'importantes mobilisations des mouvements sociaux, des syndicats et des forces d'opposition pour faire face à un programme qui menace sérieusement les droits fondamentaux.

Mais alors que l'on spéculait sur les scénarios à venir, il est également nécessaire d'évaluer le comment en est-on arrivé là. Les entretiens et les colonnes d'analystes progressistes ou de gauche se sont multipliés et soulignent le rôle néfaste des médias, la désinformation sur les réseaux sociaux, le rôle de l'impérialisme et du Fonds Monétaire.

Tout cela est vrai, mais il manque un élément de critique et d'auto-critique du gouvernement d'Alberto Fernández au cours des quatre dernières années, du choix du ministre de l'Économie Sergio Massa comme candidat et de la campagne électorale elle-même. Dans le cas contraire, l'ennemi devient invincible et il semblerait qu'il n'y ait plus rien à faire.

Il faut reconnaître que le gouvernement de Fernández a connu des conditions très défavorables. Il a hérité du lourd crédit du FMI signé par son prédécesseur, puis il a dû faire face à la pandémie. Mais il est resté très frileux quant aux demandes de changements radicaux et, au bout du compte, il a perdu le soutien d'une bonne partie de sa base.

En cherchant à ne pas aliéner les créanciers ni les grands entrepreneurs, Fernández a fini par aliéner son propre peuple. La pauvreté en Argentine a atteint 40 % au premier semestre 2023.

Finalement, l'alliance au pouvoir a opté pour Sergio Massa, l'une des figures qui incarne le plus l'« establishment », pour disputer la présidentielle. La campagne avait inclus des promesses anticipées d'alliances avec la droite, en offrant des concessions à l'opposition mais aucune à ses bases.

Ce qui s'est passé ressemblait à une réédition de la campagne de Haddad contre Bolsonaro en 2018, sous une bannière de « défense de la démocratie » aussi vague qu'inefficace. Quelle démocratie y a-t-il à défendre lorsque plus de la moitié des enfants vivent dans la pauvreté ?

La victoire de Milei, ajoutée à celle de Noboa en Équateur et au récent coup d'État parlementaire au Pérou (qui faisait suite à l'épuisement complet du projet de Pedro Castillo), devrait susciter de profondes réflexions dans le camp progressiste latino-américain.

La vague de gouvernements de droite qui ont pris le pouvoir dans la seconde moitié de la dernière décennie s'est épuisée en un mandat. Le diagnostic était clair : le néolibéralisme n'offre pas de réponses aux crises économiques et aux besoins de la majorité.

Cependant, les gouvernements progressistes qui sont revenus risquent d'être tout aussi éphémères en restant pris dans cette quête éternelle d'équilibres impossibles, attachés à cette croyance absurde qu'il suffit de mieux gérer le capitalisme. Le péronisme est peut-être l'exemple le plus extrême de cela.

Il est inutile de poser le diagnostic de choses que l'on ne veut pas ou que l'on ne peut pas changer. Cela équivaut à justifier les défaites en cherchant des excuses. Il est plus inutile encore de blâmer les électeurs pour avoir été « dupés ». Il est nécessaire de parler au peuple, de construire son organisation et d'identifier les ennemis. Et par-dessus tout, il faut être prêt à se battre.

Jessica DOS SANTOS, Ricardo VAZ  
29 novembre 2023

*Traduit par Ines Mahjoubi. Relecture par Sylvie Carrasco.*  
Source : Investig'Action

<https://investigacion.net/amerique-latine-en-resistance-de-la-tragedie-a-la-farce/>